
Document de Référence 2012-2013

Exercice du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

| Immeuble Vision Défense
89-91, boulevard National
F-92257 La Garenne-Colombes Cedex

| T +33 (0)14127 19 70
F +33 (0)14127 19 71
www.avanquest.com

| SA au capital de 20 594 574 €
RCS Nanterre B 329 764 625 – NAF 5829C
TVA Intracommunautaire FR 05 329 764 625

INDEX

1. Personnes responsables	8
1.1. Responsable du document de référence	8
1.2. Attestation du Responsable du document de référence	8
1.3. Responsables de l'information financière	9
2. Contrôleurs légaux des comptes	9
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	9
2.1.1. Ernst & Young et Autres	9
2.1.2. Aplitec	9
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	10
2.2.1. Auditex	10
2.2.2. Monsieur Jean-Pierre Larroze	10
2.3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes	10
3. Informations financières sélectionnées	11
4. Facteurs de risques	12
4.1. Risque de Liquidité	12
4.2. Risque Clients	13
4.3. Risque Fournisseurs	13
4.4. Risque de dépréciation des actifs incorporels	13
4.5. Risque de marché	13
4.5.1. Risque de Change	13
4.5.2. Risque de Taux	14
4.5.3. Risque sur les Actions	14
4.6. Risques Technologiques	14
4.7. Risques juridiques, Risques liés à la Propriété Intellectuelle et Industrielle	14
4.8. Risques liés aux Ressources Humaines	15
4.9. Risques Industriels et Risques Liés à l'Environnement	15
4.10. Assurances – Couverture des Risques	15
5. Informations concernant l'émetteur	16
5.1. Histoire et évolution de la société	16
5.1.1. Raison sociale et nom commercial, siège social	16
5.1.2. Forme juridique	16
5.1.3. Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité	16
5.1.4. Date de constitution, durée de vie	16
5.1.5. Exercice social	16
5.1.6. Objet social (article 2 des statuts)	16
5.1.7. Evènements importants dans le développement de l'activité et la stratégie de la société	16
5.2. Investissements	18
5.2.1. Principaux investissements réalisés	18
5.2.2. Principaux investissements en cours	18
5.2.3. Principaux investissements planifiés	18
6. Aperçu des activités	19
6.1. Principales activités	19
6.1.1. Développement de logiciels et de services associés	19
6.1.1.1. La Création Digitale Personnalisée	19
6.1.1.2. Le management d'objets connectés	20
6.1.2. Edition de logiciels	20
6.1.3. Canaux de commercialisation	20
6.1.3.1. Le commerce électronique (E-commerce)	20

6.1.3.2	Les ventes OEM	21
6.1.3.3	La vente aux entreprises	21
6.1.3.4	La vente aux réseaux de distribution offline	21
6.2.	Principaux marchés	21
6.2.1.	Marché de la création digitale personnalisée	21
6.2.2.	Marché de la gestion des objets connectés	22
7.	Organigramme	23
7.1.	Organigramme juridique au 31 décembre 2013	23
7.2.	Organigramme fonctionnel	24
7.3.	Relations mère-filiales	24
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	26
8.1.	Immobilisations corporelles	26
8.2.	Questions environnementales	26
9.	Examen de la situation financière et du résultat	27
9.1.	Principaux évènements des exercices 2010/11 et 2011/12	27
9.2.	Situation Financière au 30 juin 2013	27
9.3.	Résultats de l'exercice 2012/13	27
9.4.	Situation financière au 31 décembre 2013	28
9.5.	Résultats semestriels 2013/14	28
10.	Trésorerie et capitaux	29
10.1.	Capitaux propres	29
10.2.	Indication des informations concernant la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	29
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	29
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe	29
10.5.	Informations relatives aux sources de financements pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	29
11.	Recherche et développement, Brevets et Licences	30
12.	Informations sur les tendances	31
12.1.	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice	31
12.2.	Tendances, incertitudes, demandes, engagements ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe	31
13.	Prévisions ou estimation du bénéfice	32
14.	Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	33
14.1.	Conseil d'administration - Direction Générale	33
14.1.1.	Conseil d'administration	33
14.1.1.1.	Présentation des membres	33
14.1.1.2.	Liste des mandats et fonctions exercés	35
14.1.2.	Direction Générale - Comités de Direction	37
14.1.3.	Pacte d'actionnaires	37
14.2.	Conflits d'intérêts	37
14.3.	Rapport spécial des commissaires aux comptes	37
15.	Rémunérations et avantages	47

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	50
16.1. Echéances des mandats des organes d'administration et de direction	50
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	51
16.3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du conseil et la représentation équilibrée des hommes et des femmes; les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (exercice 2012-2013 clos au 30 juin 2013)	51
16.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Avanquest Software	60
17. Effectifs – Informations sociales et relatives à l'environnement	62
17.1. Effectifs – Gestion des ressources humaines	62
17.2. Participation et Stock-options	62
17.3. Description des accords de participation des salariés au capital de la société	64
17.4. Informations sociales et relatives à l'environnement	64
17.4.1. Démarche RSE du groupe Avanquest	64
17.4.2. Indicateurs RSE	65
17.4.2.1. Indicateurs sociaux	65
17.4.3. Indicateurs sociétaux	69
17.4.3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité de la société	69
17.4.3.2. Sous-traitance et fournisseurs	69
17.4.3.3. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	69
17.4.3.4. Loyauté des pratiques	69
17.4.3.5. Autres actions engagées au titre de droits de l'Homme	69
18. Principaux actionnaires	70
18.1. Répartition du capital et des droits de vote	70
18.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	71
18.3. Franchissements de seuils	71
19. Opérations avec des apparentés	72
20. informations financières	72
20.1. Comptes consolidés au 30 juin 2013	72
20.1.1. Etat du Résultat Global	72
20.1.2. Etat de Situation Financière	73
20.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	74
20.1.4. Tableau de variations des capitaux propres consolidés	75
20.1.5. Annexe aux comptes consolidés	76
20.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2013	102
20.2. Extraits des comptes sociaux d'Avanquest Software au 30 juin 2013	104
20.2.1. Compte de résultat au 30/06/2013	104
20.2.2. Bilan actif au 30/06/2013	105
20.2.3. Bilan Passif au 30/06/2013	106
20.2.4. Annexe aux comptes sociaux	106
20.2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2013	110
20.3. Rapport financier semestriel – période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2013	112
20.3.1. Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2013	112
20.3.2. Etat du Résultat Global	112
20.3.3. Etat de Situation Financière	113
20.3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidé	114
20.3.5. Tableau de variation des capitaux propres	115
20.3.6. Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés	116

20.3.7.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	125
20.3.8.	Rapport semestriel d'activité au 31 décembre d'Avanquest Software	126
20.4.	Politique de distribution des dividendes	127
20.5.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	127
20.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	127
21.	Informations complémentaires	128
21.1.	Capital social	128
21.1.1.	Evolution du capital	128
21.1.2.	Tableau d'évolution du capital	128
21.1.3.	Capital autorisé non émis	129
21.1.4.	Capital potentiel	130
21.1.5.	Nantissement du capital	132
21.1.6.	Titres non représentatifs de capital	132
21.1.7.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	132
21.1.8.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	132
21.1.9.	Dividendes	132
21.1.10.	Marché du titre	132
21.1.11.	Programme de rachat de titres	133
21.1.12.	Bilan du programme de rachat	134
21.2.	Acte constitutif et statuts	134
21.2.1.	Objet social (article 2)	134
21.2.2.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	134
21.2.2.1	Conseil d'administration (articles 12 à 15)	134
21.2.2.2	Collège des censeurs (article 16)	135
21.2.2.3	Direction Générale (article 17)	135
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 22)	135
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	135
21.2.5	Assemblées Générales (article 19)	135
21.2.6	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société	136
21.2.7	Dispositions relatives aux franchissements de seuils	136
22.	Contrats importants	137
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	137
24.	Documents accessibles au public	137
24.1.	Mise à disposition du document de référence	137
24.2.	Agenda financier 2013/2014	137
24.3.	Récapitulatif Agenda Financier 2012/2013	137
25.	Informations sur les participations	138



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 18/03/2014 sous le numéro R.14-009. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés d'Avanquest Software pour 2010/11 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant qui figurent dans le rapport financier annuel, respectivement aux paragraphes 2.6 et 3.5, publié le 31 octobre 2011.
- Les comptes consolidés d'Avanquest Software pour 2011/12 établis en application des normes comptables IFRS ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférant qui figurent dans le rapport financier annuel, respectivement aux paragraphes 2.6 et 3.5, publié le 30 octobre 2012.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles au siège social d'Avanquest Software 89-91 boulevard National – 92257 La Garenne-Colombes Cedex ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers <http://www.amf-france.org> et sur le site Internet d'Avanquest Software <http://www.avanquest-group.com>.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Pierre Cesarini, Directeur Général d'Avanquest Software.

1.2. Attestation du Responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité figurant en page 112, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 102, 112 et 126 dudit document qui contiennent des observations attirant l'attention, pour les comptes consolidés, sur les notes 1 « Faits marquants » et 4.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent la revue approfondie du business plan réalisée au cours de l'exercice, les conséquences de cette révision sur la dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que les hypothèses d'exploitation intégrées dans le test d'impairment des écarts d'acquisition à la clôture et le niveau de sensibilité du test à la non réalisation des prévisions, et le point exposé dans la note 3 de l'annexe « Principes, règles et méthodes comptables » qui expose le changement de présentation relatif au classement des frais bancaires », et pour les comptes sociaux sur les notes 1 « Faits marquants », 2.1.3 « règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières » et 3.3 « immobilisations financières » de l'annexe qui décrivent la revue approfondie du business plan réalisée au cours de l'exercice, les hypothèses retenues et les conséquences en terme de valorisation et de dépréciation des titres.

Les informations financières incluses par référence, à savoir les rapports financiers 2010/11 et 2011/12 contenaient les observations attirant l'attention, pour les comptes consolidés 2010/11 sur la note « Nouvelles normes, amendements et interprétations applicables depuis le 1er avril 2010 » de la section 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui décrit les nouvelles normes et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1er avril 2010, dont notamment la norme IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises » et l'amendement de la norme IAS 27 « Comptes consolidés et individuels », pour les comptes sociaux 2011/12, sur la note 4.8 de l'annexe qui décrit les mesures prises au regard des besoins de financement du groupe permettant de justifier l'application des principes comptables dont fait état la note 2.1 de l'annexe et la note 2.2.3 de l'annexe qui décrit les hypothèses retenues dans le cadre de la dépréciation des titres de participation, et pour les comptes consolidés 2011/12, sur la note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les mesures prises au regard des besoins de financement du groupe permettant de justifier les principes dont fait état le paragraphe III « Principes et règles et méthodes comptables », sous-paragraphe « Principaux jugements et estimations » et la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les hypothèses retenues dans le cadre de l'établissement du business plan à quatre ans intégré dans le test d'impairment des écarts d'acquisition ainsi que les niveaux de sensibilité du test à la non réalisation des prévisions et estimations de résultat opérationnel pour les principales unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

La Garenne-Colombes, le 18 mars 2014

Pierre Cesarini
Directeur Général

1.3. Responsables de l'information financière

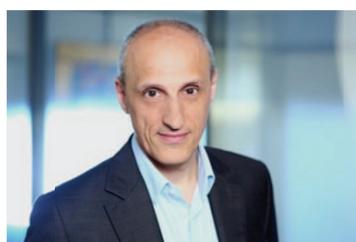
Monsieur Bruno Vanryb, Président du Conseil d'Administration

Avanquest Software
Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 – La Garenne-Colombes cedex
Tél. : 01 41 27 19 72 - Fax : 01 41 27 37 60



Monsieur Pierre Cesarini, Directeur Général

Avanquest Software
Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 – La Garenne-Colombes cedex
Tél. : 01 41 27 19 72 - Fax : 01 41 27 37 60



Monsieur Thierry Bonnefoi, Directeur Administratif et Financier Groupe

Avanquest Software
Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 – La Garenne-Colombes cedex
Tél. : 01 41 27 19 74 - Fax : 01 41 27 37 60



2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

2.1.1. Ernst & Young et Autres

Tour First. 1 / 2, place des Saisons 92400 Courbevoie.

A l'issue du mandat de la société Ernst & Young Audit, la société Ernst & Young et Autres a été nommée pour une durée de six (6) exercices par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Ernst & Young et Autres est représentée par Monsieur Franck Sebag.

2.1.2. Aplitec

Les patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Nommée le 12 février 1998 pour une durée de six (6) exercices. Le mandat de la société Aplitec a été renouvelé une première fois pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, puis une deuxième fois pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Aplitec est représentée par Monsieur Pierre Laot.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

2.2.1. Auditex

Tour First. 1 / 2, place des Saisons 92400 Courbevoie.

Nommée le 30 mai 2006 pour une durée de six (6) exercices, le mandat de Auditex a été renouvelé pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2012, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

2.2.2. Monsieur Jean-Pierre Larroze

Les patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

Nommé le 27 mai 2004 pour une durée de six (6) exercices. Le mandat de Monsieur Larroze a été renouvelé pour une durée de six (6) exercices supplémentaires par l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

2.3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes

	Aplitec				Ernst & Young Audit			
	Montant en € 2012/13	Montant en € 2011/12	% 2012/13	% 2011/12	Montant en € 2012/13	Montant en € 2011/12	% 2012/13	% 2011/12
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<ul style="list-style-type: none"> • Emetteur • Filiales intégrées globalement 	82 600	83 200	60%	58%	64 500	83 200	35%	39%
<input type="checkbox"/> Missions accessoires								
<ul style="list-style-type: none"> - Emetteur - Filiales intégrées globalement 					15 399		8%	
Sous-total	137 100	144 200	100%	100%	184 899	212 610	100%	100%
Autres prestations	-	-			-	-		
Sous-total	-	-			-	-		
Total	137 100	144 200	100%	100%	184 899	212 610	100%	100%

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Données consolidées (M€)	Exercice 2012/13 (12 mois)	Exercice 2011/12 (12 mois)*	Exercice 2010/11 (15 mois)
Chiffre d'affaires	100,2	101,3	109,8
Résultat opérationnel **	(65,2)	(2,7)	1,0
Résultat opérationnel courant	(1,0)	0,8	2,2
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence **	(66,7)	(3,4)	(1,3)
Résultat net (part du groupe) **	(65,5)	(3,8)	(3,0)
Résultat par action (en €)	(3,45)	(0,21)	(0,18)
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	(3,45)	(0,21)	(0,18)
Capitaux propres part du groupe	35,7	104,2	97,7
Emprunts et autres dettes financières	29,0	27,6	24,5
Trésorerie disponible	4,8	6,3	10,9
Ratio dettes financières nettes / fonds propres	0,66	0,20	0,14

* Retraité en tenant compte des changements de présentation effectués en 2012/13

** Dont dépréciation des écarts d'acquisition 60 M€ en 2012/2013

Ces informations financières font l'objet de notes plus détaillées dans les sections 9 et 20.

Durant l'exercice 2012/13, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont représenté 0.5M€ (contre 0,8M€ l'exercice précédent et 7,9M€ en 2010/11, exercice de 15 mois), tandis que la trésorerie consacrée aux flux d'investissements était de 3.1M€ (contre 8.0 en 2011/12 dont 4.2 liés à des acquisitions et 9,3M en 2010/11, dont 1,5M pour des acquisitions). Pour se financer le groupe a utilisé ses lignes de crédits disponibles pour 2,3M€ (1.8M€ en 2011/12 et un remboursement net de 7,8M en 2010/11), un premier tirage sur l'Equity line mise en place en juin 2013 ainsi que sa trésorerie pour le solde.

Données consolidées (M€)	Exercice 2013/14 1 ^{er} semestre	Exercice 2012/13 (1 ^{er} semestre)
Chiffre d'affaires	54,3	52,8
Résultat opérationnel **	(0,3)	(60,2)
Résultat opérationnel courant	0,7	0,7
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence **	(1,2)	(61,0)
Résultat net (part du groupe) **	(1,5)	(60,9)
Résultat par action (en €)	(0,07)	(3,28)
Résultat par action après dilution potentielle (en €)	(0,07)	(3,28)
Capitaux propres part du groupe	35,5	40,6
Emprunts et autres dettes financières	28,2	29,8
Trésorerie disponible	5,8	7,3
Ratio dettes financières nettes / fonds propres	0,63	0,55

Durant le premier semestre de l'exercice 2013/14, les flux venant de l'exploitation se sont élevés à 1.9M€ (dont 1.1 d'amélioration du BFR grâce à la saisonnalité favorable). Les investissements se sont élevés à 1,6M€. Le financement du groupe a été assuré principalement par le tirage du solde de l'Equity line pour 1,9M€ qui a permis de rembourser les échéances de prêt et augmenter la trésorerie disponible de 1,5M€.

4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques présentés dans cette section couvrent à la fois les risques supportés par Avanquest Software, la société mère, et ceux supportés par le groupe, ces facteurs de risques étant, sauf précision spécifique, communs à l'ensemble des sociétés du groupe.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés

4.1. **Risque de Liquidité**

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

Les prêts et lignes de crédit de la société Avanquest comportent des clauses prévoyant le respect de deux ratios (covenants) calculés à la date de clôture de l'exercice. Ces covenants prévoient que le ratio Dettes nettes/Capitaux propres soit inférieur à 0,8 et le ratio Dettes Nettes/Capacité d'autofinancement ne dépasse pas 4 pour les exercices 2013/14 et 2014/15 puis 3 pour les exercices suivants.

Les prêts et lignes de crédit de la filiale Avanquest North America comportent également des clauses prévoyant le respect de certains ratios portant sur des postes du bilan et du compte de résultat.

La société a renégocié les échéances de ses emprunts bancaires au cours de l'exercice 2012/13, elle a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, établi des prévisions de trésorerie à 12 mois et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2013, les échéances des dettes financières étaient les suivantes :

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 990	-	3 990	-
Emprunts et lignes de crédit	20 592	3 829	16 763	-
Autres dettes financières	3 037	-	3 037	-
Concours bancaires courants	38	38	-	-
Instruments financiers passifs	4	4	-	-
Intérêts courus non échus	581	581	-	-
Total	28 242	4 452	23 790	-

Les échéances des emprunts et lignes de crédit inférieures à 1 an (3,8M€) se répartissent entre échéances inférieures à 6 mois (0,4M€) et échéances comprises entre 6 mois et 1 an (3,4M€).

La ventilation des échéances entre 1 et 5 ans (23,8M€) était comme suit :

- Entre 1 et 2 ans : 5,6M€
- Entre 2 et 3 ans : 4,2M€
- Entre 3 et 4 ans : 4,3M€
- Entre 4 et 5 ans : 9,7M€

L'ensemble des ratios applicables aux prêts et lignes de crédit ci-dessus était respecté au 30 juin 2013. Dans l'hypothèse où l'un des ratios ne serait pas respecté dans le futur, l'obtention d'un waiver serait demandée auprès des banques. En cas de refus d'obtention du waiver, les dettes financières concernées deviendraient immédiatement exigibles par les banques ce qui créerait un risque de liquidité. Toutefois, en tenant compte de l'ensemble des moyens financiers mis en œuvre ou envisagés (notamment une nouvelle equity line), la société estime ne pas être en risque de liquidité.

Par ailleurs dans le cadre de sa gestion du risque de liquidité, la société a diversifié ses sources de financement avec la mise en place d'un Paceo (Equity Line). Cette Equity Line, utilisée dans son intégralité (soit 1,85 millions d'actions), a permis d'obtenir des financements pour plus de 2M€ sur l'année 2013 (entre juin et novembre), destinés à renforcer la trésorerie du groupe et financer sa stratégie, notamment les investissements dans le secteur de la création digitale personnalisée et les objets connectés.

4.2. Risque Clients

Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 20,7 millions d'euros et représente 20,7% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 26,7% l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2012/13, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 4.0% du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client a représenté 2.6 %, le troisième client 2.5% et le quatrième 2.3%.

La baisse du poids des principaux clients dans le total du chiffre d'affaires s'explique par la baisse de l'activité en grande distribution (qui représente 9 des 10 plus gros clients) et la montée des activités online qui s'adressent directement aux clients finaux et disposent ainsi d'une base clients très diversifiée.

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes d'Avanquest Software et de l'historique des relations, il existe peu de risque client appréciable. Toute interruption de contrat avec un client significatif donnerait lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de réorienter ses axes de vente.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités et en diversifiant les zones géographiques, permet à Avanquest Software d'accentuer la diversification de sa clientèle.

Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente.

4.3. Risque Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société Avanquest Software. Avanquest Software et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs dont les principaux sont des imprimeurs pour la réalisation des manuels et le conditionnement des produits, et des fournisseurs de cédéroms pour l'approvisionnement et la duplication en sous-traitance de ces supports.

Avanquest Software est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté. En outre, l'augmentation de la capacité d'achat d'Avanquest Software, liée à sa croissance, lui donne accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

La plupart des sociétés du Groupe commercialisant des logiciels développés par des éditeurs partenaires, est liée par des accords de longue durée avec ses fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources d'approvisionnement.

4.4. Risque de dépréciation des actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent environ 60% du total de l'actif du groupe au 30 juin 2013, soit une valeur nette de 58,9M€. Ces écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur. Les hypothèses d'exploitation correspondent au business plan établi par la direction du Groupe. Dans le cadre de la réalisation des tests d'impairment, une quote-part des frais du groupe est allouée aux UGT.

Le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2013 est de 10,5 % (contre 10% au 30 juin 2012) tandis que le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 juin 2012 à savoir 2 %.

L'impact d'une variation de +1% du taux d'actualisation conduirait à une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros sur l'UGT BtoC. L'impact d'une variation du taux de croissance à l'infini de -0.5% conduirait à une dépréciation complémentaire de 1,5 millions d'euros sur l'UGT BtoC. Une diminution de 10% des résultats opérationnels de l'UGT BtoC du plan intégrant des aléas conduirait à une dépréciation supplémentaire du goodwill BtoC de 5 millions d'euros.

Le test d'impairment et le test de sensibilité effectués sur l'UGT BtoB n'ont pas mis en évidence de dépréciation à enregistrer.

4.5. Risque de marché

4.5.1. Risque de Change

L'exposition de la société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie, soit un montant net d'environ 0,3 million de dollars en 2012/13.

Une variation des taux de change de 1% aurait un impact négligeable sur les résultats du Groupe.

La société bénéficie de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Depuis le 1er octobre 2008, les emprunts en dollars américains ont été qualifiés d'instrument de couverture de l'investissement réalisé dans Avanquest North America. A ce titre, les variations de change sur les emprunts en dollars américains concernés sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global ».

4.5.2. Risque de Taux

Les emprunts bancaires contractés par Avanquest Software SA (14,9 millions d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois pour la partie tirée en euros (13,9 millions d'euros) ou le Libor 3 mois pour la partie tirée en devise (1,3 million de dollars soit 1.0 million d'euros).

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America (solde de 2,5 millions d'euros) ont des taux d'intérêt variables basés sur le Prime Rate américain.

Les autres emprunts sont à taux fixe.

Une variation des taux d'intérêt de 1% aurait un impact de 0,2 millions d'euros sur les résultats du Groupe.

Afin de protéger les résultats du groupe contre les variations de taux à la hausse, des couvertures ont été mises en place lors des années précédentes. Les montants résiduels au 30 juin 2013 sont de 3,1 millions d'euros pour la partie tirée en euros. Aucune nouvelle couverture n'a été mise en place lors de l'exercice.

La valeur de marché au 30 juin 2013 des instruments dérivés de taux est proche de zéro.

4.5.3. Risque sur les Actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaires dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres), soit 61.924 actions au 30 juin 2013, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

4.6. Risques Technologiques

Avanquest Software possède en propre la technologie et le savoir-faire de ses produits et services et ne dépend donc pas de source externe. Avanquest Software considère que l'évolution des technologies est correctement appréhendée dans le secteur du logiciel, tout au moins pour les trois prochaines années.

Les risques techniques liés aux logiciels sont peu importants. En effet, les logiciels vendus en OEM ou développés spécifiquement sont validés et approuvés par le client avant la mise sur le marché. Par ailleurs pour les produits complexes destinés aux entreprises, une période de test par le client potentiel est prévue avant finalisation de la vente.

Avanquest Software a mis en place les veilles technologiques et dispose des compétences humaines suffisantes pour lui assurer de pouvoir procéder au lancement de nouveaux produits répondant à l'évolution des technologies et des besoins de la clientèle.

Dans la continuité des années précédentes, Avanquest Software est certifié « Microsoft Gold Partner » ce qui lui permet un accès en amont aux nouveaux produits ou technologie de Microsoft. Avanquest développe également des applications pour iPhone, iPad, et sous Android.

Pour ce qui concerne les produits qu'Avanquest Software édite mais ne conçoit pas, Avanquest Software porte un soin particulier à sécuriser, au travers des contrats d'édition qu'elle signe, l'obtention des nouvelles versions et mises à jour de ces produits ainsi que la correction des éventuels bogues informatiques qui pourraient éventuellement les affecter.

4.7. Risques juridiques, Risques liés à la Propriété Intellectuelle et Industrielle

En matière de propriété intellectuelle sur ses logiciels et notamment sur les créations de ses salariés, Avanquest Software bénéficie des dispositions de l'article L.113-9 du code de la propriété intellectuelle et de la section 201 du Code des Etats-Unis. En application de celles-ci, l'ensemble des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux créations effectuées dans l'exercice de leurs fonctions par les salariés de la société est dévolu à l'employeur. Lors de la négociation et la rédaction de ses contrats clients, Avanquest Software attache également un soin particulier dans la préservation de ses droits en ne procédant notamment qu'à des concessions limitées de droits de propriété intellectuelle.

Les logiciels d'Avanquest Software sont déposés auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP) dans un souci de préservation de ses droits et de lutte contre le piratage informatique. Ils font également l'objet pour les logiciels conçus ou édités aux Etats-Unis d'un dépôt auprès du « Copyright Office ». Comme tous les acteurs de l'industrie du logiciel, Avanquest Software est exposée aux problématiques du « piratage » de ses œuvres. Pour limiter ce risque, Avanquest Software a mis en place des solutions techniques différentes : mesures de protections techniques (anti-copie) sur certains supports physiques de ses logiciels, notamment pour les produits édités, système d'activation par clé unique et/ou combinaison de ces méthodes entre elles ou avec d'autres méthodes de protection des œuvres. Avanquest Software a également adhéré pendant plusieurs années à la Business Software Alliance (BSA) afin de participer notamment à l'éducation des entreprises en France en matière de contrefaçon de logiciels et agir pour le renforcement de la répression en cette matière. A ce jour Avanquest Software n'est plus membre du BSA, ses produits étant peu sujets à contrefaçon par les entreprises visées par les actions du BSA. Ces mesures mises en place pour lutter contre le « piratage » ne garantissent pas une protection totale. Celles-ci restent néanmoins suffisamment dissuasives pour limiter de manière très significative ce risque.

En matière de propriété industrielle, Avanquest Software dispose de plus de 500 marques enregistrées et plus de 2.000 de noms de domaine. Les marques considérées comme les plus importantes sont déposées sur l'ensemble du territoire européen, aux Etats-Unis et en Asie. Compte tenu du fort développement à l'international, Avanquest

Software procède régulièrement à l'extension du dépôt de ses marques les plus importantes dans les principaux pays où sont commercialisés ses produits. Avanquest Software a mis en place un système de surveillance de marques et procède régulièrement à des oppositions à l'enregistrement de marques qu'elle estime porter atteinte à ses droits. Avanquest Software attache également une vigilance particulière à l'enregistrement de noms de domaines susceptibles de contenir des signes lui appartenant. Comme elle le fait régulièrement, Avanquest Software a audité son portefeuille, et a mis en place une politique d'optimisation de la gestion de ses actifs de propriété intellectuelle au sein du groupe (marques, noms de domaine, conseils).

Avanquest Software n'est pas exposé à des risques juridiques spécifiques en dehors de ceux afférents à la propriété intellectuelle, et à sa responsabilité contractuelle, civile et pénale de manière générale.

La filiale américaine doit répondre actuellement à une « class action » intentée aux Etats-Unis vis à vis de nombreux éditeurs de logiciels utilitaires. Le management estime que cette action est sans fondement. Aucune provision n'a donc été comptabilisée pour couvrir ce risque au 30 juin 2013.

4.8. Risques liés aux Ressources Humaines

Avanquest Software, comme ses concurrents, est dépendante de ses équipes de professionnels. Les embaucher et les garder peut se révéler difficile dans un contexte concurrentiel. Pourtant Avanquest Software n'a pas de difficulté majeure pour attirer de nouveaux talents. La direction du Groupe associe la majorité de ses cadres et employés aux résultats de l'entreprise par un programme d'attribution d'actions gratuites. En outre les salariés d'Avanquest Software bénéficient de l'accord de participation prévu par les textes.

Chaque année, des augmentations générales peuvent être accordées, accompagnées d'augmentations individuelles liées à l'évolution des fonctions, à la réalisation d'objectifs ou pour récompenser des performances. Les intéressements et la participation sont dégagés en fonction de la performance de chacune des sociétés du Groupe et/ou en fonction de la performance globale du Groupe.

4.9. Risques Industriels et Risques Liés à l'Environnement

Du fait de la nature de son activité, la société n'est pas ou peu exposée à ce type de risques.

4.10. Assurances – Couverture des Risques

La Société dispose de polices d'assurance, que la direction du Groupe considère adéquate. Ces polices, et leur adéquation sont revues régulièrement et au minimum une fois par an. Avanquest Software a souscrit des polices assurant la couverture des pertes d'exploitation, les dommages aux biens et de la responsabilité civile (de la société et des mandataires sociaux). Ces polices sont validées par le comité de direction.

Le montant de la couverture perte d'exploitation d'Avanquest Software SA s'élève à 2,5 M€ (avec une franchise de 3 jours de perte d'exploitation). Le montant des couvertures de dommages aux biens est plafonné à 0,6 M€ (avec une franchise variant de 0 à 3K€ suivant les dommages). Les risques de responsabilité civile de la société sont couverts à hauteur de 10 M€ (avec une franchise variant de 0 à 50K€ suivant la nature du dommage).

La prime globale pour ces polices est d'environ 22K€.

Par ailleurs chacune des filiales du groupe souscrit localement à des polices d'assurance adaptées à ses besoins et conformes aux obligations légales locales.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial, siège social

La dénomination de la société est Avanquest Software. Le siège social d'Avanquest Software est sis :

Immeuble Vision Défense
89/91 boulevard National
92257 La Garenne-Colombes Cedex
France
Téléphone : +33 (0)1 41 27 19 70

5.1.2. Forme juridique

Société Anonyme au capital de 20 594 574 euros, régie notamment par les dispositions des livres II des parties législative et réglementaire du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et aux groupements d'intérêts économiques.

5.1.3. Registre du commerce et des sociétés – Code d'activité

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 329 764 625. Le code d'activité de la société est 5829C.

5.1.4. Date de constitution, durée de vie

La société a été constituée le 28 mai 1984 pour une durée de 60 ans, soit jusqu'au 28 mai 2044.

5.1.5. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, commençant le 1^{er} juillet et finissant le 30 juin.

5.1.6. Objet social (article 2 des statuts)

L'article 2 des statuts définit l'objet de la société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ;
- la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ;
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus ;
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement.

5.1.7. Evènements importants dans le développement de l'activité et la stratégie de la société

Créée en 1984 sous le nom de BVRP Software, Avanquest Software a pour vocation l'édition de logiciels professionnels grand public pour micro-ordinateurs de type PC et compatible.

Dès 1987, Avanquest Software oriente son activité vers le développement de logiciels de communication, un secteur dont les grands éditeurs sont absents. Avanquest Software est l'une des premières sociétés au monde à mettre sur le marché un logiciel de télécopie pour micro-ordinateurs.

Avanquest Software s'impose alors comme le leader français du logiciel de communication. Confrontée en 1990, comme l'ensemble des entreprises du secteur, à une forte pression sur les prix, et forte de la renommée de ses produits et de son avance technologique, Avanquest Software décide alors de réorienter sa stratégie afin d'ouvrir le marché le plus vaste possible pour ses logiciels :

- en créant une gamme de produits très performante et complète destinée au grand public, diffusée à un prix attractif par la vente en distribution,
- en créant une gamme de produits simplifiée, traduite en de nombreuses langues et destinée à la vente en OEM à l'international.

Cette stratégie s'applique aujourd'hui aux nouvelles gammes de logiciels, applications et services dédiés à la création graphique et au management d'objets connectés.

Cette stratégie a conduit le groupe à procéder régulièrement à des acquisitions afin de compléter ses gammes produits, ses canaux de ventes et sa couverture géographique.

Les principales opérations de croissance externe et de création de filiales ont été :

- En 1996, création de BVRP USA Software Inc.

- En décembre 1998, acquisition de la société Kommunicate au Royaume-Uni
- En avril 2000, acquisition de la société Seattle Lab aux Etats-Unis
- En juillet 2000, acquisition de la société Vicomsoft au Royaume-Uni et aux Etats-Unis
- En mai 2001, acquisition de la société AB Soft en France
- En septembre 2001, acquisition de la société Guildsoft au Royaume-Uni
- En décembre 2002, acquisition de 51% du capital de la société Elibrium LLC aux Etats-Unis
- En octobre 2003, acquisition de la société MediaGold en Allemagne et au Royaume-Uni
- En avril 2004, acquisition des 49% restants du capital d'Elibrium LLC
- En février 2005, acquisition de la société V-Communications aux Etats-Unis
- En mai 2006, acquisition des sociétés IMR UK Ltd et Fasttrak Software Publishing Ltd au Royaume-Uni
- En janvier 2007, acquisition de la société Nova Development Corp. aux Etats-Unis
- En avril 2007, acquisition de 97,54% du capital et des droits de vote de la société Emme (Edition MultiMedia Electronique) au terme d'une offre publique alternative sur Eurolist Paris
- En février 2011, acquisition de la société Micro Application en France
- En mars 2011, acquisition de la société canadienne PC Helpsoft
- En novembre 2011, acquisition de 50% du capital de la société américaine Arvix LLC.

Le développement d'Avanquest Software s'accompagne d'une nouvelle organisation destinée à favoriser l'intégration des sociétés récemment acquises et la conquête de nouvelles parts de marchés.

Au cours des dernières années, dans un contexte de crise économique mondiale, marquée par une réorganisation de l'ensemble du catalogue produits, des canaux de ventes et des filiales, l'accent a été mis sur l'innovation, le lancement de plusieurs projets structurants utilisant les dernières technologies dans le domaine de l'internet et la recherche de nouveaux modèles de ventes avec un accent particulier sur les modèles générant des revenus récurrents.

Un nouveau plan stratégique a ainsi été annoncé en décembre 2013 ayant pour ambition d'être :

- Recentrer le Groupe sur ses activités en progression et de privilégier leur croissance organique
- Concentrer ses futurs développements sur des marchés stratégiques significatifs
- Retrouver une culture produit au sein de l'entreprise, basée sur l'innovation et la différenciation
- Capitaliser sur ses atouts: innovation, dimension internationale et réseau de distribution multicanaux

Dans le cadre de cette de stratégie, le Groupe a identifié ses futurs leviers de croissance sur deux marchés à fort potentiel.

En s'appuyant sur ses positions solides dans l'univers de la création digitale personnalisée et notamment le web-to-print (services d'impression à distance des photos), Avanquest anticipe la révolution mobile dans ce secteur et invente le concept du mobile-to-print – la façon la plus simple et le moins chère pour imprimer ses photos depuis son smartphone.

- 1,4 milliards de photos sont prises chaque jour avec un smartphone, mais elles ne sont presque jamais exploitées. C'est pourquoi, Avanquest a développé FreePrints, une application qui permet d'imprimer gratuitement jusqu'à 1.000 photos depuis son téléphone mobile.
- Ce concept tout à fait unique et novateur a été lancé aux Etats-Unis à l'été 2013 puis en France, Angleterre et Allemagne. A ce jour, plus de 8 millions de photos ont été livrées. Avec un modèle économique basé sur la monétisation de ces nouveaux clients notamment grâce à l'offre complémentaire de services web-to-print et la vente de logiciels ou d'accessoires photos, FreePrints permet à Avanquest de proposer une offre unique et très différenciante sur le marché global de la création digitale personnalisée, qui sera déclinée au niveau mondial.

Forte de son expertise historique en matière de logiciels utilitaires (plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires) et d'outils de synchronisation (plus de 40 millions de téléphones vendus chaque année avec un logiciel Avanquest), Avanquest profite des opportunités offertes par l'explosion des objets connectés (ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, mais aussi téléviseurs, consoles de jeux et demain voitures, montres ou lunettes connectées...), pour proposer pour la première fois une solution de gestion de tous les objets connectés à travers le Cloud.

- Une première solution « MyDevices » sera lancée courant 2014: cette plate-forme logicielle permettra aux utilisateurs d'optimiser de façon centralisée et à distance les performances de leurs appareils connectés (PC, Mac, iOS, Android), d'activer un anti-virus ou de faire un back-up dans le Cloud des contenus de l'ensemble de leurs terminaux. « MyFix-It » s'adressera tant au marché grand public, qu'aux petites et moyennes entreprises et aux professionnels (constructeurs électroniques, distributeurs d'équipements numériques ou opérateurs télécoms). Elle sera commercialisée sous forme d'abonnements ou de contrats d'intégration OEM. Dans les deux cas, au-delà de l'accès au logiciel, des services additionnels (support et hébergement en particulier) seront proposés aux clients.

Afin d'accompagner ces choix stratégiques, une nouvelle organisation a été mise en place sur l'ensemble du groupe Avanquest au niveau mondial. Elle s'est traduite par la réallocation en profondeur des ressources autour de deux pôles correspondant aux deux marchés désormais prioritaires pour le Groupe : Création Digitale Personnalisée et Objets Connectés.

Avec la mise en œuvre de cette stratégie, le Groupe se fixe comme ambition d'atteindre un chiffre d'affaires compris entre 140 M€ et 150 M€ à horizon 2016-2017, dont l'essentiel de cette croissance provenant des secteurs sur lesquels la société veut se recentrer. Ce retour à une dynamique de croissance solide ne devrait prendre sa mesure qu'à compter de l'exercice 2014-2015, l'exercice en cours s'inscrivant comme une année de lancement et d'investissement pour réussir le changement.

L'ambition de croissance s'accompagne d'un objectif de progression forte de la rentabilité opérationnelle qui pourrait dépasser 10% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2016-2017.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Outre les acquisitions et créations de filiales dont la liste est indiquée ci-dessus au paragraphe 5.1.7, les principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices portent sur la recherche et développement et les dépenses de marketing.

Le Groupe Avanquest Software a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2012/13, les dépenses de R&D ont représenté 5,3M€ contre 6,2M€ en 2011/12 et 6,7M€ en 2010/11 (exercice de 15 mois).

La R&D capitalisée a représenté 3,2M€ en 2012/13 et 3,2M€ en 2011/12 contre 5,8M€ en 2010/11 (exercice de 15 mois). Ces investissements sont financés par la trésorerie disponible du Groupe.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les principaux investissements en-cours portent, comme pour les exercices précédents, sur le renforcement des capacités de recherche développement du Groupe. Les dépenses de R&D sont réparties entre la France (27%), les Etats-Unis (47%), la Chine (23%) et l'Angleterre (3%).

5.2.3. Principaux investissements planifiés

Il n'existe pas au jour du présent document, d'investissement planifié pour lequel les organes de direction du Groupe ont déjà pris des engagements fermes.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

Avanquest Software est un développeur et un éditeur de logiciels pour les professionnels et les particuliers, dans des catégories allant de la mobilité aux utilitaires en passant par le multimédia et le graphisme.

Présent au travers de ses filiales en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, Avanquest Software est l'un des éditeurs mondiaux de logiciels grand public. Sa force commerciale lui permet d'adresser l'ensemble des canaux de distribution et des typologies de clients:

- le grand public (BtoC) via la grande distribution, les magasins spécialisés et le web,
- les entreprises (BtoB) avec des équipes dédiées
- et les grands acteurs de la téléphonie mobile et de l'informatique (BtoBtoC) par le biais de licences OEM (Original Equipment Manufacturers).

Le groupe a structuré ses activités autour de deux pôles :

- le développement des logiciels et de services associés dans deux domaines principaux :
 - o la création digitale personnalisée et
 - o le management d'objets connectés
- l'édition et la diffusion de logiciels développés par des tiers qui viennent compléter l'offre des catégories ci-dessus.

6.1.1. Développement de logiciels et de services associés

Avanquest se focalise sur deux catégories principales.

6.1.1.1. La Création Digitale Personnalisée

Avec l'acquisition de Nova en 2007, Avanquest a considérablement enrichi la propriété intellectuelle du groupe en matière de logiciels de photo, d'imagerie et de graphisme. Les logiciels d'Avanquest sont des best-sellers dans leurs catégories aux Etats-Unis : Photo Explosion logiciel de retouche photo ou les logiciels Hallmark et Greeting Card Factory de création de cartes.

Pour capitaliser sur ce catalogue produits, Avanquest a mis en place une division exclusivement dédiée à la création digitale personnalisée : InPixio qui a pour mission de développer l'ensemble des logiciels et applications mobiles autour de l'image commercialisés par le Groupe. En complément de l'offre historique d'Avanquest dans cette catégorie, qui est régulièrement mise à jour avec de nouvelles fonctionnalités (ex : InPixio Photo Clip, InPixio Photo Cut-Out...), cette unité propose trois principales applications mobiles, qui ont connu un fort succès (plus de 2 millions de téléchargements à ce jour) :

- InstaCards, qui permet de créer des cartes postales depuis ses photos mobiles, en format carré
- Photos On TV, la solution la plus simple pour projeter ses photos de son smartphone à sa télévision connectée
- FreePrints pour imprimer gratuitement ses photos depuis son smartphone (jusqu'à 1 000 photos par an, l'utilisateur ne payant que les frais de port). Cette application dispose d'un fort potentiel de croissance, 1,4 milliards de photos étant prises tous les jours sur les téléphones dans le monde. Elle a déjà été lancée aux Etats-Unis et en France, où elle se place dans le haut des classements des applications disponibles. Les prochains lancements prévus en 2014 sont la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Peu d'éditeurs fournissent aujourd'hui un service comparable depuis un smartphone.

Avanquest se fixe comme principe d'être multi-plateformes ; l'ensemble de ces applications sont disponibles sur iOS et Android, mais également pour certaines pour Windows Phone.

En parallèle de ces produits, Avanquest s'est lancé en 2008 dans l'offre de services de web-to-print, ou l'impression à distance de ses photos sur différents supports (cartes d'invitations, albums photos, toiles canvas, coques smartphones...). Sa division PlanetArt a développé aux Etats-Unis une série de sites Internet dédiés à ces services : Photo Affections, My Custom Case, Simply to Impress, Canvas World... En Europe, Avanquest a fait l'acquisition en 2011 de Carteland pour répondre à la demande.

L'ensemble de cette catégorie représentait sur l'exercice 2012-2013, environ 30 millions d'euros de chiffre d'affaires.

En s'appuyant sur ces positions solides dans le secteur de la Création Digitale Personnalisée, Avanquest en a fait l'un de ses axes stratégiques dans sa stratégie 2014-2017 présentée en décembre 2013.

6.1.1.2. Le management d'objets connectés

Le développement de logiciels Utilitaires et de logiciels liés à la mobilité sont deux des métiers historiques d'Avanquest. L'ensemble de la gamme de produits sur ces segments est constamment renouvelée et permet au Groupe d'être Gold Partner de Microsoft depuis de nombreuses années.

Côté utilitaires, ses principaux produits - Fix-It (Réparez votre PC), System Suite, Partition Commander (Partitionnez vos disques) ou encore Driver Genius – tournent autour de la sécurité et l'entretien du microordinateur et de la sauvegarde et la récupération des données. Ils sont à destination des particuliers et des petites et moyennes entreprises et sont développés par la division VCOM, entièrement concentrée sur cet axe.

Côté mobilité, le produit phare d'Avanquest Software demeure Mobile PhoneTools qui reste en tête de sa catégorie des logiciels accompagnant les mobiles, Smartphones et cartes 3G, avec plus de 40 millions de téléphones équipés vendus chaque année. En connectant un téléphone mobile à un PC, Mobile Phonetools permet d'exploiter au maximum les nombreuses fonctionnalités des téléphones mobiles que ce soit pour un usage professionnel (Internet, email, fax, SMS, synchronisation Outlook...) ou personnel (musique, sonneries, logos, fond d'écran...).

Afin d'adapter cette offre à la multiplication d'appareils connectés, qui ne sont plus uniquement des micro-ordinateurs, mais également des tablettes, smartphones, téléviseurs, voire même bientôt des montres ou lunettes intelligentes, Avanquest fait évoluer son offre Utilitaires vers le management d'objets connectés.

Dans un premier temps, la dernière version du logiciel Fix-It sera accessible à partir d'un site Internet et d'un site mobile et permettra d'accéder à distance aux fonctionnalités du produit et offrira ainsi la possibilité d'utiliser la même plateforme pour l'ensemble de ses appareils connectés (ordinateurs, tablettes, smartphone...). L'ensemble des données sauvegardées seront hébergées dans le Cloud.

Dans un second temps, Fix-It sera développé sous la forme d'une plateforme Cloud sur laquelle un foyer ou une petite ou moyenne entreprise pourra gérer l'ensemble de sa flotte d'objets connectés, bénéficiant pour chacun de fonctionnalités adaptées.

Cette offre sera commercialisée directement par Avanquest ou par l'intermédiaire de ses clients BtoB, en marque blanche ou en contrat de distribution.

Pour appuyer ce développement, Avanquest a fait l'acquisition en 2011 d'Arvix, une entreprise américaine spécialisée dans l'hébergement.

6.1.2 Edition de logiciels

Afin d'enrichir son offre produits et de tester certains marchés, le groupe commercialise sur certains territoires les logiciels de partenaires éditeurs qui n'ont pas – contrairement à Avanquest qui est fortement implanté aux Etats-Unis et en Europe - accès aux réseaux de distribution locaux, que ce soit la vente de boîtes dans les réseaux de distribution classiques (grossistes, multi-spécialistes, VPC, grande distribution...), la vente de licences auprès des entreprises ou la vente en téléchargement sur Internet.

Avec des équipes expérimentées, déployées mondialement et travaillant en plus de 30 langues, Avanquest est en mesure de pénétrer rapidement les marchés locaux, pour le compte des divisions logicielles du Groupe ou d'éditeurs partenaires tiers. Avanquest offre à ses partenaires éditeurs une organisation efficace et fiable pour la commercialisation de leurs logiciels. En fonction des besoins de chaque partenaire, il peut prendre en charge tout ou partie d'un lancement produit : vente, marketing, conditionnement, production, assemblage, stockage et transport, services d'assistance technique.

La capacité d'Avanquest à créer des programmes de commercialisation personnalisés permet à la fois de diminuer les risques des partenaires développeurs, et de réduire les temps d'évaluation des acheteurs.

6.1.3 Canaux de commercialisation

La stratégie du Groupe Avanquest est d'être présent sur chaque territoire majeur dans l'ensemble des canaux de commercialisation (BtoB, BtoC offline et online, OEM).

6.1.3.1 Le commerce électronique (E-commerce)

Le commerce électronique et les différentes possibilités de vendre les produits et services d'Avanquest sur Internet a été le principal axe de développement du groupe depuis quelques années. Avanquest a ainsi développé une expertise pointue en termes de ventes de logiciel sur ses plateformes e-commerce et de services comme l'hébergement de sites web ou le web to print. L'e-commerce constitue un fort vecteur de croissance rentable pour le groupe.

Depuis l'ouverture de sa première boutique électronique, Avanquest s'est imposé comme un acteur majeur du e-commerce de produits électroniques, aussi bien pour la vente que pour le téléchargement de logiciels.

Avec ses 20 sites, traduits en 7 langues, dont le principal www.avanquest.com, le groupe vend via ce canal 1,5 millions de logiciels par an. 2 millions d'internautes s'y connectent chaque mois.

D'abord destinés aux logiciels Avanquest, ces sites d'e-commerce proposent à sa base de 11 millions de clients, destinataires de ses emailings promotionnels, des produits de partenaires ou depuis peu des accessoires électroniques.

Le commerce électronique permet au Groupe d'élargir sa présence géographique directe, en vendant de manière sécurisée et fiable, ses produits dans 150 pays dans le monde.

Les ventes « online » ont représenté 45% des ventes en 2012/13 et dépasseront bientôt les 50%, grâce notamment aux secteurs les plus porteurs que sont le « web to print » qui évolue vers le « mobile to print » et les offres dématérialisées de gestion des objets connectés.

6.1.3.2 Les ventes OEM

Les ventes de logiciels que réalise le Groupe par ce canal proviennent d'accords OEM (Original Equipment Manufacturer) conclus avec les grands opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès internet, les fabricants de micro-ordinateurs, d'assistants personnels, de téléphonie mobile ou de périphériques et accessoires mobiles. Les logiciels sont ici intégrés aux matériels des constructeurs ou à l'offre des fournisseurs de services pour apporter de nouvelles fonctionnalités et offrir convivialité et sécurité notamment. Il s'agit ici de ventes de licences, ou bien sous la forme de logiciel « as a service » avec souscription d'abonnements auprès des opérateurs.

Les ventes en OEM d'Avanquest ont représenté environ 5% du chiffre d'affaires en 2012/13, en baisse d'environ 11% (à taux de change constant) par rapport l'exercice précédent.

Les principaux contrats OEM sont avec Darty, Earthlink ou Sony. Ce sont les logiciels de mobilité et convergence multimédia, ainsi que les utilitaires (gammas Fix-It) qui séduisent particulièrement nos partenaires OEM. Pour les clients OEM d'Avanquest, ces solutions innovantes, développées exclusivement pour leur technologie et services spécifiques, sont autant d'avantages compétitifs qui augmentent la valeur de l'offre proposée à leurs clients, les utilisateurs finaux.

6.1.3.3 La vente aux entreprises

Les ventes aux entreprises (activité BtoB) sont réalisées essentiellement par la filiale anglaise Process Flows qui propose des solutions de gestion de documents. Les clients sont de grands groupes, des institutions financières et des organismes publics anglais. Cette activité représente un chiffre d'affaires de 15,8M€ en 2012/13, en croissance de 7%.

6.1.3.4 La vente aux réseaux de distribution offline

Avanquest Software est un acteur indépendant majeur de la distribution dans les canaux « retail ».

Les ventes sont réalisées directement auprès des enseignes de la grande distribution (Wal Mart, Carrefour...), et également auprès des multi spécialistes (FNAC, PC World, Office Depot, Staples...) ou des distributeurs spécialisés (Ingram, Tech Data, Koch...).

L'activité offline (en magasins) a connu une forte baisse ces dernières années, impactée par la mutation profonde du marché vers les ventes sur internet. Les ventes sur les canaux « retail » ont ainsi baissé de 25 à 30% par an, parfois plus sur certains territoires. Elles ont représenté 34% des ventes en 2012/13, contre 60% trois ans auparavant.

6.2. Principaux marchés

Le groupe Avanquest opérant sur des marchés diversifiés tant en termes de gamme produits que de zones géographiques, il n'existe pas ou peu d'informations pertinentes sur ces marchés.

6.2.1. Marché de la création digitale personnalisée

Le marché des logiciels permettant les retouches photos, la réalisation de cartes de vœux, cartes d'anniversaire, etc. et de scrapbooking connaît un énorme succès dans les pays anglo-saxons, et les pays d'Europe Continentale commencent à prendre goût à ces loisirs créatifs. On estime par exemple à 9 milliards de dollars le montant du marché des seules cartes et invitations aux Etats-Unis.

Sur ces segments, Avanquest avec ses logiciels de marques Hallmark ou Nova figure clairement parmi les leaders aux Etats-Unis avec des positions de marché bien souvent devant ses principaux concurrents. Les autres concurrents d'Avanquest Software sur ce marché sont des éditeurs spécialisés sur un segment en particulier Adobe, Serif, Arcsoft ou encore Sonic Solutions mais aussi des éditeurs généralistes dont la stratégie est de proposer une large gamme à des prix inférieurs à ceux des spécialistes (Focus Multimedia, Individual Software, Cosmi, etc.).

Sur les services de web-to-print, qui connaissent un fort développement notamment aux Etats-Unis (plus de 60 % de croissance annuelle) dans un marché estimé à plus de 10 milliards USD, Avanquest se trouve face aux grands acteurs de ce segment comme Shutterfly ou Vistaprint ou des acteurs plus locaux comme PlanetCards ou Wunderkarten. Pour se différencier, le Groupe entend investir massivement dans le mobile-to-print, à travers notamment l'application FreePrints, là où peu d'entre eux sont encore actifs avec un modèle économique pertinent.

Le potentiel sur ce marché est grand : 1,4 milliards de photos sont prises tous les jours depuis un smartphone dans le monde. Alors que le panier moyen d'une commande web-to-print se situe autour de 30-40 USD et cible les catégories CSP+, le mobile-to-print dispose d'une assise plus large, grâce à la forte pénétration du smartphone, y compris dans les pays émergents.

De manière prospective, ce marché peut être élargi à l'impression 3D dont le potentiel estimé à l'horizon 2021 est de 30 milliards USD.

6.2.2. Marché de la gestion des objets connectés

Le marché des logiciels de sécurité & utilitaires regroupe des familles diverses de produits : les logiciels de sécurité, de maintenance système et de sauvegarde de données.

La gamme sécurité se compose principalement des logiciels SystemSuite TM Professional, Fix-It Utilities TM Professional et Double Anti Spy. SystemSuite TM comprend un anti-virus, un anti-spyware, un anti-spam et un firewall ainsi que des outils de diagnostic. Fix-It Utilities TM, qui offre des outils de protection et de diagnostic, représente plus de 60% du marché de maintenance système américain.

Les concurrents d'Avanquest Software sur ce marché sont Iolo, Tune-Up, Symantec, McAfee ou encore Kaspersky.

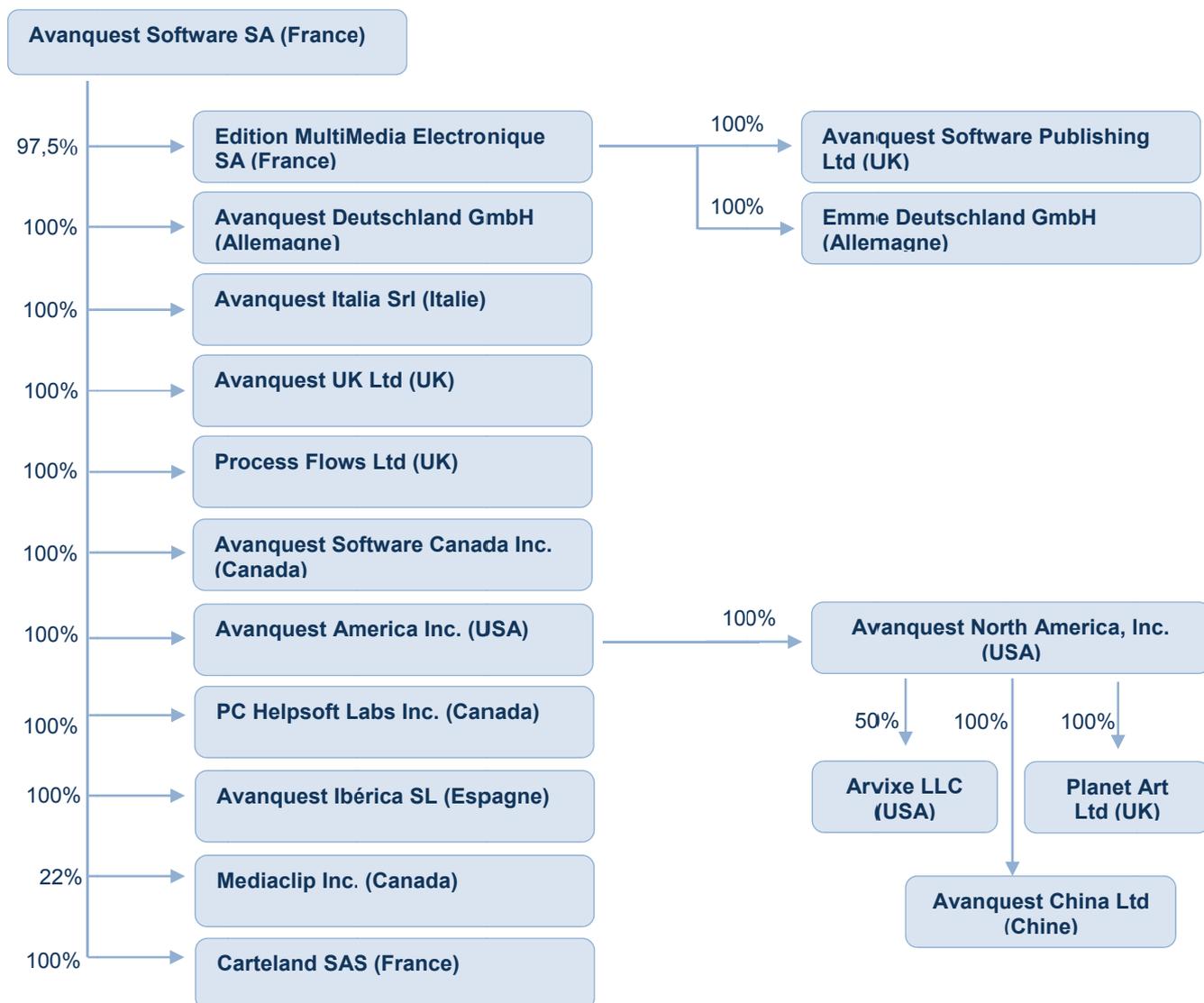
Comme Avanquest, l'ensemble de ces acteurs ont effectué la migration de leurs logiciels sur le Cloud, mais peu d'entre eux offrent des plateformes intégrées de management d'objets connectés. Sur ce marché, Avanquest aura également comme concurrents les fabricants eux-mêmes qui offriront leur propre solution de gestion.

Avec la multiplication d'objets connectés – 50 milliards estimés en 2020 – la création de valeur de ce marché est estimée à 1,9 trillions USD.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme juridique au 31 décembre 2013

Les pourcentages indiqués ci-dessous sont relatifs à la quote-part de détention en capital et en droits de vote des principales filiales.



La filiale Emme SA, acquise en 2007 suite à une OPE, est toujours cotée sur le compartiment C d'Eurolist, avec un flottant de 2,5%.

7.2. Organigramme fonctionnel

Direction du Groupe

Bruno Vanryb : Président du Conseil d'Administration
Pierre Cesarini : Directeur Général Groupe
Thierry Bonnefoi : Directeur Administratif et Financier Groupe

Division Création Digitale Personnalisée

Roger Bloxberg : CEO
Todd Helfstein : co-CEO

Division Management des Objets Connectés

Kevin Bromber : Directeur Division

Activités Offline

Roger Bloxberg et Todd Helfstein : Co-Directeurs des activités US
Paolo Caletti : Directeur des Opérations Allemagne et Italie
Steve Powell : Directeur des activités Retail anglaises
Renaud Chevallier : Directeur des activités Retail France

Division e-commerce

Olivier Thirion : Directeur des activités e-commerce
Phil Schnyder: Director Online Business Development

Division B to B

Chris Thompson: Managing Director Process Flows

7.3. Relations mère-filiales

Avanquest Software SA est la maison mère du Groupe. Outre une fonction de holding, détenant les participations directement ou indirectement dans l'ensemble des filiales du groupe, Avanquest Software SA assure un certain nombre de fonctions opérationnelles bénéficiant à l'ensemble du groupe (direction générale, R&D, ventes e-commerce, ventes OEM et ventes offline).

Les activités de recherche et développement sont assurées par différentes entités du groupe. Certains produits sont développés par les équipes d'Avanquest Software, la maison mère. Les filiales vendant les produits développés par Avanquest Software reversent donc des royalties proportionnelles au montant des ventes. De manière plus générale, la propriété des logiciels reste généralement à l'entité ayant développé le logiciel, les autres filiales lui reversant des royalties en fonction des ventes réalisées.

Par ailleurs Avanquest Software a mis en place des conventions de trésorerie avec chacune des filiales afin de financer, si nécessaire, leurs besoins en fonds de roulement et leurs investissements.

Enfin, suite au regroupement sur le même site de toutes les activités françaises, Avanquest Software assure pour le compte d'Emme diverses prestations administratives telles que la tenue de la comptabilité ou le secrétariat juridique. Ces prestations sont faites à des conditions normales de marché et font l'objet soit d'une facturation mensuelle forfaitaire révisable, soit d'une refacturation à hauteur des coûts supportés par Avanquest Software imputables à cette filiale.

Certains contrats d'édition multi-territoires étant gérés par Avanquest Software, celle-ci se charge de déclarer et de verser les royalties à l'éditeur pour le compte de ses filiales.

Présentation des principales filiales

France : Les activités françaises sont réalisées au travers de deux sociétés:

Avanquest Software SA assure les ventes en OEM pour le territoire européen, les ventes sur les sites de e-commerce du groupe (hors Etats-Unis) et, suite à la fusion avec Micro Application, les ventes en grande distribution et distribution spécialisées en France. Avanquest regroupe également les équipes de R&D françaises.

Royaume-Uni :

Process Flows Ltd a été constituée en fusionnant huit des sociétés anglaises acquises depuis 1998. La société s'adresse principalement aux grands comptes et aux PME. Elle gère également une plateforme de commerce électronique dédiée aux entreprises anglaises.

Avanquest Software Publishing Ltd, leader au Royaume-Uni sur le marché « retail » est spécialisée dans l'édition et la distribution de logiciels et produits multimédia interactifs grand public.

Avanquest UK Ltd. Cette entité gère les aspects techniques de la plateforme de commerce électronique.

Etats-Unis :

Avanquest North America Inc. Cette entité résulte de la fusion de 8 sociétés acquises ou créées aux Etats-Unis depuis 2000. Avanquest North America Inc. est basée en Californie et est un des tout premiers éditeurs américains dans le domaine des logiciels utilitaires des logiciels de gestion des images et du graphisme.

Avanquest North America représente Avanquest aux Etats-Unis pour le marché Retail (auprès de plus de 10 000 magasins dont Wal-Mart, Staples, Office Depot...), OEM et e-commerce. Elle gère également les cinq sites de l'activité Web to print.

Arvix LLC : Basée également en Californie cette société, dont Avanquest possède 50% du capital depuis 2011, est spécialisée dans les activités d'hébergement de sites web.

Allemagne :

Avanquest Deutschland GmbH regroupe les activités des sociétés MediaGold (acquise en 2003) et Magnaways (acquise en 2005). La société commercialise en Allemagne l'ensemble de l'offre produits du groupe sur les canaux retail, commerce électronique et ventes aux entreprises.

Italie :

Avanquest Italia Srl, créée en septembre 2005, Avanquest Italia, vend le catalogue de produits du groupe sur le territoire italien.

Chine :

Avanquest China Ltd, implantée à Shanghai, Avanquest China constitue un des pôles de R&D du groupe Avanquest.

Canada :

PC Helpsoft Inc., société acquise en 2011, spécialisée dans les ventes en e-commerce sur le territoire nord-américain.

Chaque filiale compte dans son conseil d'administration, un ou plusieurs membres de l'équipe de direction du Groupe Avanquest.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

Les seules immobilisations corporelles du Groupe Avanquest Software sont relatives à des agencements, des installations et du matériel informatique.

La totalité des locaux de la Société et des filiales est louée. Il n'existe pas de charges en dehors des loyers et des charges locatives.

8.2. Questions environnementales

L'activité d'Avanquest Software n'est pas par nature soumise à des questions environnementales. Celles-ci ne peuvent donc pas influencer l'utilisation par la société de ses immobilisations corporelles qui sont en tout état de cause peu significatives et non exposées aux facteurs environnementaux.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Principaux évènements des exercices 2010/11 et 2011/12

Au cours de l'exercice 2010/11, le Groupe Avanquest a mis en œuvre la stratégie d'acquisition annoncée au mois de janvier 2010, lors de la levée de fonds réalisée sous forme d'augmentation de capital et d'émission d'obligations convertibles.

La principale acquisition s'est conclue au mois de février 2011 avec le rachat de 100% des actions de la société Micro Application Europe, Cette acquisition s'inscrit dans une volonté de renforcer la position du Groupe Avanquest par un accroissement significatif de ses parts de marché en France, mais aussi de favoriser son développement sur ses différents marchés à l'étranger (Angleterre et Allemagne notamment). Avanquest a poursuivi également sa stratégie privilégiant le développement de nouvelles gammes de produits et de nouveaux modes de commercialisation des logiciels essentiellement online, qui s'est traduit par l'acquisition de la société canadienne PC Helpsoft. Enfin, le Groupe a poursuivi sa stratégie de renforcement de son offre « web to print » avec l'acquisition des actifs de deux petites sociétés américaines.

Afin de permettre une meilleure prise en compte de l'effet de saisonnalité marqué de l'activité « retail » du Groupe Avanquest, l'assemblée des actionnaires a approuvé au mois de février 2011 un changement de la date de clôture de l'exercice fiscal. Celui-ci se termine désormais le 30 juin de chaque année. L'exercice 2010/11 a donc été prolongé jusqu'au 30 juin 2011 et a eu une durée de 15 mois.

Durant l'exercice 2011/12, la mutation du groupe, vers les activités online et cloud pour répondre aux nouveaux modes de consommation du logiciel sur PC, tablettes et smartphones s'est poursuivie. Le groupe a ainsi renforcé son offre « web to print » avec l'acquisition de 100% des titres de la société française Carteland et d'hébergement avec l'acquisition de 50% de la société américaine Arvix. La transition d'un modèle « offline » vers un modèle online s'est matérialisée par un niveau de ventes « online » qui atteint pour la première fois celui des ventes offline (40% du CA contre 25% lors de l'exercice précédent).

9.2. Situation Financière au 30 juin 2013

Le chiffre d'affaires annuel du groupe s'établit à 100,2 millions d'euros sur l'exercice 2012-2013, marqué par la mutation accélérée de ses activités vers le online. Ce chiffre est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (-1,0% et -5,3% à périmètre et taux de change constant). L'activité de l'exercice s'est caractérisée par une forte croissance des activités web-to-print, hébergement et téléchargement (+24 %) qui a permis de quasiment compenser la baisse des ventes en retail (-25 %). Au global, 45,5 % de l'activité du Groupe est désormais réalisé sur des activités « online ». Les ventes « offline », elles, ne représentent plus que 39 % du chiffre d'affaires en année pleine. C'est la première fois que les deux proportions s'inversent, atteignant ainsi une étape significative de la mutation du Groupe. Les activités BtoB affichent également une croissance de leur chiffre d'affaires (+10 % à 15,8 millions d'euros, soit 16 % du chiffre d'affaires du groupe).

En M€	Exercice 2012/13	Exercice 2011/12	Var°
Chiffre d'affaires consolidé	100,2	101,3	-1,08%
Résultat opérationnel	(65,2)	(2,7)	-2314%
Résultat opérationnel courant	(1,0)	0,9	-211%
Résultat net	(65,5)	(3,8)	

9.3. Résultats de l'exercice 2012/13

Résultat opérationnel courant

Avec un chiffre d'affaires quasi stable, la marge brute s'inscrit en légère décroissance par rapport à l'exercice précédent à 56,9 M€. On retrouve également cette quasi stabilité dans le résultat opérationnel courant (ROC), légèrement négatif (-1 M€), contre un résultat légèrement positif (0,9 M€) en 2011-2012

L'écart de résultat avec l'année précédente s'explique par la baisse de la contribution des activités offline et une augmentation des investissements marketing (+1,6 M€) afin d'alimenter la croissance des activités online notamment le web-to-print (impression à distance de photos sur divers supports) et les ventes en téléchargement. A l'inverse, la masse salariale du groupe a diminué de 5% à périmètre constant.

Une dépréciation des écarts d'acquisition pour un montant de 60 M€ a été constatée au premier semestre de l'exercice. Cette dépréciation fait suite à une revue approfondie par la direction des perspectives liée à la mutation des marchés sur lesquels le Groupe opère : elle porte pour la grande majorité sur des acquisitions réalisées entre 2002 et 2007 dans le domaine des logiciels B2C, vendus dans les canaux traditionnels. Cette opération permet ainsi au Groupe de présenter une situation comptable cohérente avec la transformation de son activité. Cette dépréciation n'a entraîné aucune sortie de trésorerie et n'a aucun impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Résultat net

Après prise en compte de cette dépréciation et des coûts de restructuration liés à la mutation de l'activité (5,9 M€), des effets de regroupements d'entreprises (+ 1,7 M€) ainsi que du résultat financier (-1,5 M€), le résultat net pour l'exercice 2012-2013 s'établit à - 65,7 M€.

9.4. Situation financière au 31 décembre 2013

L'ensemble des activités online ont progressé de 21% sur le semestre, compensant ainsi largement la baisse des activités historiques « retail » (-17% en données brutes et -11% en données proforma).

En M€	1er semestre 2013-14 Juil-Déc	1er semestre 2012-13 Juil-Déc	Var.	% du total en 2013- 14
Online	28.9	23,9	+21 %	53.2%
Offline	15.7	19,0	-17 %	28.9%
BtoB	9.7	9,9	-2 %	17.9%
Total	54.3	52,8	+3 %	100.0%

Prouvant la pertinence du recentrage stratégique sur la création digitale personnalisée, à côté des objets connectés, le développement des services de web-to-print et mobile to print, se poursuit avec un succès remarquable, particulièrement aux Etats-Unis (+100% en décembre et +82% en données proforma sur le semestre).

A titre d'exemple, FreePrints, la nouvelle application mobile d'Avanquest qui permet d'imprimer gratuitement ses photos à partir de son smartphone, a été lancée en août 2013 aux Etats-Unis : sur le semestre, plus de 3 millions de photos y ont été livrées ! Depuis, elle est disponible en France et en Grande-Bretagne, rencontrant le même succès avec près d'1,5 millions de tirages réalisés sur ces pays. Elle sera bientôt disponible en Allemagne, apportant au Groupe un élément de différenciation autour du concept unique du mobile-to-print.

Le plan d'actions à venir sur les objets connectés, le deuxième axe de la stratégie du Groupe, permettra à Avanquest, retrouver une dynamique autour de ses canaux de distribution physique.

En M€	1er semestre 2013-14 Juil-Déc *	1er semestre 2012-13 Juil-Déc *	Var.	% du total en 2013- 14
Création Digitale personnalisée	18.5	15.6	+18 %	34%
Objets connectés	13.0	13.5	-4%	24%
Autres	22.7	23.5	-3%	42%
Total	54.3	52,8	+3%	100%

(*données estimées)

9.5. Résultats semestriels 2013/14

Cette progression du chiffre d'affaires semestriel s'accompagne d'une progression similaire du résultat opérationnel courant (+0.7M€ soit +6%).

Les économies réalisées sur les frais de structure au cours des 12 derniers mois ont ainsi permis de dégager des marges de manœuvre permettant d'investir plus significativement en R&D et surtout en marketing, dans un environnement de plus en plus concurrentiel qui pèse sur les marges.

Après prise en compte, de frais complémentaires de restructuration (1,0M€), des charges financières (0,9M€) et des impôts (0.3M€), le résultat net s'inscrit en perte de 1,5M€.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres

Veillez-vous reporter au paragraphe 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant à la section 20.1.5 du présent document.

10.2. Indication des informations concernant la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie

Durant l'exercice 2012/13, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ont représenté 0.5M€ (contre 0,8M€ l'exercice précédent), tandis que la trésorerie consacrée aux flux d'investissements était de 3.1M€ (contre 8.0 en 2011/12 dont 4.2 liés à des acquisitions). Pour se financer le groupe a utilisé ses lignes de crédits disponibles pour 2,3M€ (1.8M€ en 2011/12), un premier tirage sur l'equity line mise en place en juin 2013 ainsi que sa trésorerie pour le solde.

Durant le premier semestre de l'exercice 2013/14, les flux venant de l'exploitation se sont élevés à 1.9M€ (dont 1.1 d'amélioration du BFR grâce à la saisonnalité favorable). Les investissements se sont élevés à 1,6M€. Le financement du groupe a été assuré principalement par le tirage du solde de l'equity line pour 1,9M€. qui a permis de rembourser les échéances de prêt et augmenter la trésorerie disponible de 1,5M€.

10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Veillez- vous reporter au paragraphe 4.1 du présent document.

10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe

Aucune restriction quant à l'utilisation des capitaux du Groupe Avanquest Software n'a influé sensiblement ou peut influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe.

10.5. Informations relatives aux sources de financements pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1

Les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1 étant de faible montant, ils seront financés avec la trésorerie disponible de la société.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

L'exercice 2012/13 a été marqué par une réorganisation des équipes de R&D afin de les focaliser sur les deux secteurs clés d'Avanquest et les rapprocher des équipes opérationnelles et commerciales.

Le contexte encore tendu sur le plan économique n'a pas empêché la poursuite des efforts de R&D notamment sur les futures gammes de produits de l'entreprise, orientées vers les nouveaux modes de revenus.

Ainsi, l'effort maximum a été mis :

- Sur les évolutions des produits phares, tels que Mobile Phonetools et Mobile Companion, Fix-It ou Photo Explosion et des services Web to Print.
- Sur l'investissement dans des produits radicalement innovants comme les applications sur iPhone, iPad, Android et Windows Phone 7, tirant parti des nouveaux modes d'utilisation sur les plates-formes mobiles de dernière génération (Fix-It mobile, Instacard, Free Prints, Photo Online)

Tous ces produits ont en commun qu'ils ont le potentiel de générer des revenus récurrents, par opposition à l'acte de vente unique d'un logiciel classique.

La taille des équipes a été optimisée pour faire face à la crise mais leur composition et leur localisation sont restées stables.

Le Groupe Avanquest Software a poursuivi ses efforts en matière de développement au cours des dernières années. En 2012/13, les dépenses de R&D ont représenté 5,3M€ contre 6,2M€ en 2011/12 et 6.7M€ en 2010/11 (exercice de 15 mois).

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe depuis la fin du dernier exercice

Les tendances observées lors de l'exercice 2012/13 se sont poursuivies lors du premier semestre de l'exercice 2013/14, à savoir :

- Un marché « retail » en baisse, tant en Europe Continentale qu'aux Etats-Unis,
- Des activités bien orientées dans le commerce électronique et le web to print.

12.2. Tendances, incertitudes, demandes, engagements ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

Les perspectives du Groupe Avanquest Software, indiquées au chapitre 13, peuvent être impactées principalement par les évolutions technologiques des marchés sur lesquels opère Avanquest et par le contexte économique mondial.

13. PREVISIONS OU ESTIMATION DU BENEFICE

En raison d'un marché à faible visibilité et des incertitudes liées à la durée et l'ampleur de la crise économique, Avanquest ne communique pas de prévisions pour l'année 2013/14.

Sans communiquer de prévisions chiffrées, Avanquest Software a néanmoins révélé en décembre 2013 son ambition d'atteindre un chiffre d'affaires de 140 à 150M€ à horizon 2016-17 avec un résultat opérationnel courant supérieur à 10%. Pour réaliser ses ambitions, le Groupe s'appuiera d'une part sur des investissements en marketing et R&D concentrés sur les secteurs les plus porteurs de croissance, à savoir la création digitale personnalisée et le management d'objets connectés, et d'autre part sur une structure de coûts optimisée

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1. Conseil d'administration – Direction Générale

14.1.1. Conseil d'administration

14.1.1.1. Présentation des membres

Le Conseil d'Administration est composé par les 9 administrateurs suivants :

- Monsieur Bruno Vanryb, Président
- Monsieur Roger Bloxberg,
- Madame Amélie Faure (administrateur indépendant),
- Monsieur Andrew Goldstein,
- Madame Ariane Gorin (administrateur indépendant),
- Monsieur Todd Helfstein,
- Monsieur Olivier Hua (administrateur indépendant),
- Monsieur Philippe Olivier,
- Monsieur Roger Tondeur

A ces administrateurs, s'ajoute un collège de censeurs aujourd'hui composé d'un seul membre, BPI France, représentée par M. Serge Bedrossian. Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Les 3 administrateurs indépendants sont considérés comme tels car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils ne sont pas salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne l'ont été au cours des trois dernières années ; ils n'ont pas été client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ; ils n'ont pas été actionnaire de référence de la Société ; ils n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et ils n'ont pas été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil a pris acte des dispositions de loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et a coopté Mesdames Amélie Faure et Ariane Gorin.

Il est précisé qu'il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration et de la direction générale n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des 5 dernières années ni l'objet d'incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et n'ont jamais été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Aucun des membres du Conseil d'administration ou de la direction générale n'a été associé à des faillites, mises sous séquestre ou liquidations en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance à tout moment des 5 dernières années.

• Monsieur Bruno Vanryb : Président du Conseil d'administration

Depuis la création de l'entreprise en 1984 aux côtés de Roger Politis, Bruno Vanryb est en charge de la direction stratégique du groupe. La forte implication des deux fondateurs dans toutes les étapes du développement d'Avanquest fait que leur parcours est étroitement lié à l'histoire de l'entreprise. Sous leur impulsion, du statut de pionnière des entreprises de technologie françaises, Avanquest Software est entrée dans le top 10 des éditeurs mondiaux de logiciels grand public. L'esprit entrepreneurial de Bruno Vanryb se manifeste également dans la vie de la Cité : Bruno Vanryb s'est impliqué dans le milieu associatif, en étant, entre 1998 et 2000, l'un des fondateurs et le Président de Croissance Plus, association dont le but est de faire connaître et de soutenir les jeunes entreprises de croissance. Décoré Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2001, il est élu en juin 2002, Président de MiddleNext, association professionnelle regroupant une centaine d'entreprises, parmi les plus belles valeurs moyennes cotées en bourse, dont elle défend les intérêts auprès des autorités de place, des institutions, des médias et des acteurs de la communauté financière. Il en assure toujours la Présidence honoraire. Bruno Vanryb est membre du Conseil d'Euronext Paris, depuis 2007, au côté de personnalités qui ont, comme lui, la volonté de participer à l'évolution de la Bourse de Paris, et d'agir dans l'intérêt de la Place, des sociétés cotées et de leurs actionnaires. Passionné de nouvelles technologies, de motos et d'art moderne, Bruno Vanryb, ancien ingénieur du son et journaliste intervient régulièrement sur BFM où il commente l'actualité économique et politique tant nationale qu'internationale. Bruno Vanryb est entré en 2009 au Conseil d'Administration de Syntec Informatique en qualité de

personnalité qualifiée, et a été élu par ses pairs, Président du Collège « Editeurs de logiciels » et fait partie à ce titre du nouveau Comité Exécutif du Syntec

- **Monsieur Roger Bloxberg : administrateur – CEO d’Avanquest North America.**

Monsieur Roger Bloxberg est le cofondateur de Nova Development Corp avec Monsieur Helfstein, société qu'ils ont fondée il y a plus de 20 ans. Il fait partager à la société sa connaissance dans le domaine de l'édition de logiciels aux USA et codirige à ce titre avec Monsieur Helfstein le pôle d'édition américain d'Avanquest Software. Roger Bloxberg apporte au groupe Avanquest une parfaite connaissance du marché retail américain et de fortes compétences marketing. C'est l'acquisition stratégique de Nova en 2007 qui a permis au Groupe Avanquest de devenir un acteur incontournable aux Etats-Unis dans le domaine des logiciels grand public.

- **Madame Amélie Faure : administrateur**

Madame Amélie Faure a fait ses études à AgroParisTech. Après avoir cofondé, en 1990, GeneriX, un éditeur de logiciels, Amélie Faure a accepté en 1999 la direction d'Augeo Software et a relancé sa croissance. Elle dirige ensuite Pertinence, en 2003 qu'elle revend à Intercim, puis, IsCool Entertainment en 2011. Depuis Amélie Faure a rejoint le conseil d'administration de nombreuses entreprises technologiques. Amélie Faure est également administratrice de BBI France.

- **Monsieur Andrew Goldstein : administrateur**

Né à Philadelphie aux Etats-Unis, Andrew Goldstein est un entrepreneur accompli. Il a fondé en 1999 le groupe MediaGold présent en Allemagne et en Grande Bretagne, acquis en 2003 par Avanquest Software. Andrew Goldstein intègre alors la direction du Groupe et dirige les activités européennes d'Avanquest Software, fonctions qu'il quitte en 2008, tout en restant membre du Conseil d'administration et conservant une mission de conseil dans la politique éditoriale du Groupe. Andrew Goldstein dispose d'une expertise de plus de 25 ans dans le secteur du logiciel. Il préside la société Goldstein Creations GmbH, société de conseil. Il fait partager à la société sa connaissance dans le domaine de l'édition de logiciels en Europe. Andy Goldstein enseigne le management d'entreprise à l'université Ludwig Maximilian de Munich.

- **Monsieur Todd Helfstein: administrateur– President d’Avanquest North America, Inc.**

Monsieur Todd Helfstein, dirige avec Roger Bloxberg, la filiale nord-américaine d'Avanquest depuis l'acquisition par le groupe de l'éditeur qu'ils ont co-fondé, Nova Development. Profitant de la taille du marché et les opportunités qui sont offertes aux Etats-Unis, Todd Helfstein apporte toute sa connaissance des dernières innovations pour imaginer les technologies de demain. A ce titre, il gère l'un des principaux marchés d'avenir identifié par Avanquest, les services web-to-print, à travers la division PlanetArt.

- **Monsieur Philippe Olivier : administrateur**

Monsieur Philippe Olivier, fondateur de Micro Application a rejoint le groupe Avanquest en 2011 au moment du rachat de la société par Avanquest. Après avoir créé le n°1 français du logiciel grand public, sur un crédo simple: des logiciels pour tous, il a réussi à moderniser Micro Application pour lui assurer une présence essentielle sur internet, dans le multimédia ainsi que sur les segments porteurs des applications pour mobiles et les réseaux sociaux.

- **Madame Ariane Gorin : administrateur**

Madame Ariane Gorin apporte sa connaissance du secteur des technologies et la dimension internationale de son parcours. Après avoir travaillé pour le Boston Consulting Group à San Francisco et à Paris, elle rejoint Microsoft en 2003 où elle a occupé des postes stratégiques au niveau commercial et marketing en France et en Europe. Au cours de sa carrière, Ariane Gorin a acquis une importante expertise dans les produits technologiques pour les particuliers comme pour les professionnels. Depuis mars 2013, elle est vice-présidente en charge du Market Management pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du groupe Expedia, avec la mission de gérer l'activité du groupe et le portefeuille d'hôtels partenaires dans l'ensemble de cette zone.

- **Monsieur Olivier Hua : administrateur**

Monsieur Olivier Hua est diplômé de l'ESC Reims et de l'INSEAD (AMP). Il a commencé sa carrière au Crédit Lyonnais et à la Citibank, où il fut Responsable du développement des activités de financement LBO. Il a ensuite été nommé Directeur Financier, puis Directeur Général International, de l'Européenne de Biens d'Équipements, avant d'occuper le poste de Directeur Général de la société Dürr Systems France, puis de la société Turenne Capital. Après avoir été en charge de l'activité Private Equity au sein d'Oddo & Cie, il est depuis mai 2012 Venture Partner chez Equitis.

- **Monsieur Roger Tondeur : administrateur**

De nationalité suisse, Roger Tondeur a commencé sa carrière il y a plus de 30 ans en tant que Directeur Général chez Wagonlit Travel avant de créer en 1987 MCI, aujourd'hui leader international spécialisé dans la gestion d'associations, d'événements et de communication. MCI, présente en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine. Roger Tondeur est membre de plusieurs associations professionnelles et partenaire d'une société d'investissement dans les secteurs de l'événementiel, du conseil en gestion, du marketing et de la stratégie de marque.

Lors de sa séance tenue le 14 mai 2013, le conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le conseil a ensuite nommé Monsieur Pierre Cesarini, Directeur Général, Monsieur Bruno Vanryb, conservant la fonction de Président.

Monsieur Pierre Cesarini, 51 ans, diplômé de l'ENST (Telecom Paris), a débuté sa carrière au siège d'Apple en Californie, pendant plus de dix ans, où il a notamment participé à la création du PowerMac, le premier Macintosh à base de PowerPC. En 1998, il fonde TempoSoft, fournisseur d'applications intranet de gestion et de planification des RH, qui sera racheté par Oracle en 2005. Depuis 2007, Monsieur Pierre Cesarini était le CEO d'Atego, leader mondial des logiciels embarqués. Il est aussi membre du conseil d'Administration de plusieurs sociétés logicielles françaises (eFront, Kaidara, Mandriva, Aonix). En parallèle, il crée en 2010 Navendis, start-up internet pour une alternative économique aux taxis d'affaires. Pierre Cesarini est également professeur de management à l'Ecole Mines Paris Tech depuis 2010. Son profil de « serial entrepreneur » et sa solide expérience dans le domaine du logiciel et d'Internet correspondent parfaitement à l'esprit d'entreprise et à l'ambition d'Avanquest Software

Sur un total de 9 administrateurs, 2 femmes siègent au Conseil d'Administration de la Société. Conformément aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, la proportion de 20% de femmes au Conseil d'administration de la Société est atteinte. La Société envisage que la composition de son Conseil d'administration sera, en 2017, en conformité avec cette même loi qui exige une représentation équilibrée des hommes et des femmes, soit une proportion de 40% de femmes.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

14.1.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Président du Conseil d'Administration :				
Bruno Vanryb	07/03/1988	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Micro Application SAS • <i>Président</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Carteland SAS • <i>Président du conseil d'administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Emme S.A. • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ NYSE Euronext Paris ○ Syntec Numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Conseil d'Administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc. ○ Avanquest Software USA, Inc. ○ Avanquest Software Canada Inc. ○ PC Helpsoft Labs Inc. ○ Avanquest Italia Srl ○ Avanquest America Inc. ○ Avanquest UK Ltd • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ The Creative Factory S.A ○ MCI Group Holding S.A ○ PlanetArt Ltd (UK)
Directeur Général :				
Pierre Cesarini	14/05/2013		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ LCT Technologies SAS • <i>Gérant</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elendil Sarl ○ Anarion Sarl 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc
Administrateurs :				
Roger Bloxberg	28/03/2007	AGOA 2013	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CEO et Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc • <i>Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ PlanetArt Ltd (UK)
Amélie Faure	20/07/2012	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président Conseil d'Administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Augure • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ BPI France ○ Cameleon Software ○ QuelleEnergie.fr ○ Distribeo 	<ul style="list-style-type: none"> •

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
			o Riplay	
Andrew Goldstein	15/01/2004	AGOA 2016	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Goldstein Creations GmbH • <i>Chairman of the advisory board</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Carpooling.com
Ariane Gorin	25/07/2013	AGOA 2016	Aucun	Aucun
Todd Helfstein	14/05/2013	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président et Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Avanquest North America, Inc • <i>Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> o PlanetArt Ltd (UK)
Olivier Hua,	25/07/2013	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Visiomed Group • <i>Vice-Président du Conseil de Surveillance</i> : <ul style="list-style-type: none"> o TraceOne • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> o SAS IH Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Odotech
Philippe Olivier	29/11/2012	AGOA 2018	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> o MA Edition SA • <i>Gérant</i> : <ul style="list-style-type: none"> o MMI SA 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> o Helvedif (Suisse) o DLL Press Canada
Roger Tondeur	28/09/2009	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CEO</i> : <ul style="list-style-type: none"> o MCI Group Holding S.A • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Filiales du groupe MCI o Creative Factory Holding o Smith Bucklin Corp • <i>Partner</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Rely Consulting
Censeurs :				
Serge Bedrossian Représentant permanent de BPI France	28/07/2010	AGOA 2016	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> o Gruau 	

14.1.2. Direction Générale - Comités de Direction

La direction du Groupe est assurée par le directeur Général qui s'appuie sur un comité de direction composé des principaux responsables de division et la direction financière du groupe.

14.1.3. Pacte d'actionnaires

La Société n'a pas conclu de convention d'actionnaires avec des tiers et il n'existe pas à sa connaissance de pacte liant certains actionnaires de la société entre eux.

14.2. Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.

14.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration

2.1 CONVENTION CONCLUE AVEC MONSIEUR ROGER POLITIS

<i>Personne intéressée</i>	Monsieur Roger Politis, administrateur jusqu'au 2 novembre 2012
<i>Autorisation</i>	Conseil d'Administration du 8 novembre 2012
<i>Objet</i>	Protocole transactionnel conclu entre Avanquest Software et Monsieur Roger Politis

Modalités Le Conseil d'Administration du 8 novembre 2012 a autorisé la conclusion d'un protocole transactionnel prévoyant une indemnité transactionnelle destinée à éteindre la contestation par Monsieur Roger Politis de sa révocation en tant que directeur général et de la cessation de son contrat de travail ainsi qu'une clause de non-concurrence. L'indemnité transactionnelle brute s'élève à 245.000 € et l'indemnité de non-concurrence s'élève à un montant brut mensuel de 14.075 € du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Au 30 juin 2013, le montant de l'indemnité de non-concurrence versé s'élève à 84.450 € et le montant de l'indemnité non encore versée s'établit à 253.350 € bruts.

2.2 CONVENTION CONCLUE AVEC MONSIEUR PIERRE CESARINI

Personne intéressée Monsieur Pierre Cesarini, Directeur Général d'Avanquest Software

Autorisation Conseil d'Administration du 14 mai 2013

Objet Indemnités de départ et de non-concurrence

Modalités A l'exception du cas où il serait démissionnaire ou aurait commis une faute grave ou lourde, Monsieur Pierre Cesarini se verra verser par la Société une indemnité de départ d'un montant égal à huit (8) mois de rémunération brute, en cas de révocation de ses Fonctions de Directeur Général avant la fin de la Durée du Mandat ou de non-renouvellement desdites Fonctions. Le versement de l'Indemnité de Départ au Directeur Général par la Société sera en tout état de cause soumis à la satisfaction des conditions préalables ci-après, telles que constatées par le Conseil d'Administration :

- (x) Le Directeur Général devra avoir perçu au minimum 20 % de sa Prime Annuelle (telle que définie ci-après) à l'occasion :
 - i) de l'exercice précédant la date de révocation de ses Fonctions de Directeur Général si celle-ci intervient avant la fin de la deuxième année suivant l'entrée en fonction,
 - ii) des deux exercices précédant la date de la révocation de ses Fonctions de Directeur Général ou de non-renouvellement desdites Fonctions ;
- (y) Aucun évènement défavorable significatif affectant l'activité, les états financiers et/ou les perspectives de la Société et résultant d'une décision de gestion du Dirigeant ne devra être constaté à la date de la révocation de ses Fonctions de Directeur Général ou de non-renouvellement desdites Fonctions.

La prime annuelle brute sera calculée en fonction de la réalisation d'objectifs opérationnels et de résultat, qui seront fixés chaque année par le Conseil d'Administration de la Société. Elle sera calculée, à hauteur de 40 % sur la base d'objectifs opérationnels et à hauteur de 60 % sur la base d'objectifs de résultat avec un montant maximal de 175.000 €. Le conseil d'administration n'a pas encore statué sur les objectifs de résultat de la Société ainsi que les objectifs qualitatifs à atteindre pour l'attribution de la prime au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014. La convention sera à nouveau soumise à votre approbation après fixation des objectifs par le conseil.

Par ailleurs, Monsieur Pierre Cesarini sera soumis, pendant les 12 mois suivant la cessation dudit mandat, à une obligation de non-concurrence, en contrepartie de laquelle la Société lui versera une rémunération mensuelle de 12.500 €.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2.3 CONVENTION CONCLUE AVEC MONSIEUR BRUNO VANRYB

<i>Personne intéressée</i>	Monsieur Bruno Vanryb, Président du Conseil d'Administration d'Avanquest Software
<i>Autorisation</i>	Conseil d'Administration du 27 mars 2013
<i>Objet</i>	Indemnités de départ, maintien des actions gratuites en cas de départ et indemnités de non-concurrence
<i>Modalités</i>	<p>Monsieur Bruno Vanryb pourra percevoir une indemnité de rupture en cas de révocation (i) de l'un quelconque de ses mandats susvisés au sein de la Société ou d'Avanquest America Inc. et (ii) de son mandat d'administrateur de la Société, à l'exception d'une démission ou d'une révocation justifiée par une faute grave ou lourde.</p> <p>Le montant de l'indemnité sera égal au solde de la rémunération brute à laquelle Monsieur Bruno Vanryb aurait pu prétendre jusqu'au terme de ses deux mandats, soit l'ensemble de sa rémunération brute annuelle égale à 240.000 € (au titre des fonctions exercées au sein d'Avanquest Software et Avanquest America Inc.) rapportée au prorata du temps restant jusqu'au terme de ses mandats.</p> <p>Sauf en cas de démission ou de révocation pour faute grave ou lourde, il aura droit au maintien du bénéfice de ses actions attribuées gratuitement dont l'acquisition n'aurait pas encore été définitive.</p> <p>Le versement de cette indemnité est assorti de conditions de performance appréciées au regard de la bonne réalisation, par Monsieur Bruno Vanryb, de ses missions légales visant à veiller au bon fonctionnement des organes sociaux, conformément aux dispositions de l'article L.225-51 du code de commerce. Chaque année, Monsieur Bruno Vanryb établira un rapport sur ses travaux à l'attention du Conseil d'Administration qui émettra un avis sur ce rapport et la bonne exécution des missions qui lui auront été confiées. Le conseil d'administration n'a pas encore statué sur les critères de performance applicables à ces missions pour l'exercice clos le 30 juin 2014. La convention sera à nouveau soumise à votre approbation après fixation des critères par le conseil.</p> <p>Par ailleurs, Monsieur Bruno Vanryb est soumis à une obligation de non-concurrence applicable en France et aux Etats-Unis pendant une durée de 12 mois à compter de son départ définitif, en contrepartie de laquelle la Société lui versera une indemnité d'un montant égal à sa rémunération brute annuelle au titre de ses 2 mandats soit 240.000 €.</p>
<i>Montant</i>	Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2.4 CONVENTION CONCLUE AVEC MESSIEURS ROGER BLOXBERG ET TODD HELFSTEIN

<i>Personnes intéressées</i>	Monsieur Roger Bloxberg, Administrateur d'Avanquest Software et Monsieur Todd Helfstein, administrateur d'Avanquest Software à compter du 14 mai 2013
<i>Autorisation</i>	Conseil d'Administration du 8 novembre 2012
<i>Objet</i>	Mise en place d'un mécanisme de participation au capital d'une filiale

Modalités Dans le cadre du développement de l'activité web to print, il a été conclu un accord entre Avanquest Software, sa filiale Avanquest North America et Messieurs Bloxberg et Helfstein accordant une option d'entrée dans le capital de la société Planet Art (société à créer regroupant les activités web to print américaines). Cet accord prévoit que Messieurs Bloxberg et Helfstein auront la possibilité, sous certaines conditions, d'acquérir 10 % de la société à créer, à un prix égal à deux fois l'investissement réalisé par Avanquest dans l'activité web to print américaine.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2.5 CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE CONSENTIE A AVANQUEST NORTH AMERICA

Personnes intéressées Monsieur Bruno Vanryb Président du Conseil d'Administration d'Avanquest Software et d'Avanquest North America, Monsieur Roger Bloxberg, administrateur d'Avanquest Software et d'Avanquest North America et Monsieur Todd Helfstein, administrateur d'Avanquest Software à compter du 14 mai 2013 et administrateur d'Avanquest North America

Autorisation Conseil d'Administration du 13 février 2013

Objet Dans le cadre du contrat de licence de marque conclu entre la Société et sa filiale Avanquest North America à effet au 1^{er} avril 2008 et eu égard aux difficultés financières rencontrées par cette dernière, la Société a décidé de consentir à sa filiale un abandon de créance de royalties avec clause de retour à meilleure fortune

Modalités A ce titre, et suite à la décision du Conseil d'Administration en date du 13 février 2013 d'autoriser, en tant que de besoin, (i) le principe d'un abandon de créance de royalties avec clause de retour à meilleure fortune à consentir par la Société au profit de sa filiale Avanquest North America et (ii) la formalisation de cet abandon de créance dans une lettre-accord liant la Société et sa filiale, une lettre-accord a été conclue par la Société le 30 juin 2013 aux termes de laquelle la Société a consenti un abandon de sa créance de royalties d'un montant de 630.000 USD à sa filiale, sous réserve de l'engagement de cette dernière de procéder au remboursement de sa créance dans les meilleurs délais à compter de la date de clôture de l'exercice social au cours duquel elle dégagera un profit net supérieur à 1 million USD (pour autant que ce profit puisse être dégagé au plus tard au terme de l'exercice social clos le 30 juin 2018).

Montant Abandon par votre société à hauteur de 480.605 € de sa créance compte client sur Avanquest North America.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. CONVENTIONS AVEC CARTELAND

1.1. Convention d'intégration fiscale

Modalités Convention d'intégration fiscale par laquelle la société tête de groupe, Avanquest Software, supporte personnellement et définitivement l'impôt, les éventuelles contributions additionnelles et la contribution sociale assise sur l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices et plus-values réalisés par la filiale.

En cas de sortie de la filiale du groupe d'intégration fiscale, quelle qu'en soit la cause, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe de tous les surcoûts fiscaux nets des économies réalisées, dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Montant Le groupe étant fiscalement déficitaire, aucun impôt n'est dû.

1.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances en trésorerie de chaque société envers l'autre en fonction de ses disponibilités rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR 1 mois augmenté de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant des avances accordées par Carteland à votre société s'établit à 22.261 €. Les charges financières comptabilisées au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 2.261 €.

2. NANTISSEMENT DE FONDS DE COMMERCE D'AVANQUEST SOFTWARE

Modalités En contrepartie de la levée de nantissement des titres EMME, mise en place d'un nantissement du fonds de commerce d'Avanquest Software de deuxième rang au profit de la BCME et du CIC.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

3. CONVENTIONS AVEC EMME

3.1. Convention d'intégration fiscale

Modalités Convention d'intégration fiscale par laquelle la société tête de groupe, Avanquest Software, supporte personnellement et définitivement l'impôt, les éventuelles contributions additionnelles et la contribution sociale assises sur l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices et plus-values réalisés par la filiale.

En cas de sortie de la filiale du groupe d'intégration fiscale, quelle qu'en soit la cause, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe de tous les surcoûts fiscaux nets des économies réalisées, dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Montant Le groupe étant fiscalement déficitaire, aucun impôt n'est dû.

3.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances en trésorerie de chaque société envers l'autre en fonction de ses disponibilités rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR 1 mois augmenté de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant des avances accordées par Emme à Avanquest Software s'établit à 1.209.006 €. Les charges financières comptabilisées au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 116.489 €.

4. CONVENTIONS AVEC MICROAPPLICATION

4.1. Convention d'intégration fiscale

Modalités Convention d'intégration fiscale par laquelle la société tête de groupe, Avanquest Software, supporte personnellement et définitivement l'impôt, les éventuelles contributions additionnelles et la contribution sociale assise sur l'impôt sur les sociétés afférent aux bénéfices et plus-values réalisés par la filiale.

En cas de sortie de la filiale du groupe d'intégration fiscale, quelle qu'en soit la cause, la filiale sera indemnisée par la société tête de groupe de tous les surcoûts fiscaux nets des économies réalisées, dont son appartenance au groupe aura été la cause.

Montant Le groupe étant fiscalement déficitaire, aucun impôt n'est dû.

4.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances en trésorerie accordées par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR augmenté de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant des avances consenties par Avanquest Software à Micro Application s'établit à 3.469.461 €.
Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de cette convention s'établissent à 64.441 € pour Micro Application.

5. CONVENTIONS AVEC AVANQUEST ITALIA SRL

5.1. Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires.

Montant Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, la redevance comptabilisée en produit par votre société s'établit à - 342 €.

5.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie accordées par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR augmenté de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant de ces avances est nul. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 3.263 €.

6. CONVENTIONS AVEC AVANQUEST IBERICA SL

6.1. Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

6.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie accordées par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR à 1 mois augmenté de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant de ces avances s'établit à 949.892 €, intérêts inclus. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'établissent à 16.526 €.

7. CONVENTIONS AVEC AVANQUEST DEUTSCHLAND GMBH

7.1. Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires.

Montant Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, la redevance comptabilisée en produits à ce titre s'élève à 22.204 €.

7.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie réciproques en fonction des besoins de trésorerie d'Avanquest Software et d'Avanquest Deutschland GmbH, rémunérées au taux de l'EURIBOR à 1 mois majoré de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant de ces avances s'établit à 269.580 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'établissent à 5.349 €.

8. CONVENTIONS AVEC EMME DEUTSCHLAND GMBH

8.1. Convention de trésorerie

<i>Modalités</i>	Avances en trésorerie de chaque société envers l'autre en fonction de ses disponibilités rémunérées à un taux égal à l'EURIBOR 1 mois augmenté de 2 points.
<i>Montant</i>	Au 30 juin 2013, le montant de ces avances est nul. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 16.733 €.

8.2. Garantie bancaire

<i>Modalités</i>	La Société se porte garante du paiement des dettes court terme de sa filiale Emme Deutschland GmbH envers le fournisseur Pearson pour un montant maximal de 500.000 €.
------------------	--

9. CONVENTIONS AVEC AVANQUEST SOFTWARE PUBLISHING LTD

9.1. Licence de marque

<i>Modalités</i>	Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires.
<i>Montant</i>	Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, la redevance comptabilisée en produit s'élève à la somme de 105.787 €.

9.2. Convention de trésorerie

<i>Modalités</i>	Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés rémunérées à un taux égal à LIBOR 3 mois augmenté de 2 points.
<i>Montant</i>	Au 30 juin 2013, le montant de ces avances est nul.

9.3. Garantie bancaire

<i>Modalités</i>	La Société se porte garante d'une ligne de crédit de 420.000 £ accordée par Barclays Bank à Avanquest Software Publishing Ltd.
------------------	--

10. CONVENTION AVEC PROCESSFLOW (EX-AVANQUEST UK)

<i>Modalités</i>	Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires.
<i>Montant</i>	Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, la redevance comptabilisée en produit s'élève à la somme de 233.093 €.

11. CONVENTION AVEC AVANQUEST AMERICA INC.

<i>Modalités</i>	Convention de prêt du 14 mai 2005 octroyant un prêt de 7.966.667 USD à Avanquest America Inc. dans le cadre de l'acquisition d'Elibrium Inc., de V Communications Inc. et de Nova Development Corp. autorisée par les Conseils d'Administration du 10 mai 2005 et du 7 novembre 2007, modifiée par le Conseil d'Administration du 27 juin 2012.
------------------	---

Le prêt est rémunéré au taux « prime rate » augmenté de 2 points et l'échéance du prêt est fixée au 1^{er} juillet 2018.

Montant Au 30 juin 2013, le montant du prêt s'établit à 4.135.024 USD, intérêts inclus soit 3.161.350 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de cette convention s'établissent à 158.424 €.

12. CONVENTIONS AVEC AVANQUEST SOFTWARE USA INC.

12.1. Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires.

Montant Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, la redevance comptabilisée en produit par votre société à ce titre s'élève à 1.937 €.

12.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie accordées par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale rémunérées au taux du « Prime Rate » en vigueur, augmenté de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant de ces avances s'établit à 6.154.240 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 251.043 €.

13. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC AVANQUEST NORTH AMERICA (EX-AVANQUEST PUBLISHING USA INC.)

13.1. Licence de marque

Modalités Licence de la marque Avanquest. Redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires.

Montant Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013, la redevance comptabilisée en produit à ce titre s'élève à 482.145 €.

13.2. Convention de trésorerie

Modalités Avances de trésorerie accordées par Avanquest Software en fonction des besoins de sa filiale rémunérées à un taux d'intérêt égal à 6 %.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

13.3. Garantie bancaire

Modalités La société Avanquest Software se porte garante d'une ligne de crédit de 10.000.000 USD et d'un prêt à 3 ans de 5.000.000 USD accordés par Cathay Bank à Avanquest North America.

14. CONVENTION AVEC AVANQUEST SOFTWARE CANADA INC.

Modalités Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés rémunérées à un taux égal au LIBOR 1 mois augmenté de 2 points.

Montant Au 30 juin 2013, le montant de ces avances s'établit à 908.810 €. Les produits financiers comptabilisés au cours de l'exercice au titre de la rémunération de ces avances s'élèvent à 26.399 €.

15. CONVENTION AVEC SOFTCITY TECHNOLOGIES CANADA INC.

Modalités Avances de trésorerie réciproques en fonction des disponibilités de chacune des sociétés rémunérées à un taux égal à LIBOR 3 mois augmenté de 2 points.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

16. CONVENTION AVEC GOLDSTEIN CRÉATIONS GMBH

Modalités Fourniture de prestations de conseils pour l'acquisition de produits et de marques phares, stratégiques et à fort potentiel pour le groupe.

Montant Au cours de l'exercice, votre société a enregistré, au titre de cette convention, une charge de 28.550 € frais compris.

17. CONVENTION CONCLUE AVEC MONSIEUR BRUNO VANRYB

Modalités Convention prévoyant une indemnité de rupture et une clause de non-concurrence en cas de survenance de certains événements tels que la révocation ou le non-renouvellement des fonctions, consécutifs à une opération de restructuration ou de croissance externe.

L'indemnité de rupture, dont le montant varie en fonction du délai qui sépare l'événement déclencheur de la rupture de la date de cessation du mandat, peut atteindre au maximum un montant équivalent à une année de rémunération.

L'indemnité de non-concurrence est plafonnée à une année de rémunération à compter du départ effectif.

Montant Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice. Elle a pris fin avec la conclusion d'une nouvelle convention en date du 27 mars 2013.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 18 novembre 2013
Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

APLITEC

Franck SEBAG

Pierre LAOT

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les informations relatives à la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versés ou dus au titre des exercices 2011/12 et 2012/13 à chaque mandataire social tant par Avanquest Software elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce sont indiquées ci-dessous.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2007 a fixé pour 2006 et les exercices suivants le montant global des jetons de présence à 100.000 euros. Les jetons ont été versés en application des règles de répartition fixées par le conseil d'administration et figurant ci-dessous.

Un administrateur non dirigeant perçoit au maximum 11.000€ de jetons de présence dans la mesure où il assiste au moins à quatre réunions du conseil au cours de l'exercice. La même règle s'applique pour les autres administrateurs mais le montant maximum de jetons de présence pouvant leur être versé à chacun est limité à 4.000€. Les administrateurs membres du comité d'investissement ou du comité de rémunération perçoivent une rémunération complémentaire de 2.000€. Les informations relatives aux options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions détenus et exercés par les membres des organes de direction figurent également en [17.2](#) ci-après.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

En €		2012/13	2011/12
M. Bruno Vanryb			
	Rémunérations dues au titre de l'exercice	401 809	342 546
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
	TOTAL	401 809	342 546
M. Roger Politis* **			
	Rémunérations dues au titre de l'exercice	79 710	341 627
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
	TOTAL	79 710	341 627
M. Pierre Cesarini***			
	Rémunérations dues au titre de l'exercice	55 367	-
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
	TOTAL	55 367	-

*Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

**Monsieur Politis a perçu également une indemnité transactionnelle et de non concurrence pour un montant total de 372.168€ faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du groupe Avanquest.

***Monsieur Pierre Cesarini a débuté ses fonctions en date du 14 mai 2013.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social.

En €		2012/13		2011/12	
		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Bruno Vanryb					
	Rémunération fixe	331 311	331 311	327 891	327 891
	Rémunération variable	60 109	2 509	2 461	2 461
	Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
	Jetons de présence	4 000	4 000	4 000	4 000
	Avantages en nature	6 419	6 419	8 194	8 194
	TOTAL	401 809	344 239	342 546	342 546
M. Roger Politis* **					
	Rémunération fixe	73 453	73 453	327 891	327 891
	Rémunération variable	2 664	2 664	2 453	2 453
	Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
	Jetons de présence	-	-	4 000	4 000
	Avantages en nature	3 593	3 593	7 283	7 283
	TOTAL	79 710	79 710	341 627	341 627
M. Pierre Cesarini***					
	Rémunération fixe	31 557	31 557	-	-
	Rémunération variable	21 875	-	-	-

	Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
	Jetons de présence	-	-	-	-
	Avantages en nature	1 935	1 935	-	-
	TOTAL	55 367	1 935	-	-

*Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

**Monsieur Politis a perçu également une indemnité transactionnelle et de non concurrence pour un montant total de 372 168€ faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du groupe Avanquest.

***Monsieur Pierre Cesarini a débuté ses fonctions en date du 14 mai 2013.

Ces montants incluent les rémunérations dues au titre des exercices 2012/13 et 2011/12 dont une partie est versée lors de l'exercice suivant. Ainsi les bonus, dont le calcul est fondé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé, ou pour certains dirigeants de filiales sur le résultat d'exploitation de ladite filiale, sont versés au cours du trimestre qui suit la clôture de l'exercice lorsqu'ils sont acquis. De même les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du conseil durant une année sont versés au début de l'année suivante.

Les parts variables des dirigeants mandataires sociaux sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs qualitatifs préétablis par le conseil d'administration. Ces objectifs ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Monsieur Vanryb bénéficie d'un contrat lui assurant une indemnité de rupture dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait de le révoquer (sauf en cas de révocation justifiée par une faute grave ou lourde telle que ces notions sont appréciées, par analogie, par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation) de son mandat de Président du Conseil d'Administration. L'indemnité de rupture prévue serait égale au solde de la rémunération brute à laquelle Monsieur Vanryb aurait pu prétendre jusqu'au terme de son mandat, soit l'ensemble de sa rémunération brute annuelle rapportée au prorata du temps restant jusqu'au terme de son mandat. Cette indemnité est soumise à des critères de performance.

Monsieur Vanryb est également soumis à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la fin de son mandat.

Monsieur Cesarini bénéficie d'un contrat lui assurant une indemnité de départ et est soumis à une clause de non-concurrence dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait de le révoquer (sauf en cas de révocation justifiée par une faute grave ou lourde telle que ces notions sont appréciées, par analogie, par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation) de son mandat de Directeur Général. L'indemnité de départ prévue au contrat serait égale à huit mois de rémunération brute. La clause de non-concurrence prévue dans son contrat est d'une durée d'un an à compter de la fin de son mandat, renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 12 mois.

Les avantages en nature dans le tableau ci-dessus sont essentiellement des avantages liés aux véhicules de fonction.

Messieurs Cesarini et Vanryb ne dispose pas d'un contrat de travail ni de régime de retraite supplémentaire.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations dus aux mandataires sociaux non dirigeants.

En €		2012/13	2011/12
M. Roger Bloxberg			
	Jetons de présence	4 000	4 000
	Autres rémunérations	282 856	193 016
	TOTAL	286 856	197 016
M. Todd Helfstein			
	Jetons de présence	1 000	-
	Autres rémunérations	290 296	195 541
	TOTAL	291 296	195 541
M. Philippe Olivier			
	Jetons de présence	4 000	-
	Autres rémunérations	127 221	-
	TOTAL	131 221	-
M. Roger Politis*			
	Jetons de présence	-	4 000
	Autres rémunérations	79 710	337 627
	TOTAL	79 710	341 627
M. Frédéric Beauvais*			
	Jetons de présence	13 000	8 500
	TOTAL	13 000	8 500
M. Julien Codorniou*			
	Jetons de présence	7 500	5 000

	TOTAL	7 500	5 000
Mme Amélie Faure			
	Jetons de présence	13 000	-
	TOTAL	13 000	-
M. Andrew Goldstein			
	Jetons de présence	13 000	8 500
	Autres rémunérations	20 000	20 000
	TOTAL	33 000	28 500
Mme Ariane Gorin			
	Jetons de présence	-	-
	TOTAL	-	-
M. Olivier Hua			
	Jetons de présence	-	-
	TOTAL	-	-
M. Roger Tondeur			
	Jetons de présence	13 000	8 500
	TOTAL	13 000	8 500
M. Christophe Allard*			
	Jetons de présence	-	6 750
	TOTAL	-	6 750

*Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

Note : les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

Le Conseil d'Administration d'Avanquest Software ne s'est pas positionné en matière de rémunérations par rapport aux pratiques édictées par le code AFEP-Medef. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque membre des organes d'administration et de direction d'Avanquest Software tant dans la Société ainsi que dans toute société figure à la section 14 du présent document de référence.

Le Conseil d'administration comprend 9 administrateurs et 1 censeur identifiés dans le tableau figurant au point 14.1.1.1 ci-dessus. Les administrateurs sont qualifiés d'administrateurs indépendants lorsqu'ils respectent les principes édictés par le rapport Bouton de 2002. Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Le Conseil d'administration d'Avanquest Software a adopté un règlement intérieur qui a pour but de définir, dans le cadre d'une bonne gouvernance, le rôle et les devoirs des membres du conseil d'administration. En dehors de sa fonction « normative », le but de l'adoption de tel règlement est également de donner aux différents membres du conseil d'administration des clés destinées à renforcer autant que faire se peut les principes de gouvernance au sein de la société.

Il est rappelé qu'au-delà du rôle conféré par la loi au Conseil, celui-ci détermine la stratégie générale de la Société en tenant compte des recommandations des dirigeants de la Société. Il approuve toute opération significative et notamment de fusion/acquisition. Le Conseil d'administration est l'organe suprême de contrôle de l'activité et de la gestion de la direction. En ce sens, il est garant de la fiabilité de l'information financière de la société qu'il valide en dernier ressort. Enfin, le Conseil assure le suivi de la performance de la société et de ses dirigeants.

Le règlement intérieur définit un certain nombre de devoirs et obligations des membres du Conseil parmi lesquels l'obligation de confidentialité, le devoir d'indépendance et de loyauté, les obligations de diligence, le devoir de transparence et d'information de la société et enfin l'obligation de respect de la réglementation boursière et notamment les obligations d'abstention liées à la détention d'une information privilégiée.

Les informations relatives au fonctionnement du Conseil d'administration figurent dans le Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société au point 16.3 ci-dessous.

Avanquest, bien qu'étant un Groupe de taille moyenne, adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux des principes qui sont adaptés à sa taille. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009.

Avanquest Software a mis en place au mois de novembre 2013 un comité d'audit spécifique composé de 2 membres, messieurs Hua (qui le préside) et Bedrossian). Depuis sa mise en place, le comité s'est réuni 2 fois avec à chaque fois la revue des comptes (trimestriel et semestriel) comme sujet principal. Son rôle sera de d'examiner les comptes annuels, trimestriel et semestriels de la société et de veiller à ce que les procédures d'analyse et de gestion des risques qui pèsent sur l'entreprise soient correctement appliquées.

16.1. Echéances des mandats des organes d'administration et de direction

	Nomination	Siège	Indépendants	Echéance
Monsieur Bruno Vanryb	07/03/1988	Président		AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Monsieur Pierre Cesarini	14/05/2013	Directeur Général		N/A
Monsieur Andrew Goldstein	15/01/2004	Administrateur		AGOA 2016 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016)
Monsieur Roger Bloxberg	28/03/2007	Administrateur		AGOA 2019 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013)
Monsieur Roger Tondeur	28/09/2009	Administrateur		AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Madame Amélie Faure	20/07/2012	Administrateur	X	AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Monsieur Philippe Olivier	29/11/2012	Administrateur		AGOA 2018 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018)
Monsieur Todd Helfstein	14/05/2013	Administrateur		AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
Madame Ariane Gorin	25/07/2013	Administrateur	X	AGOA 2016 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016)
Monsieur Olivier Hua	25/07/2013	Administrateur	X	AGOA 2015 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015)
BPI France	28/07/2010	Censeur		AGOA 2016 (comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016)

16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Il existe un contrat de consultant liant Andrew Goldstein, administrateur de la Société, et Avanquest Software.

16.3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du conseil et la représentation équilibrée des hommes et des femmes; les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (exercice 2012-2013 clos au 30 juin 2013)

Aux termes de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte « de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ».

Le présent rapport a donc pour objet de faire part des différentes informations dont la loi requiert la communication. Ainsi, sont exposées en premier lieu la composition du Conseil d'Administration, l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, puis les mesures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société Avanquest Software (la « **Société** »).

La Direction Générale du Groupe, la Direction Financière du Groupe, la Direction Juridique du Groupe et les Directions Générales et Financières des filiales, ont été impliquées dans la préparation de ce rapport.

Le périmètre couvert par le présent rapport concerne la Société, société mère du groupe et ses filiales consolidées.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2013.

I. Composition du Conseil d'Administration et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

A. Composition du Conseil d'Administration et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Avanquest, bien qu'étant un Groupe de taille moyenne, adhère aux principes de gouvernement d'entreprise en appliquant notamment ceux des principes qui sont adaptés à sa taille. Le code de gouvernance auquel Avanquest se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009. Ce Code peut notamment être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

A cet égard, parmi les recommandations observées par Avanquest, on peut notamment citer l'existence de deux comités consultatifs, rémunérations et investissements, au sein du Conseil d'Administration, d'un collège des censeurs, l'existence d'un règlement intérieur (modifié lors du Conseil d'Administration du 9 mai 2012 aux fins d'intégrer les évolutions réglementaires, législatives et de gouvernance récentes), et, depuis son introduction en bourse, la présence permanente d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton de 2002.

1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend actuellement les 9 administrateurs suivants :

- Monsieur Bruno Vanryb,
- Monsieur Roger Bloxberg,
- Madame Amélie Faure (administrateur indépendant),
- Monsieur Andrew Goldstein,
- Monsieur Todd Helfstein,
- Monsieur Philippe Olivier,
- Madame Ariane Gorin (administrateur indépendant),
- Monsieur Olivier Hua (administrateur indépendant),
- Monsieur Roger Tondeur.

A ces administrateurs, s'ajoute un collège de censeurs aujourd'hui composé d'un seul membre. Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés. Les 3 administrateurs indépendants sont considérés comme tels car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils ne sont pas salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne l'ont été au cours des trois dernières années ; ils n'ont pas été client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ; ils n'ont pas été actionnaire de référence de la Société ; ils n'ont pas

de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et ils n'ont pas été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années. .

Le Conseil a pris acte des dispositions de loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et a coopté, Madame Amélie Faure et Madame Ariane Gorin.

L'assemblée du 29 novembre 2012 a ratifié la nomination de Madame Amélie Faure qui avait été nommée à titre provisoire par le conseil du 26 juillet 2012 en remplacement de Monsieur Christophe Allard, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Amélie Faure a fait ses études à AgroParisTech. Après avoir cofondé, en 1990, GeneriX, un éditeur de logiciel, Amélie Faure a accepté en 1999 la direction d'Augeo Software et a relancé sa croissance. Elle dirige ensuite Pertinence, en 2003 qu'elle revend à Intercim, puis, IsCool Entertainment en 2011. Depuis Amélie Faure a rejoint le conseil d'administration de nombreuses entreprises technologiques. Amélie Faure est également administratrice de Bpifrance.

La même assemblée a nommé Monsieur Philippe Olivier comme administrateur pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018. Monsieur Philippe Olivier, fondateur de Micro Application a rejoint le groupe Avanquest en 2011 au moment du rapprochement entre les deux sociétés. Après avoir créé le n°1 français du logiciel grand public, sur un crédo simple : des logiciels pour tous, il a réussi à moderniser Micro App pour lui assurer une présence essentielle sur internet, dans le multimédia ainsi que sur les segments ultra-porteurs des applications pour mobiles et les réseaux sociaux.

Lors de sa séance tenue le 14 mai 2013, le conseil a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le conseil a ensuite nommé Monsieur Pierre Cesarini, Directeur Général, Monsieur Bruno Vanryb, conservant la fonction de Président.

Monsieur Pierre Cesarini, 51 ans, diplômé de l'ENST (Telecom Paris), a débuté sa carrière au siège d'Apple en Californie, pendant plus de dix ans, où il a notamment participé à la création du PowerMac, le premier Macintosh à base de PowerPC. En 1998, il fonde TempoSoft, fournisseur d'applications intranet de gestion et de planification des RH, qui sera racheté par Oracle en 2005. Depuis 2007, Monsieur Pierre Cesarini était le CEO d'Atego, leader mondial des logiciels embarqués. Il est aussi membre du conseil d'Administration de plusieurs sociétés logicielles françaises (eFront, Kaidara, Mandriva, Aonix). En parallèle, il crée en 2010 Navendis, start-up internet pour une alternative économique aux taxis d'affaires. Pierre Cesarini est également professeur de management à l'Ecole Mines Paris Tech depuis 2010. Son profil de « serial entrepreneur » et sa solide expérience dans le domaine du logiciel et d'Internet correspondent parfaitement à l'esprit d'entreprise et à l'ambition d'Avanquest Software

Lors de la même séance, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination à titre provisoire de Monsieur Todd Helfstein en remplacement de Monsieur Ken Bender. La nomination de Monsieur Helfstein est faite à titre provisoire, pour la durée du mandat de Monsieur Ken Bender, démissionnaire, restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015, sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Monsieur Todd Helfstein a ce même jour démissionné de ses fonctions de censeur.

Todd Helfstein dirige aux côtés de Roger Bloxberg, la filiale nord-américaine d'Avanquest depuis l'acquisition par le groupe de l'éditeur qu'ils ont co-fondé, Nova Development. Profitant de la taille du marché et les opportunités qui sont offertes aux Etats-Unis, Todd Helfstein apporte toute sa connaissance des dernières innovations pour imaginer les technologies de demain. A ce titre, il gère l'un des principaux marchés d'avenir identifié par Avanquest, les services web-to-print, à travers la division PlanetArt.

Lors de la séance du 25 juillet 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination à titre provisoire de Monsieur Olivier Hua en remplacement de Monsieur Julien Codorniou, pour la durée du mandat de Monsieur Codorniou démissionnaire restant à courir, (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015). Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Monsieur Olivier Hua a ce même jour démissionné de ses fonctions de censeur.

Monsieur Olivier Hua est diplômé de l'ESC Reims et de l'INSEAD (AMP). Il a commencé sa carrière au Crédit Lyonnais et à la Citibank, où il fut Responsable du développement des activités de financement LBO. Il a ensuite été nommé Directeur Financier, puis Directeur Général International, de l'Européenne de Biens d'Équipements, avant d'occuper le poste de Directeur Général de la société Dürr Systems France, puis de la société Turenne Capital. Après avoir été en charge de l'activité Private Equity au sein d'Oddo & Cie, il est depuis mai 2012 Venture Partner chez Equitis.

Lors de la séance du 25 juillet 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination à titre provisoire de Madame Ariane Gorin en remplacement de Monsieur Frédéric Beauvais. La nomination de, pour la durée du mandat de Monsieur Beauvais démissionnaire restant à courir (soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016). Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Madame Ariane Gorin apporte sa connaissance du secteur des technologies et la dimension internationale de son parcours. Après avoir travaillé pour le Boston Consulting Group à San Francisco et à Paris, elle rejoint Microsoft en 2003 où elle a occupé des postes stratégiques au niveau commercial et marketing en France et en Europe. Au cours de sa carrière, Ariane Gorin a acquis une importante expertise dans les produits technologiques pour les particuliers comme pour les professionnels. Depuis mars 2013, elle est vice-présidente en charge du Market Management pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du groupe Expedia, avec la mission de gérer l'activité du groupe et le portefeuille d'hôtels partenaires dans l'ensemble de cette zone.

Monsieur Roger Politis a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet au 2 novembre 2012, à la suite de la révocation de ses fonctions de Directeur Général Délégué décidée par le Conseil d'Administration le 27 juin 2012.

Ainsi, sur un total de 9 administrateurs, 2 femmes siègent au Conseil d'Administration de la Société. Conformément aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, la proportion de 20% de femmes au Conseil d'administration de la Société est atteinte. La Société envisage que la composition de son Conseil d'administration sera, en 2017, en conformité avec cette même loi qui exige une représentation équilibrée des hommes et des femmes, soit une proportion de 40% de femmes.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont celles prévues par la législation en vigueur, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil n'y dérogeant pas.

Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration d'Avanquest:

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Président du Conseil d'Administration :				
Bruno Vanryb	07/03/1988	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Micro Application SAS • <i>Président</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Carteland SAS • <i>Président du conseil d'administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Emme S.A. • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ NYSE Euronext Paris ○ Syntec Numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président du Conseil d'Administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc. ○ Avanquest Software USA, Inc. ○ Avanquest Software Canada Inc. ○ PC Helpsoft Labs Inc. ○ Avanquest Italia Srl ○ Avanquest America Inc. ○ Process Flows Ltd • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ The Creative Factory S.A ○ MCI Group Holding S.A ○ PlanetArt Ltd (UK)
Directeur Général :				
Pierre Cesarini	14/05/2013		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ LCT Technologies SAS • <i>Gérant</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elendil Sarl ○ Anarion Sarl 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc *
Administrateurs :				
Roger Bloxberg	28/03/2007	AGOA 2013	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CEO et Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc * • <i>Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ PlanetArt Ltd (UK)*
Amélie Faure	20/07/2012	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président Conseil d'Administration :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Augure • <i>Administrateur :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ BPI France ○ Cameleon Software ○ QuelleEnergie.fr ○ Distribeo ○ Riplay 	<ul style="list-style-type: none"> •

	Entrée en fonction	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés françaises	Mandats et fonctions exercés dans des sociétés étrangères
Andrew Goldstein	15/01/2004	AGOA 2016	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Goldstein Creations GmbH • <i>Chairman of the advisory board</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Carpooling.com
Ariane Gorin	Cooptation le 25/07/2013	AGOA 2016	Aucun	Aucun
Todd Helfstein	Cooptation le 14/05/2013	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président et Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avanquest North America, Inc* • <i>Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ PlanetArt Ltd (UK)*
Olivier Hua	Cooptation le 25/07/2013	AGOA 2015	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Visiomed Group • <i>Vice-Président du Conseil de Surveillance</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ TraceOne • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ SAS IH Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Odotech
Philippe Olivier	29/11/2012	AGOA 2018	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Président</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ MA Edition SA • <i>Gérant</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ MMI SA 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Helvedif (Suisse) ○ DLL Press Canada
Roger Tondeur	28/09/2009	AGOA 2015	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • <i>CEO</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ MCI Group Holding S.A • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Filiales du groupe MCI ○ Creative Factory Holding ○ Smith Bucklin Corp • <i>Partner</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rely Consulting
Censeurs :				
Serge Bedrossian Représentant permanent de BPI France	28/07/2010	AGOA 2016	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Administrateur</i> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Gruau 	

*Sociétés appartenant au groupe Avanquest

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques du groupe. Ces orientations sont mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions d'administrateur est de 6 années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration a mis en place un **Comité des rémunérations et des nominations**. Ce Comité était composé de Monsieur Tondeur et de Messieurs Beauvais et Codorniou jusqu'au 25 juillet 2013 (date de leur démission de leur mandat d'administrateur). En raison de ces démissions, la composition du Comité des rémunérations devra faire l'objet de nouvelles nominations. Le Comité se réunit au moins 1 fois par an et est chargé de faire des propositions au Conseil d'Administration en ce qui concerne la rémunération du Président, du Directeur Général et plus généralement sur toute question touchant à la politique de rémunération au sein du Groupe, y compris les questions d'attribution ou d'actions gratuites pour les dirigeants et les salariés. Le rôle et les travaux du Comité sont régis par un règlement intérieur. Au cours de l'exercice, le comité consultatif des rémunérations s'est réuni 5 fois, l'ensemble de ses membres était présent. Ce Comité est chargé également de se prononcer sur toute proposition de nomination au Conseil d'Administration, y compris à l'un de ses Comités. Le Comité est également en charge de la gestion des conflits d'intérêt.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a mis en place un **Comité d'investissement** composé de 3 administrateurs: Messieurs Goldstein, Hua et Beauvais jusqu'au 25 juillet 2013 (date de sa démission de son mandat d'administrateur). En raison de cette démission, la composition du Comité d'investissement devra faire l'objet d'une nouvelle nomination. Le Comité d'investissement est chargé notamment d'étudier tout projet d'acquisition par la Société, et se réunit dès que nécessaire. Les travaux du Comité d'investissement sont consultatifs et sont destinés à éclairer le Conseil d'Administration dans sa politique d'acquisition, étant entendu que le Conseil d'Administration reste l'organe décisionnaire.

Le Conseil d'Administration comprend également un **Collège des Censeurs**. Il est composé au maximum d'un nombre de censeurs égal à la moitié ($\frac{1}{2}$) du nombre d'administrateurs en fonction et a pour principale mission de conseiller le Conseil d'Administration sur l'application des statuts et la gestion de la Société. Les censeurs siègent au Conseil d'Administration à titre consultatif sans voix délibérative. Les censeurs sont, sur proposition du Conseil d'Administration nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles et ne peuvent être ni administrateur, ni directeur général, ni directeur général délégué de la société. La durée des fonctions des censeurs est de 6 années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions. Les personnes morales peuvent être censeurs à charge pour elles de désigner un représentant permanent. Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les administrateurs. Parallèlement à sa nomination à titre provisoire en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 mai 2013, Monsieur Todd Helfstein a démissionné de ses fonctions de censeur. De même, parallèlement à sa nomination à titre provisoire en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 juillet 2013, Monsieur Olivier Hua a démissionné de ses fonctions de censeur. Aujourd'hui le Collège de Censeurs est composé d'un censeur unique (BPI France représentée par Monsieur Serge Bedrossian).

D'une manière générale et indépendamment des réunions du Conseil d'Administration, chaque administrateur bénéficie d'une information permanente et reçoit notamment un reporting financier et opérationnel de la société transmis par la Direction Générale. Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 1 fois par trimestre, pour traiter notamment de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, des éléments financiers trimestriels et des opérations en cours. Dans la mesure du possible, il fixe à l'avance un planning de ses réunions afin de permettre la présence du plus grand nombre d'administrateurs. En dehors de ces réunions régulières, le Conseil se réunit autant de fois que de besoin.

Le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de méthode d'évaluation de son activité et n'envisage pas à court terme d'en mettre en place. Enfin, Avanquest Software n'a pas mis en place de comité d'audit spécifique, le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

B. Bilan des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2012-2013 écoulé, le Conseil d'Administration d'Avanquest Software s'est réuni 9 fois. Le taux de présence des administrateurs et censeurs sur l'exercice est de 89%.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a comme chaque année procédé à l'arrêté et l'approbation des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a convoqué l'assemblée qui en découle. Il a décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général et procédé à la nomination du Directeur général.

Il a également procédé à l'examen des documents de gestion prévisionnels et à leur approbation.

Le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération et la part variable du Président et du Directeur Général pour l'exercice.

Le Conseil a également consacré plusieurs réunions au sujet du financement du Groupe et à la mise en place d'un projet d'Equity Line.

Le Conseil a approuvé le rapport du Président sur la composition, les travaux du conseil, le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Conseil.

Le Conseil d'Administration a en outre abordé à chaque réunion la marche des affaires de la Société.

Le Conseil a abordé des questions diverses, telle que l'approbation d'un abandon de créance au bénéfice d'une filiale du groupe, les attributions d'actions gratuites ou la constatation de la réalisation des conditions d'acquisition des certaines actions gratuites attribuées précédemment.

C. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées en fonction des résultats du Groupe, chaque mandataire disposant d'une rémunération variable. La part variable des revenus des mandataires sociaux membres de la Direction du Groupe est fondée sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé et d'objectifs opérationnels spécifiques. Celle des mandataires sociaux dirigeants de filiales ou business units est en partie fondée sur des objectifs de résultat opérationnel desdites filiales et business unit, en partie sur des objectifs opérationnels spécifiques et en partie sur des objectifs de résultat opérationnel consolidé.

L'Assemblée Générale octroie chaque année une enveloppe globale de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration répartit ces jetons en fonction du taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil et détermine le montant à répartir en tenant compte du fait qu'un administrateur est indépendant ou non. Le nombre de jetons à répartir au bénéfice des administrateurs indépendant est sensiblement supérieur à celui à répartir au bénéfice des autres administrateurs. De manière générale, pour bénéficier du montant total de jetons de présence dont un administrateur a droit, celui-ci doit assister à au moins 4 réunions du Conseil au cours de l'exercice. En deçà de ce seuil de participation, le montant des jetons est calculé prorata temporis.

D. Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire de limiter les pouvoirs du Directeur Général.

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 mai 2013 a approuvé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société et a nommé Monsieur Pierre Cesarini en qualité de Directeur Général pour une durée de 3 ans conformément aux stipulations de la convention de collaboration signée entre Monsieur Pierre Cesarini et la Société.

Le changement de mode de gouvernance du Conseil a été motivé par le souhait du Président Fondateur de réduire ses activités opérationnelles après 29 ans à la tête de l'entreprise et par le souhait du Conseil d'avoir un nouveau directeur général pour la mise en œuvre de la nouvelle étape de l'histoire du groupe après quelques années marquées par la mutation du modèle économique du groupe Avanquest. Les missions confiées au Président du Conseil d'administration sont principalement relatives à la stratégie du groupe et au renforcement des activités de contrôle du Conseil d'administration.

E. Rémunérations

Le tableau ci-dessous récapitule la rémunération brute totale et les avantages de toutes natures versés ou dus au titre de l'exercice 2012/2013 à chaque mandataire social tant par Avanquest Software elle-même que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Rémunérations brutes dues au titre de 2012/13							
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb	331.311	60.109	6419			4.000	401.809
Pierre Cesarini***	31.557	21.875	1.935				55.367
Roger Bloxberg	193.295	77.435	12.125			4.000	286.856
Todd Helfstein	193.295	77.435	19.565			1.000	291.296
Philippe Olivier	125.004		2.217			4.000	131.221
Roger Politis* **	73.453	2.664	3.593				79.710
Frédéric Beauvais*						13.000	13.000
Ken Bender*						-	-
Julien Codorniou*						7.500	7.500
Amélie Faure						13.000	13.000
Andrew Goldstein				20.000		13.000	33.000
Ariane Gorin						-	-
Olivier Hua						-	-
Roger Tondeur						13.000	13.000
BPI France						-	-

*Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

**Monsieur Politis a perçu également une indemnité transactionnelle et de non concurrence pour un montant total de 372.168€ faisant suite à la fin de ses mandats et contrats au sein du groupe Avanquest

***Monsieur Pierre Cesarini a débuté ses fonctions en date du 14 mai 2013.

Rémunérations brutes dues au titre de 2011/12							
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Honoraires	Attribution de titres de capital ou de créances	Jetons de présence	Total
Bruno Vanryb	327.891	2.461	8.194			4.000	342.546
Roger Politis*	327.891	2.453	7.283			4.000	341.627
Andrew Goldstein				20.000		8.500	28.500
Jean-Claude Vrignaud *						-	-
Roger Tondeur						8.500	8.500
Roger Bloxberg	183.600	9.416				4.000	197.016
Christophe Allard *						6.750	6.750
Ken Bender*						-	-
Frédéric Beauvais*						8.500	8.500
Julien Codorniou*						5.000	5.000
Todd Helfstein	183.600	11.941				-	195.541
Olivier Hua						-	-
FSI						-	-

* Personnes ayant démissionné de leur mandat à la date de rédaction de ce rapport.

Note : Les rémunérations versées en devises autres que l'euro sont converties au taux moyen de l'exercice.

Ces montants incluent les rémunérations dues au titre des exercices 2012/13 et 2011/12 dont une partie est versée lors de l'exercice suivant. Ainsi les bonus, dont le calcul est fondé sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel consolidé, ou pour certains dirigeants de filiales sur le résultat d'exploitation de ladite filiale, sont versés au cours du trimestre qui suit la clôture de l'exercice lorsqu'ils sont acquis. De même les jetons de présence rémunérant la participation aux travaux du conseil durant une année sont versés au début de l'année suivante.

Les parts variables sont versées en contrepartie de l'accomplissement d'objectifs de résultat opérationnel.

Monsieur Vanryb bénéficie d'un contrat lui assurant une indemnité de rupture dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait de le révoquer (sauf en cas de révocation justifiée par une faute grave ou lourde telle que ces notions sont appréciées, par analogie, par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation) de son mandat de Président du Conseil d'Administration. L'indemnité de rupture prévue serait égale au solde de la rémunération brute à laquelle Monsieur Vanryb aurait pu prétendre jusqu'au terme de son mandat, soit l'ensemble de sa rémunération brute annuelle rapportée au prorata du temps restant jusqu'au terme de son mandat. Cette indemnité est soumise à des critères de performance.

Monsieur Vanryb est également soumis à une clause de non-concurrence d'une durée d'un an à compter de la fin de son mandat.

Monsieur Cesarini bénéficie d'un contrat lui assurant une indemnité de départ et est soumis à une clause de non-concurrence dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration déciderait de le révoquer (sauf en cas de révocation justifiée par une faute grave ou lourde telle que ces notions sont appréciées, par analogie, par la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de cassation) de son mandat de Directeur Général. L'indemnité de départ prévue au contrat serait égale à huit mois de rémunération brute. La clause de non-concurrence prévue dans son contrat est d'une durée d'un an à compter de la fin de son mandat, renouvelable une fois pour une durée complémentaire de 12 mois.

F. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont décrites à l'article 19 (assemblées d'actionnaires) des statuts accessible au siège social d'Avanquest Software.

II. Les mesures de contrôle interne

Aux termes de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, « dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration [...] rend compte dans un rapport [...] des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ».

Il n'existe pas de définition légale du contrôle interne, mais des nombreuses définitions émanant des organisations professionnelles et comptables. Comme l'an dernier, Avanquest s'est appuyée sur le cadre de référence sur le

contrôle interne adapté aux VaMPs défini par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007, tout en l'adaptant à sa structure et à sa situation.

Le contrôle interne mis en place par Avanquest est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation de ses objectifs fondamentaux que sont l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale, la réalisation et l'optimisation de ces instructions et orientations, le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et règlements en vigueur auxquelles l'entreprise est soumise ainsi que la gestion et la prévention des risques de fraudes ou d'erreurs. Cependant, le dispositif de contrôle interne ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la société.

Compte tenu de sa structure, Avanquest n'a pas mis en place une direction dédiée au contrôle interne. Ce contrôle est conduit par la Direction Administrative et Financière du Groupe avec les Managers de chaque filiale et la Direction Juridique.

A. Exécution et optimisation des opérations

Procédures au niveau Groupe

Avanquest est organisée de manière décentralisée par business units couvrant plusieurs zones géographiques, avec dans chaque zone une ou plusieurs filiales. Cette décentralisation lui permet réactivité et proximité avec ses clients renforçant ainsi son efficacité et la satisfaction de ceux-ci, tout en permettant la conquête de nouveaux partenaires.

Le Comité de Direction du Groupe a mis en place un certain nombre de procédures au niveau du Groupe, applicables indifféremment au sein de toutes les filiales et business units.

Il s'agit notamment de procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches et de procédures juridiques.

La Direction Juridique, rattachée au Directeur Administratif et Financier du Groupe, exerce une sécurisation de l'ensemble des aspects juridiques du Groupe, que ce soit en matière contractuelle, corporate, propriété intellectuelle ou contentieuse. La Direction Juridique agit principalement au niveau siège, mais également au niveau local, notamment avec les activités américaines, en tant que de besoin. Les dossiers dont le seuil de matérialité est jugé non significatif en terme financier et/ou territorial sont adressés localement car la Direction Juridique ne dispose pas de ressources suffisantes pour suivre directement ces affaires. Cependant, la Direction Juridique met en place des contrats types pour standardiser et harmoniser au maximum les contrats passés par l'ensemble des entités du Groupe, et instaure des « liaisons » juridiques avec les filiales locales, ainsi que des partenariats avec des cabinets d'avocats.

L'ensemble des procédures de contrôle interne liées aux opérations est piloté d'abord au niveau de la filiale ou de la business unit par son responsable. Le suivi de la mise en place et le bon fonctionnement de ces procédures sont assurés par la Direction Financière du Groupe. Chaque mois, le responsable de filiale ou de business unit adresse au Comité de Direction un reporting traitant de la performance mensuelle de son périmètre, dans lequel sont inclus des analyses financières, les éléments significatifs de la politique marketing et commerciale, du développement des produits et les faits importants en matière de ressources humaines et de concurrence. Ce reporting mensuel est aussi l'occasion pour les dirigeants d'unités de se livrer à un exercice d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques.

Pour une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur Avanquest nous vous invitons à vous reporter à la section « Facteurs de risques » du rapport financier annuel.

Le Comité de Direction se réunit environ 12 fois par an. Il rapporte directement au Conseil d'Administration qu'il tient informé en permanence de la marche du Groupe.

Un Comité de Direction étendu, auquel participent tous les dirigeants de filiales et de business units, se réunit au moins 1 fois par an pour traiter de la stratégie du Groupe et de chacune de ses entités, des budgets et plus largement de toute question touchant à l'organisation du Groupe.

Procédures au niveau local

Localement, le contrôle interne est du ressort de chaque dirigeant de filiale ou de business unit. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de s'assurer du bon fonctionnement des procédures édictées par la maison mère, mais aussi des procédures adéquates au regard des risques qu'il aura identifiés localement. Ainsi, chaque Dirigeant doit suivre les procédures édictées par le Groupe, mais doit également définir et mettre en place sur sa zone géographique et sous sa responsabilité et son contrôle ses propres procédures d'autorisation de signatures sur les comptes bancaires, de validation et de signature des contrats, de validation des achats, d'autorisation des embauches, de ressources humaines...

A titre d'exemple, les filiales françaises ont mis en place des procédures relatives à la gestion administrative des ressources humaines, aux achats, à la sécurisation et la sauvegarde des données informatiques, à la séparation des tâches dans les fonctions administratives et financières.

B. Fiabilité des informations financières et comptables

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'Avanquest en termes d'information financière est décentralisée.

Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leur dirigeant par les équipes comptables et financières locales. Ils font l'objet de diligences d'auditeurs locaux en collaboration avec les auditeurs de la maison mère.

Comme en matière opérationnelle, les dirigeants de filiales établissent mensuellement un reporting financier de leur activité. Ce reporting est adressé au Comité de Direction ainsi qu'au contrôle de gestion Groupe. Ce dernier analyse à la fois le reporting et les situations comptables des filiales tous les mois. Le contrôle de gestion Groupe réalise également des missions d'analyse et de contrôle particulières à la demande du Comité de Direction à qui il transmet ses études.

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière Groupe en s'appuyant sur les données collectées à partir de ses systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Les comptes consolidés et sociaux d'Avanquest Software sont ensuite validés par le Comité de Direction qui les communique au Conseil d'Administration en vue de leur arrêté.

D'une manière générale, toute l'information financière Groupe est élaborée par la Direction Financière Groupe sous le contrôle du Comité de Direction, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

La Direction Financière Groupe exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs sous la direction du Comité de Direction.

C. Conformité aux lois et règlements en vigueur

Avanquest est une société anonyme de type moniste cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle est donc exposée aux obligations inhérentes aux sociétés cotées qu'elle s'efforce de respecter.

Sa principale activité, l'édition ou la réédition de logiciels, est une activité qui est principalement régie par le droit de la propriété littéraire et artistique ainsi que par la propriété industrielle.

L'organisation d'Avanquest est beaucoup plus fortement centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur. En effet, la gestion de ces problématiques est du ressort de la Direction Juridique placée sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier Groupe.

La Direction Juridique collabore étroitement avec les responsables de filiales et de business units et coordonne les actions entreprises en dehors de France avec l'aide des conseils externes de la Société.

D. Gestion et prévention des risques

Au-delà des risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque sur les actions et le risque de liquidité) présentés dans le document de référence et inhérents à toute société internationale cotée, les principaux facteurs d'Avanquest sont des risques de propriété intellectuelle, des risques liés à la défektivité d'un logiciel et aux dommages pouvant en découler.

La prévention des risques est une mission que chaque collaborateur d'Avanquest doit assumer à son niveau. Néanmoins, en premier lieu, ce sont les dirigeants de filiales et de business units qui sont responsables de la gestion et de la prévention de ces risques au sein de leurs unités.

Les principaux risques ayant trait aux finances de l'entreprise, ceux-ci font l'objet des procédures en matière de signature sur les comptes bancaires, de vérification et de validation de l'information financière ainsi que de sécurisation des données informatiques.

De surcroît, Avanquest a mis en place une politique d'assurance dont l'adéquation est revue régulièrement par la Direction Financière et le Comité de Direction. Nous vous invitons à vous reporter à la section 3.9 « Assurance » du rapport de gestion.

Le développement d'Avanquest donne un caractère très évolutif à sa structure. Ainsi, les procédures décrites ci-dessus sont conçues pour s'adapter en permanence à l'évolution de la structure de la Société. Le Comité de Direction et le Conseil d'Administration ont pour objectif que le niveau et l'organisation du contrôle interne au sein de l'entreprise soit adéquat au regard de la structure du Groupe tout en permettant de préserver souplesse et réactivité qui sont les clés du succès d'Avanquest dans un environnement économique et technologique éminemment mouvant.

Bruno Vanryb
Président du Conseil d'Administration

16.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Avanquest Software

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Avanquest Software et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris la Défense, le 31 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

Franck Sebag

17. EFFECTIFS – INFORMATIONS SOCIALES ET RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

17.1. Effectifs – Gestion des ressources humaines

Au 30 juin 2013, le groupe Avanquest Software comptait 477 salariés, contre 524 au 30 juin 2012 et 529 au 30 juin 2011.

Répartition par pays	30/06/13	30/06/12	30/06/11
France	125	150	156
Grande-Bretagne	88	103	113
Allemagne	11	12	13
Espagne	0	0	0
Italie	4	4	4
Bulgarie	65	51	33
Etats-Unis	142	158	162
Canada	5	2	4
Chine	37	44	44
TOTAL	477	524	529

Répartition par continent	30/06/13	30/06/12	30/06/11
Europe	293	320	319
Amérique du Nord	147	160	166
Asie	37	44	44
TOTAL	477	524	529

17.2. Participation et Stock-options

Les salariés d'Avanquest Software bénéficient des dispositions légales en matière de participation.

Jusqu'en 2008, Avanquest Software a consenti des options de souscription d'actions (ci-après les « Options ») préférées aux options d'achat d'actions. Depuis, Avanquest Software privilégie les plans d'attributions gratuites d'actions (« Actions Gratuites »).

Bilan de l'exercice 2012-2013 écoulé sur les options :

- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription consenties, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 :**

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune Option n'a été consentie à ce titre.

- **Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription consenties, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 :**

Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune Option n'a été consentie à ce titre.

- **Nombre et prix des actions souscrites durant l'année en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés par chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé :**

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2012-2013 à ce titre.

- **Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à**

l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires :

Aucune option n'a été exercée durant l'exercice 2012-2013 à ce titre.

Bilan de l'exercice 2012-2013 écoulé sur les actions gratuites :

- **Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 :**

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Date d'attribution	Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive maximale	Fin de la période de conservation maximale	Mandats sociaux exercés
Bruno Vanryb	260.000	1,28€	25 juillet 2013	2 à 4 ans / 25 juillet 2017	25 juillet 2017	Président du conseil d'administration de la Société
Roger Bloxberg	150.000	1,28€	25 juillet 2013	2 à 4 ans / 25 juillet 2017	25 juillet 2017	Administrateur de la Société
Todd Helfstein	150.000	1,28€	25 juillet 2013	2 à 4 ans / 25 juillet 2017	25 juillet 2017	Administrateur de la Société

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions

- **Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 :**

Nous vous informons qu'au cours de l'année, aucune action n'a été attribuée gratuitement par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce à chacun des mandataires visés au paragraphe ci-avant, à raison des fonctions ou mandats qu'ils y exercent.

- **Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix (10) salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :**

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Date d'attribution	Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive maximale	Fin de la période de conservation	Sociétés concernées Fonctions exercées
Thierry Bonnefoi	240.000	1,28€	25 juillet 2013	2 à 4 ans / 25 juillet 2017	25 juillet 2017	Directeur administratif et financier Groupe
Kevin Bromber	80.000	1,65€	18 septembre 2012	4 ans / 18 septembre 2016	18 septembre 2016	Directeur Division V Com
Olivier Thirion	80.000	1,65€	18 septembre 2012	4 ans / 18 septembre 2016	18 septembre 2016	Directeur Division Softcity
Philip Schnyder	80.000	1,65€	18 septembre 2012	4 ans / 18 septembre 2016	18 septembre 2016	Directeur Division Affiliates
Eric Malkemus	5.000	1,65€	18 septembre 2012	2 ans / 18 septembre 2014	18 septembre 2016	Responsable web to print

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions

- **Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement durant l'année par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 à l'ensemble des salariés bénéficiaires, nombre desdits salariés bénéficiaires et répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires :**

Bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions (1)	Période d'acquisition / Date d'acquisition définitive	Période de conservation / Fin de la période de conservation
Salariés du Groupe	485.000	1,28€ à 1,65€	2 à 4 ans / 18 septembre 2014 au 18 septembre 2016	18 septembre 2016 au 25 juillet 2017

(1) Cours de clôture de l'action Avanquest la veille du jour d'attribution par le conseil d'administration des actions

17.3. Description des accords de participation des salariés au capital de la société

En dehors des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attributions gratuites d'actions, aucun accord en cours de fonctionnement relatif à la participation des salariés au capital de la Société n'a été mis en place. Les informations relatives sur les différents plans d'options et d'actions gratuites figurent à la [section 16.2](#) du présent document de référence.

17.4. Informations sociales et relatives à l'environnement

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le rapport RSE est celui de l'article R225-105-1 du Code de Commerce. Les informations données dans le rapport RSE ont fait l'objet d'une attestation de présence portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales émise par le cabinet Compta Durable.

17.4.1. Démarche RSE du groupe Avanquest

Editeur de logiciels, Avanquest Software s'engage depuis sa création en 1984 à apporter le meilleur de la technologie à l'ensemble des utilisateurs. Face au défi de la fracture numérique, apporter des produits et services accessibles, simples d'utilisation tout en étant innovants et performants est la conviction commerciale du groupe et de ses dirigeants.

C'est pourquoi, les enjeux RSE ont été identifiés et déjà intégrés dans les pratiques au quotidien et au niveau de chacune des filiales qui composent Avanquest. Toutefois, la démarche globale est en cours de formalisation: malgré les initiatives locales, elle reste informelle, à l'image d'un groupe qui s'attache à accorder autonomie et liberté à ses différentes divisions de par le monde. Cela explique le manque de données consolidées sur un certain nombre d'indicateurs.

Le jeune âge de l'entreprise, ainsi que les différentes mutations technologiques qui touchent le secteur et qui imposent à l'entreprise de se réinventer continuellement, font que la croissance de l'activité et la conduite des affaires restent la première priorité. Cela ne pourrait se faire sans un strict respect de la transparence de l'information et des règles d'éthique, tant au niveau interne que dans ses relations externes. Ainsi, le cofondateur du groupe, Bruno Vanryb, s'est depuis le début engagé dans des activités associatives visant à créer les conditions d'un écosystème numérique vertueux et responsable pour l'ensemble des parties prenantes.

Par ailleurs, du fait de la dimension internationale du groupe – près de 80 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, la majorité des salariés basés hors de France – la responsabilité sociale, le respect des conventions fondamentales de l'OIT et la gestion inclusive de la diversité des nationalités et des origines sont des principes fondamentaux sur lequel s'est construit le groupe. Ses dirigeants en sont convaincus : les bonnes conditions d'emploi et de travail, le développement des compétences et la reconnaissance des talents sont des enjeux forts pour les salariés pour le bien-être de l'entreprise.

En termes de responsabilité environnementale, les impacts du secteur du numérique sur la consommation énergétique ou le changement climatique restent limités. Pour autant, certaines initiatives comme la dématérialisation des logiciels et le développement des achats en ligne sont l'illustration que ces enjeux sont quand même pris en compte. Avanquest est également convaincu que certains de ses produits peuvent contribuer à diminuer l'empreinte environnementale des équipements informatiques : le groupe a été parmi les premiers à commercialiser une gamme de logiciels permettant d'optimiser la consommation énergétique des ordinateurs. Au-delà, le fonctionnement de l'entreprise a également été adapté pour un meilleur respect de l'environnement : la flotte automobile des dirigeants a été limitée, les nouveaux véhicules de l'entreprise sont choisis en fonction de leurs faibles émissions CO2 et les déplacements professionnels ont été réduits par le recours de plus en plus fréquents au système de vidéoconférences.

Dans un contexte économique incertain, la prise en compte des enjeux RSE chez Avanquest ne pourra se faire qu'en les intégrant pleinement à l'activité de l'entreprise. C'est la conviction et la volonté du président du Conseil

d'administration, Bruno Vanryb, et du directeur-général du Groupe, Pierre Cesarini. La RSE ne pourrait être un domaine traité à part, sans articulation avec les logiciels et services commercialisés.

Ce premier exercice de reporting RSE, dont le périmètre est le même que pour le reporting financier, construit pour répondre à l'article 225 de Grenelle II, est le point de départ d'une démarche de long terme dans laquelle Avanquest et ses 500 salariés dans le monde vont s'engager.

17.4.2. Indicateurs RSE

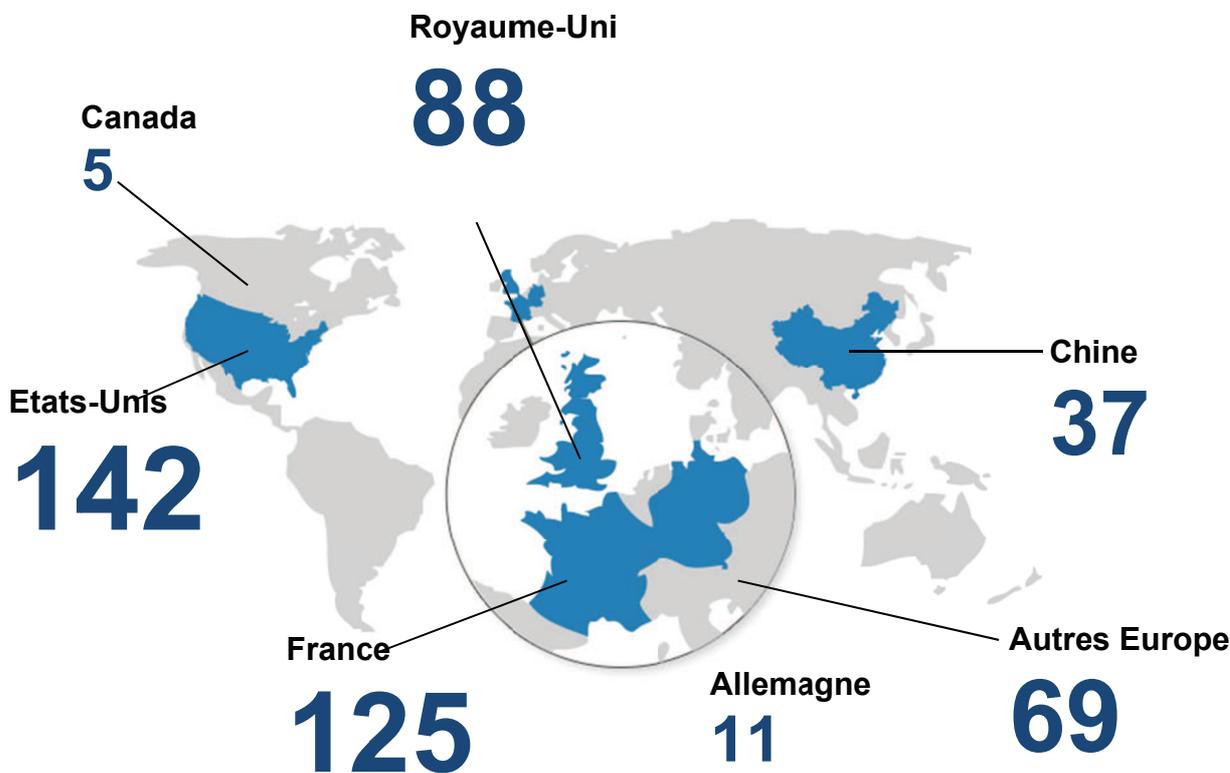
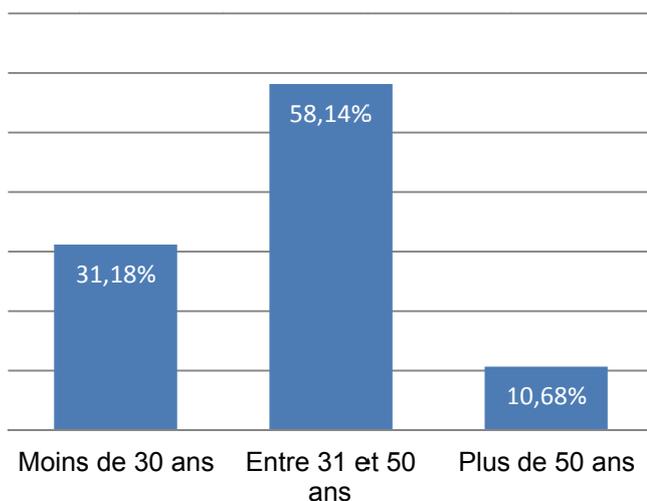
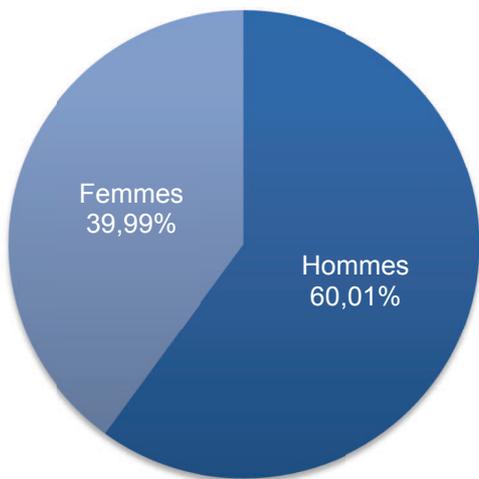
17.4.2.1. Indicateurs sociaux

17.4.2.1.1. Emploi

Effectif total au 30 Juin 2013

477

Embauches	Départs	
+130	-164	↘ -7,1%



La masse salariale du groupe est de 26,6 millions d'euros. Elle a baissé de 3% en 2012/13 par rapport à l'exercice précédent. Les principes au sein du groupe sont des augmentations de rémunérations individuelles basées sur des objectifs fixés annuellement pour chaque salarié.

17.4.2.1.2. Organisation du temps de travail

5,8%
des salariés sont à temps partiel

14,4%
des salariés travaillent à distance

Le travail à plein temps est la norme au sein de l'entreprise : ceci favorise l'intégration sociale des salariés à l'entreprise et l'égalité de tous.

Les pratiques concernant les heures supplémentaires ou le travail le weekend et les congés ne sont pas formalisées au-delà du respect des réglementations nationales des pays. Les managers locaux sont incités à ne pas recourir aux dépassements d'horaires, sauf cas exceptionnels.

A titre d'exemple, un système de badgeage électronique a été installée au siège parisien du Groupe, ainsi que dans les divisions basées en France : cela permet à chaque collaborateur de contrôler ses horaires de travail et à la direction des Ressources Humaines de repérer tout abus en cas de surcharge.

Le travail de distance est facilité par des outils nomades à disposition, ce qui favorise la conciliation vie privée/vie professionnelle. La filiale américaine Arvix est allée plus loin : l'ensemble de ses 24 salariés travaillent tous à domicile.

Nombre de jours d'absence ** (hors congés longue durée et congés parentaux)	1 721 *
Nombre de jours d'absence pour maladie payés**	1 201 *
Absences injustifiées**	0

* maladies (hors ceux de plus de 9 mois), accidents (sur site et trajets), maladies professionnelles, absences injustifiées

**Pas de chiffres disponibles pour la filiale Process Flows (Royaume-Uni) car le système d'enregistrement des absences est en cours d'installation.

La compensation durant les arrêts maladie sont conformes aux réglementations et dispositifs des pays. Certaines filiales proposent des mutuelles mais les données consolidées sur ces avantages manquent due à l'absence d'un système de collecte au niveau Groupe.

La politique d'insertion des personnes handicapées respectent les obligations légales en vigueur dans les pays où Avanquest est implanté. L'absence de salariés atteints d'un handicap au sein de l'entreprise peut être compensée par le recours, pour certaines prestations extérieures (jardinage, fournitures de bureaux, impressions...), à des entreprises d'insertion ou du secteur protégé.

17.4.2.1.3. Relations sociales

Au niveau du siège du Groupe, des réunions régulières des délégués de personnel et du Comité d'Entreprise ont lieu. Un accord collectif qui couvre l'aménagement du temps de travail et l'égalité professionnelle a été signé, respectant ainsi la loi française concernant les instances représentative.

Pour autant, la promotion du dialogue social n'est pas formalisé au niveau Groupe car la volonté est de garder la gestion des Ressources humaines au niveau local et ne pas imposer de règles groupe, afin d'être au plus proche des besoins des salariés. Les pratiques varient entre les pays en fonction des réglementations et des lois selon les pays.

A titre d'exemple, chaque employé d'Avanquest Software Publishing (Royaume-Uni) dispose d'un manuel sur la législation du travail au Royaume-Uni avec une version en ligne à jour (chaque mise à jour est communiquée par e-mail). Un consultant RH s'assure de la conformité à la législation. L'assistance d'un tiers au salarié est prévue en cas de plainte ou de procédure disciplinaire.

Les données sur les accords signés dans l'ensemble des entités ne sont pas consolidées et ne sont donc pas disponible.

17.4.2.1.4. Santé et Sécurité

Accidents*	3
Maladies professionnelles	0

* Les données sur le taux de gravité (TG) et le taux de fréquence (TF) ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe. Les accidents déclarés avec arrêt ont eu lieu dans deux pays : la France et les Etats-Unis.

Les principaux enjeux de santé liés aux postes de travail identifiés par les responsables des filiales sont les risques classiques liés aux activités de bureaux :

- Le travail sur écran
- Les troubles musculo-squelettiques
- Le stress, les risques psycho-Sociaux

Pour les suivre, des comités ou un professionnel de santé sécurité sont en place dans 2 pays : France, Etats-Unis, ainsi qu'un responsable santé sécurité en Allemagne. D'autres pays, comme le Royaume-Uni ou la division spécialisée en hébergement ont mis en place une démarche moins formelle.

A titre d'exemple, dans la filiale du groupe au Royaume-Uni, chaque employé reçoit un manuel de santé sécurité et une formation aux procédures de sécurité. Les salariés sont encouragés à reporter toute violation aux lois de santé sécurité. Un consultant santé sécurité inspecte les bureaux et l'entrepôt tous les ans (conformité, identification des risques, mise à jour du manuel). Enfin, un bilan de vision est pris en charge et l'avis des employés est collecté tous les deux ans.

Arvix (Etats-Unis) mène régulièrement une enquête auprès des salariés pour prévenir les surcharges de travail. Aucune anomalie n'a pour le moment été remontée.

Toutefois, aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et sécurité au travail à ce stade.

A noter, dans l'ensemble des filiales du groupe, un plan d'assurance-maladie est disponible pour les employés à plein temps.

17.4.2.1.5. Formation

Des évaluations annuelles individuelles sont réalisées et permettent d'identifier des attentes et besoins de formations.

A titre d'exemple, la filiale chinoise a accordé 10 heures de formation par salarié sur l'année, en moyenne. La filiale au Royaume-Uni du groupe prévoit une formation chariots-élévateurs pour chaque opérateur des entrepôts, une fois tous les trois ans.

Toutefois, des informations précises et consolidées sur les formations dispensées auprès des salariés ne sont pas disponibles à ce stade par l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

17.4.2.1.6. Egalité de traitement

Au-delà du respect de la réglementation, des mesures concernant l'égalité hommes/femmes, la parentalité et la prévention des discriminations sont en place par filiale en fonction des attentes et enjeux locaux. A titre d'exemple :

Chez Arvix (Etats-Unis), le travail à distance est généralisé à l'ensemble des salariés

Avanquest North America prévoit un congé paternité et y alloue un budget de 5000 USD/an.

Avanquest Software Publishing (UK) prévoit une participation financière à la garde d'enfants de moins de 15 ans. Un consultant vérifie régulièrement la conformité à la législation sur l'égalité Hommes/Femmes et la non-discrimination. A ce jour, aucun manquement à la loi n'a été signalé.

En Chine, Avanquest offre l'équivalent de 120 EUR pour le premier enfant et l'opportunité de prendre un congé paternité.

17.4.2.1.7. Promotion et respect des stipulations des conventions OIT

Au-delà de la prévention des discriminations et la liberté d'association, déjà évoqués précédemment, les autres sujets couverts par les conventions fondamentales ne sont pas des enjeux pour le secteur ou pour l'entreprise (travail des enfants et le travail forcé).

Le secteur a recours à des salariés très qualifiés et mobiles. Ce type de profil et l'absence d'activité manufacturière, limite considérablement ces risques. De plus, les activités, essentiellement commerciales sont réalisées principalement dans des pays développés ou ces pratiques sont très rares.

17.4.2.2. Indicateurs environnementaux

17.4.2.2.1. Politique générale en matière environnementale

Il n'y a pas de politique groupe sur la prise en compte des questions environnementales à ce stade, ou de démarche de certification en cours. Des actions de formation auprès des salariés sont réalisés ponctuellement par site, et des données par site ou consolidées ne sont pas disponibles par l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

A titre d'exemple, les équipes françaises et du siège ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux à l'occasion d'une action de communication interne pendant la semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2013. Des affiches internes, des e-mailings, un cahier et une planche de stickers, reprenant les principaux éco-gestes, ont ainsi été diffusés à l'ensemble des salariés. Une boîte à idées a également été mise en ligne sur l'Intranet du groupe : sur la base des contributions reçues, un dispositif de bacs à recyclage papier a été installé dans l'ensemble des locaux français, à proximité des imprimantes.

L'indicateur concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions n'est pas renseigné car il n'y a pas de risques environnementaux ou de pollution significatifs observés dans les activités du secteur : aucun produit tangible n'est fabriqué et les services fournis par le secteur et par Avanquest sont localisés dans des bureaux avec des risques relatifs à ces enjeux qui sont très limités.

L'indicateur sur le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement n'est pas pertinent pour l'activité d'Avanquest.

17.4.2.2.2. Pollution et gestion des déchets

Aucun risque significatif observé lié à l'activité d'Avanquest rend pertinent des mesures de prévention, réduction et réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

L'activité d'Avanquest ne génère pas de nuisance sonore, olfactive ou de poussière significative.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ne sont pas formalisées. Des efforts d'utilisation de matériel recyclés est annoncé mais des données précises et consolidées ne sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

A titre d'exemple, la filiale nord-américaine du groupe recycle 100 % du papier, des cartons et des cartouches d'encre. Les salariés disposent d'une déchiqueteuse à papier, ainsi qu'une déchiqueteuse à carton pour transformer certains cartons usagés en emballages, les autres étant recyclés par une entreprise extérieure. Les deux à quatre cartouches d'encre utilisées dans les bureaux chaque mois sont recyclées.

C'est aussi le cas des bureaux au Royaume-Uni où des poubelles de tri des déchets de papiers, cartons, plastiques, métaux (alimentaire) ont été mis à disposition. Les cartons sont compressés pour optimiser l'espace de stockage pour le recyclage. La collecte pour le recyclage est hebdomadaire. Les ampoules, les cartouches d'encre, les équipements électroniques, le CD et leurs boîtes sont envoyés dans des entreprises de recyclage.

L'impact sur l'eau est faible et l'indicateur n'est pas renseigné car la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales et l'exposition de l'activité aux problématiques liées à l'utilisation de l'eau n'est pas significative (activités de bureau).

La consommation des matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières n'est pas renseigné car Avanquest n'utilise pas de matières premières.

Consommation de papier en 2012-2013 de la filiale Carteland, spécialisée dans l'impression de photos sur différents supports 322 kg /an

La consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables est un enjeu et des données précises et consolidées sont pas disponibles due à l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

Chaque filiale mène ses propres actions et suit ses propres indicateurs à ce stade. Les variations de consommation d'énergie sont fortement dépendantes de l'air conditionné dans la salle des serveurs et un suivi global n'est pas disponible en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

A titre d'exemple, la filiale allemande a réussi à diminué sa consommation électrique de 25 % d'un exercice à l'autre. 22 796 kWh ont été consommés en 2012-2013 vs. 28 558 kWh en 2011-2013 en raison d'une diminution du recours à l'air conditionné pour refroidir les serveurs informatiques.

17.4.2.2.3. Changement climatique

Consommation annuelle d'électricité au siège 368 182 kWh

Le groupe travaille avec ses agences de voyage pour mesurer de manière précise l'empreinte carbone moyenne des déplacements professionnels de chaque collaborateur. Ce chiffre sera disponible pour l'exercice précédent.

Afin de réduire ces impacts environnementaux, des initiatives concrètes ont été prises sur l'exercice 2012-2013 au niveau du siège :

- Réduction de la flotte automobile, dont la mesure la plus symbolique, a été le geste du Président-fondateur de ne plus avoir de voiture de fonction.

- Le renouvellement de la flotte est fait en fonction des émissions de CO2 émises par les véhicules

- Des incitations fortes sont données aux collaborateurs devant se déplacer d'utiliser (quand cela est possible) le train, ou de remplacer son déplacement professionnel par une réunion en visioconférence.
- L'ensemble de parc de copieurs / imprimantes a été remplacé par des équipements neufs, de nouvelle génération, moins consommateurs d'énergies.

17.4.2.2.4. Protection de la biodiversité

Le secteur fournit essentiellement des services dans des zones urbanisées et n'impacte pas d'écosystème fragile. L'exposition de l'activité de l'entreprise aux problématiques liées à la biodiversité est très limitée.

17.4.3. Indicateurs sociétaux

17.4.3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité de la société

Le groupe recrute localement dans les pays où sont localisées ses activités. Notamment la filiale nord-américaine du groupe a signé de nombreux contrats avec des entreprises locales et recrute dans les universités locales afin de contribuer à la création de valeur.

Etant donné que la majorité des implantations du groupe sont des ensembles de bureaux, elles ont très peu d'externalités négatives sur l'écosystème local.

17.4.3.2. Sous-traitance et fournisseurs

Des initiatives relatives aux achats responsables prennent ponctuellement en compte des facteurs environnementaux et sociaux, mais une politique groupe dans ce sens n'est pas encore en place.

A titre d'exemple, Avanquest au Royaume-Uni fournit à ses clients des accords de ses fournisseurs sur le respect des droits humains (Conventions d'OIT).

17.4.3.3. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Le co-fondateur et président d'Avanquest, Bruno Vanryb, est très impliqué dans le milieu associatif au sein des organisations du secteur du numérique ou favorisant le développement vertueux des entreprises.

Cofondateur de Croissance Plus, dont il en a été le président entre 1998 et 2000, le but de cette association est de faire connaître et de soutenir les jeunes entreprises de croissance. Il a notamment milité pour la création de dispositifs incitatifs d'actionnariat salarié, afin de partager le capital entre les dirigeants et les salariés. Un combat qu'il poursuit actuellement en tant que vice-président de Syntec Numérique et président de son Collège Editeurs. A ce titre, il a développé de nombreuses actions dont les principales sont le Top 250 des créateurs français de logiciels, dans lequel un jury récompense des jeunes entreprises qui se sont distinguées sur l'année, et les Syntec Camps pour sensibiliser et développer les partenariats entre start-ups, PME et grands groupes.

Président depuis juin 2002 de MiddleNext, une association dont les membres sont des entreprises cotées de taille petite et moyenne, il défend également les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), en les valorisant et en faisant des propositions pour leur permettre de se développer davantage pour créer emplois et valeurs au bénéfice de notre économie

17.4.3.4. Loyauté des pratiques

Une politique formalisée sous Charte éthique ou Code de conduite des affaires n'est pas encore en place. Les dirigeants du groupe promeuvent des principes de transparence et d'éthique mais des données précises ou consolidées sur le déploiement de ses principes ne sont pas disponibles en raison de l'absence d'un système de collecte de données au niveau groupe.

A titre d'exemple, Avanquest North America se soumet à des audits réguliers pour prévenir la corruption.

Les réglementations des Etats concernant la santé et la sécurité des consommateurs sont appliquées et les jeux vidéo sont fournis avec des avertissements

17.4.3.5. Autres actions engagées au titre de droits de l'Homme

Les problématiques concernant la protection des données personnelles et sensibles ne sont pas abordées de manière consolidée. Il n'existe donc pas de système de collecte de données au niveau du groupe.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la société la répartition du capital au 30 novembre 2013 est la suivante :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
MMI (Philippe Olivier)	1 019 598	5,0%	5,0%
Roger Politis	276 888	1,3%	1,3%
Bruno Vanryb	280 165	1,4%	1,4%
Roger Bloxberg	313 134	1,5%	1,5%
Todd Helfstein	373 134	1,8%	1,8%
Thierry Bonnefoi	109 083	0,5%	0,5%
Salariés et anciens salariés	1 114 038	5,4%	3,6%
Sous total dirigeants, salariés et anciens salariés	3 486 037	16,9%	16,9%
Idinvest	1 647 381	8,0%	8,0%
BPI France	1 466 325	7,1%	7,1%
CDC PME Croissance	841 915	4,1%	4,1%
EPF Partners	877 013	4,3%	4,3%
Afer Flore	590 569	2,9%	2,9%
Public*	11 655 703	56,6%	56,7%
Auto-détention	29 631	0,1%	-
Total actions	20 594 574	100,0%	100,0%

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient directement, indirectement ou de concert 10% ou plus du capital ou des droits de vote.

Le nombre d'actionnaires est d'environ 10.000 (source Euroclear, juillet 2013). Au 30 novembre 2013, 2.731.443 actions étaient détenues en comptes nominatifs purs ou administrés, soit 13,3% du capital social.

Compte tenu de l'auto détention, le nombre de droits de vote existants au 30 novembre 2013 s'établit à 20.564.943.

Depuis cette date, la seule évolution connue de la société est le franchissement à la baisse du seuil de 5% par MMI qui a déclaré détenir 891.016 actions (cf. §18.3 ci-dessous).

18.2. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnaires	Situation au 30/06/13			Situation au 30/06/2012			Situation au 30/06/2011		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Management Media International (Philippe Olivier)	1 019 598	5,4%	5,4%	1 019 598	5,5%	5,5%	1 019 598	5,6%	5,6%
Bruno Vanryb	280 165	1,5%	1,5%	266 179	1,4%	1,4%	266 179	1,5%	1,5%
Roger Politis	276 888	1,5%	1,5%	276 655	1,5%	1,5%	276 655	1,5%	1,5%
Thierry Bonnefoi	109 083	0,6%	0,6%	109 083	0,6%	0,6%	109 083	0,6%	0,6%
Roger Bloxberg	313 134	1,6%	1,7%	313 134	1,7%	1,7%	313 134	1,7%	1,7%
Todd Helfstein	373 134	2,0%	2,0%	373 134	2,0%	2,0%	373 134	2,0%	2,0%
Autres salariés et anciens salariés	1 199 623	6,3%	6,3%	1 394 913	7,5%	7,6%	1 126 445	6,2%	6,2%
ID Invest	1 972 021	10,4%	10,4%	2 161 674	11,6%	11,7%	2 245 093	12,3%	12,3%
BPI France	1 466 325	7,7%	7,7%	1 466 325	7,9%	7,9%	1 466 325	8,0%	8,0%
FCPR EPF III	877 013	4,6%	4,6%	877 013	4,7%	4,7%	877 013	4,8%	4,8%
CDC PME Croissance	841 915	4,4%	4,4%	841 915	4,5%	4,5%	741 697	4,6%	4,6%
Afer Flore (1)	590 569	3,1%	3,1%	590 569	3,2%	3,2%	663 363	3,6%	3,6%
Public (1)	9 611 182	50,6%	50,8%	8 841 642	47,6%	47,7%	8 779 177	48,0%	48,1%
Auto-détention	61 924	0,3%	-	40 899	0,2%	-	27 000	0,1%	-
Total	18 992 574	100,0%	100,0%	18 572 733	100,0%	100,0%	18 283 898	100,0%	100,0%

(1) Estimation

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

18.3. Franchissements de seuils

Depuis le 1^{er} juillet 2010, les franchissements de seuils suivants ont été portés à la connaissance d'Avanquest Software et de l'Autorité des Marchés Financiers :

- Par courrier reçu le 18 juillet 2013, l'établissement public industriel et commercial BPI Groupe (EPIC BPI-Groupe), (27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort), a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juillet 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Avanquest Software et détenir indirectement par l'intermédiaire de BPI France Participations (ex FSI), société contrôlée par la société BPI Groupe SA, elle-même contrôlée à 50% par EPIC BPI-Groupe. Cette participation résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans laquelle le FSI, détenteur des titres depuis 2010 a été intégré.

EPIC BPI Groupe déclare détenir 1.466.325 actions Avanquest Software représentant autant de droits de vote, soit 7,66% du capital et des droits de vote de la société à cette date.

- Par courrier du 23 septembre 2013, Idinvest Partners (117, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi à la baisse le 13 septembre 2013, le seuil de 10% du capital et des droits de vote d'Avanquest Software et détenir, pour le compte desdits fonds 1.972.021 actions Avanquest Software représentant autant de droits de vote, soit 9,9% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement résulte d'une cession d'actions sur le marché.

La société Idinvest Partners indique également que les actions Avanquest sont détenues par deux FCPI gérés par elle depuis le 7 avril 2011, date à laquelle la gestion desdits fonds a été transférée par la société Oddo Asset Management.

- Par courrier reçu le 14 janvier 2014, la société Management Média International (MMI), (88 ter, avenue du Général de Leclerc 92100 Boulogne Billancourt) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse le 11 février 2011 le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société Avanquest Software et détenir alors 1.019.598 actions représentant 5,6% du capital et des droits de vote de la société au 11 février 2011. Dans le même courrier, MMI déclare avoir franchi à la baisse, le 7 janvier 2014, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société Avanquest Software et détenir 891.016 actions soit 4,33% du capital et des droits de vote. Ce franchissement résulte d'une cession d'actions sur le marché.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter à la Note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

20. INFORMATIONS FINANCIERES

20.1. Comptes consolidés au 30 juin 2013

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

20.1.1. Etat du Résultat Global

	Notes	2012/13 (12 mois)	2011/12 (12 mois) retraité*
Chiffre d'affaires net	6.1	100 237	101 347
Matières premières et achats de marchandises		(27 993)	(26 149)
Autres achats et charges externes		(31 783)	(28 794)
Impôts, taxes et versements assimilés		(355)	(596)
Charges de personnel		(26 601)	(27 337)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(4 783)	(5 879)
Autres charges et produits opérationnels courants	6.3	(9 712)	(11 775)
Résultat opérationnel courant		(990)	817
Autres charges et produits opérationnels	6.4	(65 966)	(4 233)
Effet net des regroupements d'entreprises	6.5	1 744	724
Résultat opérationnel		(65 212)	(2 692)
Coût de l'endettement financier net		(980)	(1 204)
Autres charges financières		(553)	298
Autres produits financiers		46	144
Résultat financier	6.6	(1 487)	(762)
Charge d'impôts	6.7	946	228
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		28	(607)
Résultat net		(65 725)	(3 833)
Part des propriétaires de la société mère		(65 491)	(3 843)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(234)	10
Résultat par action	6.9		
Résultat net part du groupe par action (en €)		(3,45)	(0,21)
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		(3,45)	(0,21)
Résultat net		(65 725)	(3 833)
Autres éléments du résultat global			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		(3 399)	9 637
Ecarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		(122)	(418)
Gains/Pertes sur opérations de couverture		70	566
Total des autres éléments du résultat global		(3 451)	9 785
Résultat global		(69 176)	5 952
Part des propriétaires de la société mère		(68 867)	5 886
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(309)	66

* Retraité en tenant compte des changements de présentation décrits dans la note 3.

Tous les éléments du résultat global sont recyclables en résultat.

20.1.2. Etat de Situation Financière

	Notes	30/06/2013	30/06/2012
Écarts d'acquisition	4.1	58 852	122 425
Immobilisations incorporelles	4.2	5 935	8 368
Immobilisations corporelles	4.3	982	1 548
Actifs financiers	5.4	931	1 444
Titres mis en équivalence		163	143
Actifs d'impôts différés	6.8	2 855	7 886
Actif non courant		69 718	141 814
Stocks et en cours	4.5	7 110	8 037
Clients et comptes rattachés	4.6	8 929	9 773
Actifs d'impôts exigibles		1 062	816
Autres créances courantes	4.7	5 767	7 266
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	4 825	6 286
Actif courant		27 693	32 178
Total actif		97 411	173 992

	Notes	30/06/2013	30/06/2012
Capital social		18 993	18 573
Prime d'émission et réserves consolidées		82 193	89 512
Résultat net part du groupe		(65 491)	(3 843)
Capitaux propres part des actionnaires de la société mère	5.1	35 695	104 242
Intérêts ne conférant pas le contrôle		1 193	2 136
Total des capitaux propres	5.1	36 888	106 378
Dettes financières non courantes	5.3	26 311	7 840
Passifs d'impôts différés	6.8	91	6 520
Provisions non courantes	5.2	1 916	1 562
Autres passifs non courants	5.5	323	1 939
Total passif non courant		28 641	17 861
Provisions courantes	5.2	1 366	1 182
Dettes financières courantes	5.3	2 714	19 771
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 848	15 757
Passifs d'impôts exigibles		169	286
Autres passifs courants		10 985	12 757
Passif courant		31 882	49 753
Total passif		97 411	173 992

20.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	2012/2013	2011/12
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(65 725)	(3 833)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(28)	607
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>		
<input type="checkbox"/> Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)	67 230	9 000
<input type="checkbox"/> Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	122	201
<input type="checkbox"/> Coût de l'endettement financier net comptabilisé	1 207	1 326
<input type="checkbox"/> Variations des justes valeurs des instruments financiers	(195)	(110)
<input type="checkbox"/> Effet net des regroupements d'entreprises	(1 744)	(724)
<input type="checkbox"/> Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	(946)	(228)
<input type="checkbox"/> Autres éléments	23	122
Capacité d'autofinancement	(56)	6 361
Variation du besoin en fonds de roulement	2 191	(3 278)
Impôts payés	(500)	(1 067)
Intérêts financiers nets payés	(1 153)	(1 231)
Flux de trésorerie provenant de (utilisé par) l'exploitation	482	785
Opérations d'investissement		
Acquisitions immobilisations incorporelles	(3 042)	(3 532)
Acquisitions immobilisations corporelles	(433)	(466)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	22	31
Acquisitions d'actifs financiers	(15)	(254)
Cessions d'actifs financiers	403	394
Incidence des variations de périmètre	-	(4 217)
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	(3 065)	(8 044)
Opérations de financement		
Augmentation de capital	198	(35)
Dividendes versées aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(634)	-
Encaissements liés aux emprunts	39 494	27 755
Décaissements liés aux emprunts	(37 203)	(25 991)
Flux de trésorerie net lié au financement	1 855	1 729
Variation de trésorerie	(728)	(5 530)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	5 647	10 779
Variation de taux de change sur la trésorerie	(220)	398
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	4 699	5 647

⁽¹⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie = 6 286 K€ - Concours bancaires courants 639 K€

⁽²⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie = 4 825 K€ - Concours bancaires courants 126 K€

L'incidence des variations de périmètre s'analyse comme suit :

	2012/13 (12 mois)	2011/12 (12 mois)
Montant décaissé sur acquisition Carteland net de la trésorerie acquise		(1 778)
Montant décaissé sur acquisition Micro Application et Micro Europe		(617)
Montant décaissé sur acquisition PC Helpsoft net de la trésorerie acquise		(215)
Montant décaissé sur acquisition Arvix net de la trésorerie acquise		(1 607)
Incidence des variations de périmètre	-	(4 217)

20.1.4. Tableau de variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2011	18 187	124 199	(13 906)	(27 740)	(3 016)	97 724	136	97 860
Actions propres								
Écarts de conversion			9 728			9 728	57	9 785
Autres éléments du résultat global	0	0	9 728	0	0	9 728	57	9 785
Résultat de l'exercice					(3 843)	(3 843)	10	(3 833)
Résultat global	0	0	9 728	0	(3 843)	5 885	67	5 952
Augmentation de capital	386	46				432		432
Affectation du résultat en réserves				(3 016)	3 016			0
Paiement fondé sur des actions				201		201		201
Mouvement de périmètre							1 933	1 933
Au 30 juin 2012	18 573	124 245	(4 178)	(30 555)	(3 843)	104 242	2 136	106 378
Actions propres								
Écarts de conversion			(3 376)			(3 376)	(75)	(3 451)
Autres éléments du résultat global	0	0	(3 376)	0	0	(3 376)	(75)	(3 451)
Résultat de l'exercice					(65 491)	(65 491)	(234)	(65 725)
Résultat global	0	0	(3 376)	0	(65 491)	(68 867)	(309)	(69 176)
Augmentation de capital	420	(222)				198		198
Affectation du résultat en réserves				(3 843)	3 843	0		0
Paiement fondé sur des actions				122		122		122
Distribution des dividendes							(634)	(634)
Au 30 juin 2013	18 993	124 023	(7 554)	(34 276)	(65 491)	35 695	1 193	36 888

L'augmentation de capital d'un montant net de 198 milliers d'euros correspond à la création d'actions dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites, à l'exercice de BSA dans le cadre du programme d'Equity Line mis en œuvre en mai 2013, net de frais, ainsi qu'à la conversion de 41 obligations.

Le montant des frais de transactions liés aux augmentations de capital imputés sur les primes d'émission est de 35 milliers d'euros en 2011/2012 et 125 milliers d'euros en 2012/2013.

20.1.5. Annexe aux comptes consolidés

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Durant l'exercice 2012/13, le Groupe Avanquest a mis en place une nouvelle organisation destinée à répondre de façon proactive aux mutations du marché du logiciel.

Cette nouvelle organisation a donné lieu à des opérations de restructuration, notamment dans les activités « offline » entraînant une réduction des effectifs et la mise en place d'un plan d'économies portant sur plus de 5 millions d'euros en année pleine permettant de dégager des marges de manœuvre pour réinvestir dans les activités online.

Parallèlement, une revue approfondie du business plan reflétant la mutation des marchés sur lesquels le groupe opère qui se traduit notamment par une baisse marquée des ventes sur les canaux traditionnels (ventes de boîtes par la grande distribution et les distributeurs spécialisés) et la montée en puissance du e-commerce, a été menée et a conduit à la constatation au 31 décembre 2012 d'un impairment de 60 millions d'euros sur les écarts d'acquisition, issus pour la grande majorité d'acquisitions réalisées entre 2002 et 2007 dans le domaine des logiciels BtoC, vendus dans les canaux traditionnels.

Cette dépréciation n'entraîne aucune sortie de trésorerie et est sans impact sur la solvabilité du groupe.

Le Groupe a poursuivi les discussions avec ses partenaires financiers afin de disposer des ressources financières adaptées à ses ambitions à moyen terme. Certains actionnaires ont confirmé leur soutien au projet d'entreprise en apportant en compte courant la somme de 2,5 millions d'euros.

Un accord global a été trouvé au mois de mars 2013 portant sur un financement à hauteur de 20,5 millions d'euros (comptes courants actionnaires compris), sur une durée légèrement supérieure à 5 ans. Cet accord permet ainsi de rallonger significativement les échéances des crédits en cours, renforçant ainsi la structure financière du Groupe.

Avanquest a également mis en place une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux par la création de bons d'émission d'actions exerçables par tranches à la demande d'Avanquest. Cette ligne porte sur un nombre maximal d'actions de 1,85M. Cette ligne de financement en fonds propres permettra au groupe de disposer d'une flexibilité financière dans le cadre de sa stratégie de mutation online

Avanquest a parallèlement fait évoluer sa gouvernance avec la séparation des fonctions de président et de directeur général et la nomination de M Cesarini comme directeur général, M Vanryb, co-fondateur conservant la présidence du Groupe.

Note 2. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	Pourcentage de Contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Avanquest Software SA 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex Siret n°329 764 625 00045	France	-		Société mère
Avanquest America Inc. 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808.	Etats-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Software USA Inc. 1333 W. 120th avenue Westminster CO 80234	Etats-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest North America Inc. 23801 Calabasas Road, Suite 2005 Calabasas CA 91302-1547	Etats-Unis	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Italia Via A. De Togni, 7 - 20123 Milano	Italie	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest UK LTD Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Deutschland GmbH Skellstrasse 6 81 667 München	Allemagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest Ibérica SL Calle Peru 6, Edificios Twin Golf 28290 Las Matas, Madrid	Espagne	100 %	100 %	Intégration globale
Avanquest China Room 1201-HuiTong Building 569# East Jin Ling Road Shanghai 200021	Chine	100 %	100 %	Intégration Globale
EMME SA 91 boulevard National 92257 La Garenne Colombes Cedex N°Siret 39358859500057	France	97,54 %	97,54 %	Intégration Globale
GSP Sarl 37, rue des Mathurins 75 008 Paris N°Siret : 41312988300018	France	97,54 %	97,54 %	Intégration Globale
Avanquest Publishing LTD Meadowlane, St Ives, Mintigdonc	Royaume Uni	97,54 %	97,54 %	Intégration Globale
Anten Sarl 14, rue de la vieille poste 34 055 Montpellier Cedex 1 N°Siren : 350189270	France	97,54 %	97.54%	Intégration Globale
Emme Deutschland Skellstrasse 6 81 667 München	Allemagne	97,54 %	97.54 %	Intégration Globale
Software Paradise Ltd Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration Globale
Logiciels Avanquest Canada Inc. 335, boulevard de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal	Canada	100 %	100 %	Intégration Globale
Softcity Technologies Canada Inc. 335, Boulevard de Maisonneuve Est H2X 1K1 Montréal, QC	Canada	67 %	67 %	Intégration Globale

Micro Application SA 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex	France	100 %	100 %	Intégration Globale
PC Helpsoft 300 - 848 Courtney Street Victoria BC V8W 1C4	Canada	100 %	100 %	Intégration Globale
Carteland 1229 Route d'Eguilles 13122 Ventabren	France	100 %	100 %	Intégration Globale
Arvix 2711 Centerville Road, Suite 400 Calabasas CA 91302-1547	Etats-Unis	50 %	50 %	Intégration Globale
Mediaclip 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3 -Canada	Canada	22 %	22 %	Mise en Equivalence
Planet Art Ltd Meadowlane, St Ives Mintingdon	Royaume Uni	100 %	100 %	Intégration Globale

La société Arvix dont la Groupe possède 50% des parts est intégrée par intégration globale en raison des options d'acquisition de titres qui confèrent à Avanquest le contrôle au sens de la norme IAS 27.

La seule variation de périmètre par rapport au 30 juin 2012 est la création de Planet Art Ltd.

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Avanquest au 30 juin 2013 comprennent la société Avanquest Software SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2012, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012 et d'une modification de présentation des frais bancaires afin d'harmoniser la présentation de ce poste avec les pratiques en vigueur dans les sociétés comparables. Ces frais antérieurement classés en résultat financier sont désormais classés en autres charges opérationnelles courantes. Ce reclassement a également été pratiqué sur l'information comparative à hauteur de 1,2 million d'euros en application de la norme IAS 8.

Les nouvelles normes et interprétations approuvées en 2012 dont l'application n'est pas obligatoire au 1er juillet 2012 n'ont pas fait l'objet d'application anticipée au 30 juin 2013. Il s'agit de :

- IFRS 10, 11 et 12 : Consolidation, Partenariats et Informations sur les participations dans d'autres entités ; applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014
- Amendements d'IAS 27 & 28 consécutifs à la publication d'IFRS 10, 11 et 12 ; applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur : applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 prospectivement
- Amendements IAS 19, Avantages au personnel ; applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013
- Amendements IFRS 1 Prêts gouvernementaux
- Amendements IFRS 7 Informations en annexe : compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 – Instruments financiers, classification et évaluation
- Amendements IFRS 32 Compensation d'actifs et de passifs financiers
- Amendements IAS 36 Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Annual Improvements (Cycle 2009-2011) Améliorations annuelles portées à différentes normes

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté annuel

Les comptes consolidés et annexes 2012/2013 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 septembre 2013.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 7.1.

La préparation des états financiers du Groupe requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2013 concernent les éléments suivants :

- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur telles que décrites en note 4.1
- la recouvrabilité des frais de développement activés telle que décrite en note 4.2
- la recouvrabilité des impôts différés actifs telle que décrite en note 6.7
- l'établissement des prévisions de trésorerie telle décrit en note 7.1

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés annuels comprennent les états financiers d'Avanquest Software et de ses filiales préparés au 30 juin de chaque année. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales ainsi que les intérêts du groupe dans les éventuelles entreprises associées et coentreprises.

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote (filiales) sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires (coentreprises) sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Les sociétés détenues à moins de 50% mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (entreprises associées) sont consolidées par mise en équivalence.

La liste complète des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 2.

Transactions internes au groupe

Les opérations et transactions réciproques entre entreprises consolidées sont éliminées, de même que les profits résultant de ces transactions. Cette élimination est réalisée en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement, à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement et à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Opérations en monnaie étrangère

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture de l'exercice les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les pertes ou gains de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie de ces sociétés sont convertis en euro au cours de change moyen de la période.

Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres (« Écarts de conversion »). Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

Tout écart d'acquisition et tout ajustement à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés comme un actif ou un passif de la société acquise. Ils sont donc libellés dans la monnaie de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les créances à recevoir ou les dettes payables à une activité à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, constituent en substance une part de l'investissement net de l'entité dans cette activité à l'étranger ; les écarts de change liés sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Goodwill

Acquisitions réalisées à partir du 1^{er} avril 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} juillet 2011 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en goodwill.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur (les modalités des tests de perte de valeur sont présentées dans la note 4.1).

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou Groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Acquisitions réalisées avant le 1er avril 2010

Les principales différences de traitement des acquisitions réalisées avant le 1er juillet 2011 par rapport aux principes énoncés ci-dessus concernent les dispositions suivantes :

- les frais connexes aux acquisitions étaient intégrés au coût de l'acquisition pour le calcul du goodwill,
- les intérêts ne conférant pas le contrôle (auparavant dénommés les intérêts minoritaires) étaient évalués à leur quote-part d'actifs nets de l'entité acquise et
- les contreparties conditionnelles étaient enregistrées lors de l'acquisition uniquement lorsqu'elles correspondaient à une obligation actuelle du Groupe, s'il était probable qu'elles donnent lieu à des sorties de ressources et si elles pouvaient être estimées de manière suffisamment fiable. Les ajustements ultérieurs des contreparties conditionnelles étaient constatés dans le goodwill.

Règles et méthodes d'évaluation

Frais de recherche et développement

- Phase de recherche et de développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les frais correspondant au développement des produits sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne, son utilité doit être reconnue ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable et individualisées.

Les frais de développement ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de 2 à 4 ans suivant la nature des projets, à compter du 1^{er} jour du semestre suivant leur engagement.

Avanquest Software et ses filiales procèdent à une évaluation périodique de la faisabilité technologique et commerciale de chaque développement. En cas de remise en cause de cette faisabilité il est procédé à l'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des frais de développement immobilisés.

- Phase de commercialisation

Dès que le logiciel ou la nouvelle fonctionnalité sont achevés et disponibles pour la commercialisation, les frais de développement sont portés en « logiciel ». Ils sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans maximum à compter de leur commercialisation effective.

Avanquest Software et ses filiales procèdent à une évaluation périodique de la durée de vie utile de chaque logiciel. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée des produits futurs, il est constitué une dépréciation complémentaire de l'actif concerné.

Portefeuilles clients et catalogues de titres

Les éléments des portefeuilles clients et catalogues de titres acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée fonction de la durée d'attrition de la clientèle acquise. Cette durée d'amortissement est appréciée en fonction du secteur d'activité et de la nature des produits.

A chaque clôture d'exercice, les éléments des portefeuilles clients font l'objet d'une appréciation qui peut, le cas échéant, donner lieu à constatation de dépréciation ou amortissement exceptionnel.

Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée d'utilité estimée. La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien. Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Immobilisation	Amortissement	
	Mode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 et 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans

Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur. En cas de modification de la durée d'utilité estimée, la durée d'amortissement est modifiée et l'amortissement annuel modifié en conséquence.

Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents y afférent. Les contrats de location-financement sont alors comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif. L'incidence fiscale de ces retraitements est prise en compte.

Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises sur lesquelles Avanquest Software exerce une influence notable (entreprises associées) sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence : elles sont enregistrées initialement au coût et ensuite ajustées pour prendre en compte les évolutions de la quote-part du Groupe dans l'actif net de ces entreprises. Le solde de cette quote-part apparaît à l'actif du bilan. Sa variation sur l'exercice est indiquée au compte de résultat (Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence).

Actifs financiers

Tous les actifs financiers acquis sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition.

- Actifs disponibles à la vente :

Conformément à la norme IAS 39 les actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers autres que les prêts et créances émis par l'entreprise (autres actifs financiers), les placements détenus jusqu'à leur échéance ou les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Valeur mobilières de placement). Sont considérés comme tels les titres détenus dans des sociétés non consolidées. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres. Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable (titres non cotés en bourse) sont comptabilisés à leur coût.

- Prêts et dépôts :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

- Actifs détenus à des fins de transaction :

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance fait l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti. Les valeurs mobilières de placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisées à leur juste valeur. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ de la norme IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations non amorties, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une évaluation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

L'unité génératrice de trésorerie est selon l'organisation locale d'Avanquest Software, soit l'entité juridique soit un regroupement de plusieurs entités juridiques au sein d'un même pays. Le regroupement de plusieurs entités juridiques est opéré dès lors qu'il y a unicité de direction et de management local et que les équipes ont été regroupées opérationnellement afin de profiter de synergies.

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs après impôt.

Les hypothèses utilisées pour ces calculs et telles que décrites dans la note 4.1 comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées.

Hormis pour les écarts d'acquisition, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS)) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix de revient suivant la méthode premier entré premier sorti. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs, à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Les marges intra-Groupe sont neutralisées.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation sont des actifs courants valorisés à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Royalties prépayées

Lorsqu'une avance sur royalties est versée dans le cadre d'un contrat d'édition ou de coédition, le montant est porté à l'actif du bilan. Le montant correspondant à la royauté due sur les ventes réalisées est ensuite passé en diminution du compte de royalties prépayées et en charge de l'exercice.

S'il s'avère que les perspectives de ventes laissent à penser que les avances de royalties ne seront pas utilisées en totalité en raison de ventes insuffisantes, une provision pour risques est passée au passif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie comprennent les titres monétaires et obligataires, les parts d'OPCVM placés dans un horizon de gestion à court terme. Ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat.

Pour les instruments cotés, la société retient le cours à la date de clôture et la valeur liquidative pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, et quels qu'en soient les motifs, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont enregistrés comme une variation de capitaux propres.

Les actions ainsi acquises sont donc déduites du total des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Les incidences des éventuelles cessions ne sont pas prises en compte dans le résultat consolidé mais en variation des capitaux propres.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se compose principalement du chiffre d'affaires de l'activité Logiciels, cœur de métier du Groupe, de l'activité Services (qui inclut entre autre les activités d'hébergement et de web to print) et du chiffre d'affaires « divers », consistant essentiellement en la vente de matériels périphériques.

Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- Les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré prorata temporis sur la durée de la période correspondante.
- Au sein des activités de services, les prestations de maintenance sont reconnues en chiffre d'affaires prorata temporis sur la durée du contrat, les activités web to print et hébergement sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de la réalisation du service et les prestations de type assistance ou formation sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la réalisation des prestations, selon la méthode de l'avancement. Si ces prestations font l'objet d'un forfait, une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change et les revenus de placement.

Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante, celle-ci dépendant des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des derniers taux d'impôts connus. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Les taux retenus au 30 juin 2013 sont :

Allemagne	35,00 %
Espagne	30,00 %
Etats-Unis	36,00 %
France	33,33 %
Royaume-Uni	24,00 %

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

Les différences temporelles seront de nouveau évaluées dans le cadre des regroupements d'entreprises postérieures au 30 juin 2013.

Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été considéré comme relevant de la norme IAS 20 *Subventions publiques*. La part du crédit impôt recherche affectable aux frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de cet actif pour lequel le plan d'amortissement est modifié. Le produit de crédit impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel.

Contribution Economique Territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe Avanquest a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe Avanquest a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée comme cette dernière en charges opérationnelles ;

- La CVAE, selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires auto détenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les options de souscription d'actions et les bons de souscription d'actions.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de la clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est supérieure à un an. Elles comprennent les provisions pour litiges.

Engagements hors bilan

Le groupe Avanquest a défini et mis en place un reporting visant à recenser ses engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet. Ce processus prévoit la transmission par les filiales consolidées, dans le cadre des procédures de consolidation, des informations relatives aux engagements de garanties données et reçus.

Stock-options et actions gratuites

La juste valeur des options et des actions gratuites attribuées au personnel est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Pour évaluer la juste valeur des options et des actions gratuites accordées, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont frappés de conditions d'incessibilité ou de conditions d'acquisition, leur juste valeur prend en compte ces éléments. Le cas échéant, l'impossibilité de percevoir des dividendes est également prise en compte dans le calcul de juste valeur.

Emprunts

Les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts d'émission. Pour les emprunts convertibles, conformément à la norme IAS 32, la société évalue la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de ces emprunts.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Note 4. Compléments d'informations relatifs à l'actif du bilan

Note 4.1. Ecarts d'acquisition figurant à l'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 58,9 millions d'euros en valeur nette au 30 juin 2013. Les variations sur l'exercice proviennent des variations de change sur les écarts d'acquisition ayant pour origine les acquisitions en Angleterre et aux Etats-Unis à hauteur de 3,6 millions d'euros et d'une dépréciation de 60 millions d'euros.

Comme indiqué dans les faits marquants de l'exercice, le groupe a mis en place une nouvelle organisation destinée à répondre de façon proactive aux mutations du marché du logiciel. Cette mise en place a donné lieu à une redéfinition des UGT afin de refléter la nouvelle organisation opérationnelle. Celle-ci ne s'articule plus en zones géographiques mais autour de Business Unit dont l'activité est mondiale. Le suivi de l'activité est dorénavant réalisé au travers de business units qui sont regroupées selon deux secteurs opérationnels basés sur la nature du client final qu'il soit entreprise (B to B) ou grand public (B to C). Il a donc été déterminé que le niveau le plus fin d'analyse des flux de trésorerie correspondait à une séparation des activités en 2 UGT dans la mesure où les Business Unit sont interdépendantes et pour lesquelles les flux proviennent de plusieurs entités juridiques. Ainsi ont été reconnues les UGT suivantes :

- UGT BtoC couvrant les ventes de logiciels et services aux particuliers
- UGT BtoB couvrant les activités de ventes de logiciels et solutions associées à des entreprises.

A l'intérieur de l'UGT BtoC, le chiffre d'affaires est ventilé entre activité online et offline.

Compte tenu de cette nouvelle définition des UGT, les goodwill historiques ont été alloués entre ces deux UGT au 1^{er} juillet 2012.

La révision approfondie du business plan reflétant la mutation des marchés sur lesquels opère le groupe, ainsi que la révision à la baisse des objectifs antérieurement fixés ont conduit à la constatation d'un impairment de 60 millions d'euros sur les écarts d'acquisition, en application de la norme IAS 36 enregistré lors de l'arrêté semestriel au 31 décembre 2012.

L'évolution des écarts d'acquisition nets se traduit donc comme suit :

	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2012	Mouvements de l'exercice	Ecart de change	Dépréciation	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2013
UGT BtoB	6 918		(257)		6 661
UGT BtoC	115 507		(3 316)	(60 000)	52 191
TOTAL	122 425	-	(3 573)	(60 000)	58 852

Les hypothèses d'exploitation correspondent au business plan à 3 ans revu par le conseil d'administration et amendé par la direction du Groupe pour prendre en compte certains aléas. Dans le cadre de la réalisation des tests d'impairment une quote-part des frais du groupe est allouée aux UGT.

Le taux d'actualisation retenu est de 10,5 % (contre 10% au 30 juin 2012) tandis que le taux de croissance à l'infini reste identique à celui retenu au 30 juin 2012 à savoir 2 %.

L'impact d'une variation de +1% du taux d'actualisation conduirait à une dépréciation complémentaire de 5 millions d'euros sur l'UGT BtoC. L'impact d'une variation du taux de croissance à l'infini de -0.5% conduirait à une dépréciation complémentaire de 1,5 millions d'euros sur l'UGT BtoC. Une diminution de 10% des résultats opérationnels de l'UGT BtoC du plan intégrant des aléas conduirait à une dépréciation supplémentaire du goodwill BtoC de 5 millions d'euros.

Le test d'impairment et le test de sensibilité effectués sur l'UGT BtoB n'ont pas mis en évidence de dépréciation à enregistrer.

Note 4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de :

- concessions, brevets et logiciels
- portefeuilles clients
- frais de développement

L'évaluation périodique des projets en cours de développement ou achevés conduit Avanquest à remettre en cause la faisabilité technologique et commerciale de différents projets notamment dans le cadre de la restructuration des activités du groupe. L'application du principe d'évaluation périodique énoncé ci-dessus a généré des amortissements exceptionnels à hauteur de 1,4 million d'euros.

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

	Brut Juin 2011	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation change/ Autres mouvements	Brut Juin 2012	Amort.et provision 30/06/2012	Net Juin 2012
Frais de développement	8 372	2 478	(2 975)	(2 301)	5 574	2 995	2 579
Concessions, brevets	14 791	356	(2 628)	1 428	13 947	10 741	3 206
Portefeuilles clients	1 905	-	-	262	2 167	1 664	503
Dépôts	12	-	-	-	12	2	10
Autres	4 115	698	-	153	4 966	2 896	2 070
Total	29 195	3 532	(5 603)	(458)	26 666	18 298	8 368

	Brut Juin 2012	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation change/ Autres mouvements	Brut Juin 2013	Amort.et provision 30/06/2013	Net Juin 2013
Frais de développement	5 574	2 669	(2 626)	(2 589)	3 028	1 636	1 392
Concessions, brevets	13 947	141	(6 977)	1 038	8 149	5 374	2 775
Portefeuilles clients	2 167	-	(1 664)	(11)	492	226	266
Dépôts	12	-	-	(1)	11	1	10
Autres	4 966	472	(605)	(98)	4 735	3 243	1 492
Total	26 666	3 282	(11 872)	(1 661)	16 415	10 480	5 935

Note 4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

	Brut Juin 2011	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation change/ Autres mouvements	Brut Juin 2012	Amort.et provision 30/06/2012	Net Juin 2012
Agencements, aménagement et installations	1 679	155	(227)	522	2 129	1 184	945
Matériel de transport	242	45	(105)	40	222	132	90
Matériel et mobilier de bureau & informatique	4 333	276	(303)	360	4 666	4 153	513
Autres & avances et acomptes	9	-	(9)	-	-	-	-
Total	6 263	476	(644)	922	7 017	5 469	1548

	Brut Juin 2012	Acquisitions	Cessions/ Virement de poste à poste	Variation change/ Autres mouvements	Brut Juin 2013	Amort.et provision 30/06/2013	Net Juin 2013
Agencements, aménagement et installations	2 129	224	(1 008)	(118)	1 227	660	567
Matériel de transport	222	20	(168)	(11)	63	5	58
Matériel et mobilier de bureau & informatique	4 666	134	(1 811)	(140)	2 849	2 492	357
Autres & avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Total	7 017	378	(2 987)	(269)	4 139	3 157	982

Note 4.4. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les dotations des exercices 2011/2012 et 2012/2013 évoluent comme suit :

	Amort. cumulés au 30/06/2011	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation change/ Autres mouvements	Amort. cumulés au 30/06/2012
Frais de développement	3 532	2 804	(2 975)	(366)	2 995
Concession, brevets	10 580	3 211	(2 624)	(426)	10 741
Portefeuilles clients	1 673	-	-	(9)	1 664
Autres	1 673	639	-	636	2 898
Total Immobilisations incorporelles	17 408	6 654	(5 599)	(165)	18 298
Immobilisations corporelles	4 458	943	(610)	678	5 469
Total	21 866	7 597	(6 209)	513	23 767

	Amort. cumulés au 30/06/2012	Dotations de l'exercice	Cession/ virement de poste à poste	Variation change/ Autres mouvement	Amort. cumulés au 30/06/2013
Frais de développement	2 995	2 535	(2 626)	(1 268)	1 636
Concession, brevets	10 741	1 834	(6 969)	(232)	5 374
Portefeuilles clients	1 664	226	(1 664)	-	226
Autres	2 898	1 019	(605)	(68)	3 244
Total immobilisations incorporelles	18 298	5 614	(11 864)	(1 568)	10 480
Immobilisations corporelles	5 469	825	(2 919)	(218)	3 157
Total	23 767	6 439	(14 783)	(1 786)	13 637

Note 4.5. Stocks

A la clôture de l'exercice 2013, les stocks sont composés pour 4,7 millions d'euros de composants destinés à la fabrication des boîtes vendues en distribution (4,7 millions d'euros au 30 juin 2012) et pour 2,4 millions d'euros de CD ROM pressés et conditionnés (3,3 millions d'euros au 30 juin 2012).

Note 4.6. Echancier des créances clients

	Créances clients (valeurs brutes)	Non échues	Echues depuis moins de 90 J	Echues depuis plus de 90 J	Dépréciation créances échues depuis plus de 90J
30/06/2013	10 557	6 857	1 498	2 202	1 628
30/06/2012	11 411	7 063	2 288	2 060	1 639

Note 4.7. Autres créances courantes

Les principaux montants inscrits en créances courantes sont :

	30 juin 2013	30 juin 2012
Royalties prépayées	2 044	2 357
Créances fiscales	1 022	1 463
Loyers	272	259
Autres (1)	2 429	3 187
Total	5 767	7 266

(1) Les autres créances sont essentiellement constituées de charges constatées d'avance (2 millions d'euros au 30 juin 2013 et 2,5 millions d'euros au 30 juin 2012)

Note 4.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie (4,8 millions d'euros au 30 juin 2013 et 6,3 millions d'euros au 30 juin 2012) est composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

	Trésorerie au 30/06/2013 (Euro)	Trésorerie au 30/06/2013 (devise)
Euro	2 329	2 329
US Dollars	1 464	1 915
GB Pounds	792	679
RMB	13	102
Dollars Canadiens	227	311
Total	4825	

Note 5. Compléments d'informations relatifs au passif du bilan

Note 5.1. Capitaux propres

- Capital

Au 30 juin 2013, le capital de la société Avanquest Software SA est composé de 18 992 574 actions d'un nominal de 1 euro, toutes de même catégorie. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement. Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

- Evolution du nombre d'actions

Au cours de l'exercice le nombre d'actions a évolué comme suit :

Au 30 juin 2012	18 572 733
Création d'actions nouvelles	
Création d'actions nouvelles par exercice de BSA (Equity Line)	250 000
Création d'actions suite à l'attribution d'actions gratuites	169 800
Création d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles	41
Au 30 juin 2013	18 992 574

- Autres titres donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2013, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 30/06/2013	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€ 15,38€ 5,83€ 4,16€ 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 30/06/2013	125 333
Titres souscrits au 30/06/2013	0
Titres potentiels maximum*	125 333

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Les attributions d'options de souscription postérieures au 7 novembre 2002 ont donné lieu à détermination de la juste valeur des options attribuées et constatation d'une charge dans le compte de résultat. Les justes valeurs des options attribuées ont été les suivantes:

- Attribution du 7/11/06 : 3,74€ par option
- Attribution du 6/07/07 : 3,67€ par option
- Attribution du 12/02/08 : 1,40€ par option
- Attribution du 25/07/08 : 1,00€ par option
- Attribution du 7/11/08 : 0,76€ par option

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2013, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	17/09/08	28/07/2010	29/11/2012
Nombre de titres autorisés	500 000	500 000	900 000
Date du conseil d'administration	3/02/09	4/11/10	na
Nombre de titres attribués au 30/06/2013	491 700	374 500	0
Nombre de bénéficiaires	61	16	
Dont dirigeants	9	0	
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de bourse
Droits acquis au 30/06/2013	228 500	112 250	0
Actions émises au 30/06/2013	226 500	105 000	0
Titres potentiels maximum*	229 000	268 250	900 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2013, récapitule la date, le prix et le mode d'attribution des bons de souscription d'actions encore en vigueur:

Bénéficiaires	Equity line Kepler Chevreux
Date d'assemblée	29/11/12
Nombre de titres autorisés	1 850 000
Nombre de bénéficiaires	1
Dont dirigeants Avanquest	0
Date du conseil d'administration	14/05/2013
Nombre de titres attribués au 30/06/2013	1 850 000
Prix de souscription	variable avec décote de 9% sur le cours de bourse à date d'exercice
Conditions d'exercice	A la demande de la société Avanquest
Droits acquis au 30/06/2013	1 850 000
Titres souscrits au 30/06/2013	250 000
Titres potentiels maximum	1 600 000

Les bons de souscription d'actions autorisés par l'AG du 29/11/12 ont été intégralement attribués à la société Kepler Chevreux dans le cadre d'un contrat d'equity line qui permet au groupe, à sa demande de bénéficier d'augmentations de capital régulières lui permettant de renforcer ses fonds propres et sa trésorerie

La société a également émis des obligations convertibles en février 2010, dont l'échéance est en février 2015 et le cours de conversion de 4€60. En cas de conversion de la totalité des obligations, le capital serait augmenté de 867 335 actions.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest Software serait augmenté d'un montant de 3.989.918 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 18.992.574 euros à 22.982.492 euros soit une augmentation en pourcentage de 21 % étalée dans le temps entre 2013 et 2017. Il est cependant nécessaire de noter que :

- Plus du tiers des actions potentiellement à créer proviennent d'attribution d'actions gratuites dont 90% ne seront acquises que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.
- Un quart environ des actions potentiellement à créer proviennent d'options ou d'obligations convertibles dont les prix d'exercice sont supérieurs au cours de bourse actuel.

Note 5.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours des exercices 2011/2012 et 2012/2013 :

	Provisions 30/06/2011	Mouvement de périmètre	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 30/06/2012
Provisions	1 883	100	32	(61)	1 596	(806)	2 744

	Provisions 30/06/2012	Mouvement de périmètre	Dotations Opérat.	Reprises Opérat.	Autres Dotations	Autres Reprises	Provisions 30/06/2012
Provisions	2 744	-	17	(135)	2 127	(1 471)	3 282

Au 30 juin 2013, les principaux risques et charges provisionnés concernent certaines avances sur royalties (0,9 millions d'euros) et le solde des coûts de restructuration non encore décaissés, principalement le coût de départ de salariés (0,7 millions d'euros) ou d'abandon de surface locative (1,2 millions d'euros).

La filiale américaine doit répondre actuellement à une « class action » intentée aux Etats-Unis vis à vis de nombreux éditeurs de logiciels utilitaires. Le management estime que cette action est sans fondement. Aucune provision n'a donc été comptabilisée pour couvrir ce risque au 30 juin 2013.

La totalité des reprises de provisions correspond à des provisions utilisées sur l'exercice.

Note 5.3. Passifs financiers

Au cours des deux dernières années les dettes financières ont évolué comme suit :

	30/06/2011	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	30/06/2012
Emprunts obligatoires	3 992		(2)		3 990
Emprunts lignes de crédit	19 236	27 755	(25 993)	1 245	22 242
Autres dettes financières	646			(444)	202
Concours bancaires courants	108	514	-	16	638
Instruments financiers passifs	332	-	(110)	-	222
Intérêts courus non échus	222	220	(125)	-	317
Total	24 536	28 490	(26 230)	817	27 611

	30/06/2012	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	30/06/2013
Emprunts obligatoires	3 990		-	-	3 990
Emprunts lignes de crédit	22 242	36 742	(37 183)	(222)	21 579
Autres dettes financières	202	2 752	(20)	-	2 934
Concours bancaires courants	638	-	(511)	(3)	125
Instruments financiers passifs	222	-	(195)	-	27
Intérêts courus non échus	317	54		-	371
Total	27 611	39 548	(37 909)	(226)	29 025

Au 30 juin 2013, l'échéance des dettes financières est la suivante :

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligatoires	3 990		3 990	
Emprunts lignes de crédit	21 579	2 135	19 444	
Autres dettes financières	2 934	56	326	2 552
Concours bancaires courants	125	125		
Instruments financiers passifs	27	27		
Intérêts courus non échus	371	336	35	
Total	29 025	2 679	23 795	2 552

Emprunts et lignes de crédit

Au 30 juin 2013, les lignes de crédit mises en place en 2006 par Avanquest Software SA, sont entièrement utilisées pour un montant de 6,6 millions d'euros dont une partie tirée en dollars US (à hauteur de 1,3 millions de dollars, soit 1,0 millions d'euros). La ligne de 7 millions d'euros mise en place en 2009 était également entièrement utilisée à hauteur de son solde de 4,2 million d'euros. La ligne de crédit mise en place en 2010 à hauteur de 2 M€ est également entièrement utilisée.

Le solde du prêt mis en place en 2011, d'un montant initial de 2,9 M€ s'élève à 2,1 M€

La ligne de crédit mise en place en 2008, d'un montant maximum de 10 millions de dollars, par Avanquest North America est utilisée à hauteur de 2 millions de dollars et le solde de l'emprunt mis en place également en 2008, est de 1,3 millions de dollars.

Avance et prêt Oséo

Avanquest Software SA a obtenu auprès de l'OSEO une avance remboursable d'un montant de 0,4 million d'euros destinée à financer certains projets innovants. Au 30 juin 2013, cette avance était utilisée à hauteur de 0,28 million d'euros. Micro Application a également obtenu une avance remboursable d'un montant de 0,5 million d'euros. Au 30 juin 2013, cette avance était utilisée à hauteur de 0,4 million d'euros.

Avanquest a obtenu en 2010 un prêt de l'Oséo pour un montant de 3 millions d'euros sur une durée de 7 ans (échéance 2017). Le montant de ce prêt au 30 juin 2013 est de 3 M€.

Obligations convertibles

La société a émis en février 2010 des obligations convertibles pour un montant de 4 M€. Ces obligations, d'une durée de 5 ans, sont convertibles en actions Avanquest, à compter de février 2012, au cours de 4,60€ l'action. Le taux d'intérêt nominal est de 6,50 %. Cet emprunt peut être remboursé à l'échéance ou de façon anticipée avec une prime de remboursement portant le taux de rendement actuariel brut à 7,78 %.

Conformément à la norme IAS 32, la société a évalué la composante « passif » et la composante « capitaux propres » de cet emprunt convertible. La composante « capitaux propres » a été estimée comme non significative.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont composées des comptes courants actionnaires mis en place en octobre 2012 pour 2.5 M€.

Un accord global a été trouvé au mois de mars 2013 portant sur un financement à hauteur de 20,5 millions d'euros (comptes courants actionnaires compris), sur une durée légèrement supérieure à 5 ans. Cet accord permet ainsi de rallonger significativement les échéances des crédits en cours décrits ci-dessus, renforçant ainsi la structure financière du Groupe. La part à plus d'un an des dettes financières au 30 juin 2013 représente 26,3 M€ (dont 2,6M à plus de 5 ans). Elle a été classée en passif non courant.

Note 5.4. Instruments financiers

Les instruments financiers inscrits au bilan se répartissent comme suit :

	Au 30 juin 2013			Ventilation par catégorie d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés (2)
Actifs disponibles à la vente	(0)	(0)		(0)			
Autres actifs financiers	931	931			931		
Autres actifs non courants	-	-					
Clients et comptes rattachés	8 929	8 929			8 929		
Autres actifs courants	6 830	6 830			6 830		
Trésorerie et équivalents	4 825	4 825	4 825				
Total des actifs	21 515	21 515	4 825	(0)	16 690		-
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	26 311	26 311				26 311	
Autres passifs non courants	323	323	323				
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	2 714	2 714				2 687	27
Fournisseurs et comptes rattachés	16 648	16 648			16 648		
Autres passifs courants	11 156	11 156			11 156		
Total des passifs	57 152	57 152	323	-	27 804	28 999	27

Au 30 juin 2012			Ventilation par catégorie d'instrument				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés (2)
Actifs disponibles à la vente	156	156		156			
Autres actifs financiers	1 288	1 288			1 288		
Autres actifs non courants	-	-					
Clients et comptes rattachés	9 715	9 715			9 715		
Autres actifs courants	8 083	8 083			8 083		
Trésorerie et équivalents	6 286	6 286	6 286				
Total des actifs	25 529	25 529	6 286	156	19 087		
Emprunts et dettes financières (> 1 an)	7 840	7 840					
Autres passifs non courants	1 939	1 939	1 939			19 459	222
Emprunts et dettes financières (< 1 an)	19 771	19 771					
Fournisseurs et comptes rattachés	15 756	15 756			15 756		
Autres passifs courants	13 043	13 043			13 043		
Total des passifs	58 349	58 349	1 939		28 799	27 389	222

- (1) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à un marché actif
(2) L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables

Note 5.5. Autres passifs financiers non courants

Les autres passifs non courants proviennent des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,3 million d'euros).

Note 6. Notes sur le compte de résultat

Note 6.1. Analyse de la répartition du chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par pôle d'activité s'analyse comme suit :

En €000	2012/13 (12 mois)	2011/12 (12 mois)
LOGICIELS	64 767	77 941
SERVICES	29 303	21 478
DIVERS	6 167	1 928
TOTAL	100 237	101 347

La répartition par canal de distribution est indiquée dans le tableau ci-dessous. Elle traduit la mutation accélérée du modèle de l'entreprise vers les activités online qui représentent pour la première fois un poids plus important que les activités historiques « offline ».

En €000	2012/13 (12 mois)	%	2011/12 (12 mois)	%	Variation 2012/13 vs. 2011/12
Online	45 617	45.5%	37 363	36.9%	+22.1%
Offline	38 803	38.7%	49 669	49.0%	-21.9%
BtoB	15 817	15.8%	14 315	14.1%	+10.5%
TOTAL	100 237		101 347		

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

En €000	2012/13 (12 mois)	2011/12 (12 mois)
France	17 558	20 691
Etats-Unis	43 853	39 875
Grande Bretagne	22 451	23 030
Allemagne	7 990	6 854
Autres pays d'Europe	6 042	6 226
Autres pays	2 343	4 670
TOTAL	100 237	101 347

La montée en puissance des nouvelles activités online (web to print et hébergement) explique la progression des Etats-Unis tandis que l'Allemagne bénéficie d'une forte croissance des ventes en téléchargement. Le poids de la France, pays où Avanquest dispose une forte présence depuis l'acquisition de Micro Application, diminue en raison de la baisse des activités offline (retail).

Note 6.2. Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 323 milliers d'euros pour les salariés français au 30 juin 2013 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est un produit de 177 milliers d'euros se décomposant en coût des services rendus de 23 milliers d'euros, coût financier de 23 milliers d'euros et un profit actuariel de 223 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation :	4,50 %
Age de départ en retraite :	65 ans
Taux d'inflation annuel :	2,00 %
Augmentation des salaires :	0 à 4 % suivant l'âge

Les salariés des filiales hors de France ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique.

Note 6.3. Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste regroupe des produits et des charges opérationnels courants pour 9,7 millions d'euros, composés pour l'essentiel des redevances versées sur les contrats d'édition (9,8 millions d'euros).

Note 6.4. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des frais de la restructuration menée dans chacun des pays durant l'exercice pour 5,9 millions d'euros et de l'amortissement du goodwill pour 60 millions d'euros.

Note 6.5. Effet net des regroupements d'entreprises

Le produit de 1,7 million d'euros provient de l'annulation des compléments de prix suite à la non atteinte des objectifs prévus aux contrats d'acquisition de Micro Application et de Carteland.

Note 6.6. Analyse du résultat financier

Le résultat financier s'inscrit en perte de 1,5 million d'euros provenant pour -1.207 milliers d'euros du coût de l'endettement net, pour -396 milliers d'euros des écarts de change négatifs nets, et pour 116 milliers d'euros de produits financiers divers.

Note 6.7. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt nette de l'exercice est de 946 milliers d'euros, contre 228 milliers d'euros pour l'exercice précédent. La charge d'impôts s'analyse comme suit :

	2012/13 (12 mois)	2011/12 (12 mois)
Résultat imposable	(66 699)	(2 711)
Impôt théorique (33,33%)	(22 231)	(904)
Impôt au compte de résultat	(946)	(228)
Taux d'impôt effectif	-1,42%	-8,42%
Différence	(21 285)	(676)
dont		
Utilisation déficit reportable		
Déficit non activé sur la période	(8 274)	(1 097)
Autres différences permanentes (1)	(12 862)	(458)
Différences entre taux locaux et taux de la mère	165	460
Autres différences	(314)	172

(1) Les autres différences permanentes portent essentiellement sur les charges liées aux actions gratuites et les dépréciations de goodwill non déductibles fiscalement.

Note 6.8. Impôts différés

Les impôts différés actifs proviennent essentiellement de différences temporaires et crédit d'impôts recherche dans les entités américaines et sont comptabilisés en fonction des perspectives bénéficiaires à horizon 5 ans, au vu du caractère non récurrent des pertes enregistrées dans ce pays lors des derniers exercices. Les déficits fiscaux des autres pays ayant connu plusieurs années de perte ne sont pas activés (France et Allemagne). Les déficits fiscaux non utilisés s'élèvent à 63,3 millions d'euros pour les entités françaises et 12,2 millions d'euros pour les entités allemandes.

Les impôts différés passifs concernaient principalement la non prise en compte dans le compte de résultat consolidé de l'économie fiscale réalisée aux Etats-Unis provenant de la déductibilité fiscale des écarts d'acquisition intervenus lors des acquisitions des filiales maintenant regroupées dans Avanquest North America. Ils ont été repris durant l'exercice en raison de la réduction de l'écart entre base fiscale et base comptable suite à la dépréciation partielle des goodwill issus des sociétés américaines dans les comptes consolidés.

L'évolution sur les exercices 2011/12 et 2012/13 est la suivante :

Impôts différés actifs	
A nouveau au 30/06/2011	4 614
Variation de l'exercice en compte de résultat	2 609
Impact des variations de change et de périmètre	663
Solde au 30/06/2012	7 886
Variation de l'exercice en compte de résultat	(4 738)
Impact des variations de change et de périmètre	(293)
Solde au 30/06/2013	2 855

Impôts différés passifs	
A nouveau au 30/06/2011	4 789
Variation de l'exercice en compte de résultat	1 039
Impact des variations de change et de périmètre	692
Solde au 30/06/2012	6 520
Variation de l'exercice en compte de résultat	(6 188)
Impact des variations de change et de périmètre	(241)
Solde au 30/06/2013	91

Note 6.9. Résultat par action

	2012/13	2011/12
Numérateur (en milliers d'euros)		
Résultat net part du groupe (a)	(65 491)	(3 843)
Dénominateur		
Nombre moyen d'actions en circulation (b)	18 607 979	18 434 183
Effet dilutif des stocks options, actions gratuites et BSA	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions théorique (c)	18 607 979	18 434 183
Résultat de base par action (euros) (a/b)	(3,52)	(0,21)
Résultat dilué par action (euros) (a/c)	(3,52)	(0,21)

Le résultat net étant négatif le résultat dilué par action est considéré comme étant égal au résultat par action avant dilution.

Note 7. Note sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Note 7.1. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

Les prêts et lignes de crédit de la société Avanquest comportent des clauses prévoyant le respect de deux ratios (covenants) calculés à la date de clôture de l'exercice. Ces covenants prévoient que le ratio Dettes nettes/Capitaux propres soit inférieur à 0,8 et le ratio Dettes Nettes/Capacité d'autofinancement ne dépasse pas 4 pour les exercices 2013/14 et 2014/15 puis 3 pour les exercices suivants.

Les prêts et lignes de crédit de la filiale Avanquest North America comportent également des clauses prévoyant le respect de certains ratios portant sur des postes du bilan et du compte de résultat.

L'ensemble des ratios applicables aux prêts et lignes de crédit ci-dessus était respecté au 30 juin 2013.

Comme décrit en note 1 ci-dessus, la société a renégocié les échéances de ses emprunts bancaires au cours de l'exercice, elle a également procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, établi des prévisions de trésorerie pour l'exercice suivant et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Note 7.2. Risque de marché

Note 7.2.1. Risque de change

L'exposition de la société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie, soit un montant net d'environ 0,3 million de dollars en 2012/13.

Une variation des taux de change de 1% aurait un impact négligeable sur les résultats du Groupe.

La société bénéficie de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours budget.

Depuis le 1^{er} octobre 2008, les emprunts en dollars américains ont été qualifiés d'instrument de couverture de l'investissement réalisé dans Avanquest North America. A ce titre, les variations de change sur les emprunts en dollars américains concernés sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global ».

Note 7.2.2. Risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par Avanquest Software SA (14,9 millions d'euros) ont des taux d'intérêt basés sur l'Euribor 3 mois pour la partie tirée en euros (13,9 millions d'euros) ou le Libor 3 mois pour la partie tirée en devise (1,3 million de dollars soit 1.0 million d'euros).

Les emprunts contractés par la filiale Avanquest North America (solde de 2,5 millions d'euros) ont des taux d'intérêt variables basés sur le Prime Rate américain.

Les autres emprunts sont à taux fixe.

Une variation des taux d'intérêt de 1% aurait un impact de 0,2 millions d'euros sur les résultats du Groupe.

Afin de protéger les résultats du groupe contre les variations de taux à la hausse, des couvertures ont été mises en place lors des années précédentes. Les montants résiduels au 30 juin 2013 sont de 3,1 millions d'euros pour la partie tirée en euros. Aucune nouvelle couverture n'a été mise en place lors de l'exercice.

La valeur de marché au 30 juin 2013 des instruments dérivés de taux est proche de zéro.

Note 7.2.3. Risque action

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque ou monétaires dynamiques dont la valeur de réalisation est quasiment identique à la valeur dans les livres. De même, le portefeuille d'actions propres de la Société (présenté en réduction des capitaux propres), soit 61.924 actions au 30 juin 2013, est réduit. En conséquence, la Société n'est exposée à aucun risque significatif sur actions.

Note 7.3. Risque de crédit et de contrepartie

Note 7.3.1. Risque clients

Le chiffre d'affaires des dix premiers clients est de 20,7 millions d'euros et représente 20,7% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice (contre 26,7% l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2012/13, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client du Groupe a représenté 4.0% du chiffre d'affaires consolidé, le deuxième client a représenté 2.6 %, le troisième client 2.5% et le quatrième 2.3%.

La baisse du poids des principaux clients dans le total du chiffre d'affaires s'explique par la baisse de l'activité en grande distribution (qui représente 9 des 10 plus gros clients) et la montée des activités online qui s'adresse directement aux clients finaux et dispose ainsi d'une base clients très diversifiée.

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes d'Avanquest Software et de l'historique des relations, il existe peu de risque client appréciable. Toute interruption de contrat avec un client significatif donnerait lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de réorienter ses axes de vente.

La stratégie du Groupe qui vise à développer différents pôles d'activités et en diversifiant les zones géographiques, permet à Avanquest Software d'accentuer la diversification de sa clientèle.

Tous les risques d'impayés sont systématiquement provisionnés en fonction des informations disponibles au moment de la clôture des comptes, dans le cadre d'une approche prudente (cf. note 4.6)

Note 7.3.2. Risque fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société Avanquest Software. Avanquest Software et ses filiales utilisent principalement les services ou les produits de plusieurs centaines de fournisseurs dont les principaux sont des imprimeurs pour la réalisation des manuels et le conditionnement des produits, et des fournisseurs de cédéroms pour l'approvisionnement et la duplication en sous-traitance de ces supports.

Avanquest Software est peu dépendante vis-à-vis de ses principaux fournisseurs, puisqu'elle réalise ses achats dans des secteurs extrêmement concurrentiels avec des fournitures à faible valeur ajoutée qui peuvent être remplacées sans difficulté. En outre, l'augmentation de la capacité d'achat d'Avanquest Software, liée à sa croissance, lui donne accès à de nouvelles sources d'approvisionnement.

La plupart des sociétés du Groupe commercialisant des logiciels développés par des éditeurs partenaires, est liée par des accords de longue durée avec ses fournisseurs. Toute interruption de contrat avec un fournisseur significatif donne lieu à la mise en place d'une période de transition permettant à la société de développer d'autres sources de revenus.

Note 8. Notes sur les engagements hors bilan

Note 8.1. Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Aucune clause de complément de prix n'est encore applicable sur les acquisitions effectuées lors des exercices précédents.

Note 8.2. Engagements et garanties données

Avanquest a apporté sa garantie à la banque américaine pour le montant de la ligne de crédit (10 millions de dollars) et le prêt (5 millions de dollars) accordée à sa filiale Avanquest North America. La société a également garanti les engagements de sa filiale allemande vis-à-vis d'un de ses fournisseurs pour un montant maximum de 0,5 million d'euros et de sa filiale anglaise vis-à-vis d'une banque pour un montant maximum de 0,4 million de livres dans le cadre d'une ligne de découvert autorisé.

Note 8.3. Nantissements donnés

Dans le cadre de l'obtention en 2006 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 26 millions d'euros, Avanquest a nanti auprès de certaines banques 1.371.097 actions de la société Emme (soit 53% des titres détenus dans cette filiale).

Dans le cadre de l'obtention en 2009 de la ligne de crédit confirmée d'un montant total de 7 millions d'euros, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises.

Dans le cadre de l'obtention en 2011 d'un prêt d'un montant total de 2,9 millions d'euros destiné à refinancer les emprunts de Micro Application, Avanquest a nanti auprès de certaines banques le fonds de commerce de ses activités françaises

Par ailleurs, Avanquest America et Avanquest North America ont nanti leurs actifs au bénéfice de la banque américaine ayant accordé une ligne de crédit (10 millions de dollars) et un prêt (5 millions de dollars) à Avanquest North America.

Note 8.4. Engagement et garanties reçus

Les actionnaires de la société Software Paradise ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société Software Paradise au 23 mai 2007. Seuls les éventuels passifs fiscaux sont encore couverts par la garantie.

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société et ses filiales au 11 février 2011.

Les actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 31 mars 2011.

Les actionnaires de la société Carteland ont délivré au bénéfice de la société Avanquest Software une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 24 octobre 2011.

Les actionnaires de la société Arvix LLC ont délivré au bénéfice de la société Avanquest North America une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la société au 11 novembre 2011.

Note 9. Autres informations

Note 9.1. Effectif du groupe

Au 30 juin 2013, le Groupe Avanquest Software compte 477 salariés (contre 524 au 30 juin 2012).

Répartition de l'effectif par pays :

	France	Etats-Unis	Grande-Bretagne	Allemagne	Chine	Canada	Autres Europe	Total
30/06/ 2013	125	142	88	11	37	5	69	477
30/06/ 2012	150	158	103	12	44	2	55	524

La moyenne d'âge des collaborateurs d'Avanquest est de 36,6 ans.

Note 9.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants (1) présentées dans le tableau ci-dessous.

	2012/13	2011/12
Rémunération fixe	967	1 043
Rémunération variable	240	5
Avantages en nature	46	37
Jetons de présence	73	49
Honoraires	20	20
Avantage du personnel à court terme	1 346	1 154
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	372	-
Total	1 718	1 154

(1) PDG, DG et membres du conseil d'administration

Note 9.3. Secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation du groupe au début de l'exercice 2012/13, le groupe Avanquest est géré selon 2 secteurs opérationnels basés sur la nature du client final qu'il soit entreprise (B to B) ou grand public (B to C).

	B to C	B to B	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	84 420	15 817			100 237
Ventes inter-secteurs					
Chiffre d'affaires total	84 420	15 817			100 237
Résultat opérationnel courant	2 205	18 74	-11	- 50 58	-990

30/06/2013	B to C	B to B	Frais non affectés	Total Groupe
Actif non courant	62 489	7 057	173	69 718
dont				
Ecart d'acquisition	52 191	6 661		58 852
Immobilisations incorp.	5 756	179		5 935
Immobilisations corp.	765	217		982
Acquisitions immo. incorp.	3 173	109		3 282
Acquisitions immo corp.	299	79		378

Note 9.4. Evénements postérieurs à la clôture

Depuis la fin de l'exercice, le groupe Avanquest a poursuivi la simplification de sa structure juridique, en procédant à la transmission universelle de patrimoine (TUP) de sa filiale à 100% Micro Application à Avanquest SA, à la TUP de la filiale Anten à sa filiale Emme SA et à la fusion des sociétés américaines Avanquest Software USA et Avanquest North America. Ces trois opérations ont pris effet le 1^{er} juillet 2013.

20.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Avanquest Software, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1 « Faits marquants » et 4.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent la revue approfondie du business plan réalisée au cours de l'exercice, les conséquences de cette révision sur la dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que les hypothèses d'exploitation intégrées dans le test d'impairment des écarts d'acquisition à la clôture et le niveau de sensibilité du test à la non réalisation des prévisions.
- le point exposé dans la note 3 de l'annexe « Principes, règles et méthodes comptables » qui expose le changement de présentation relatif au classement des frais bancaires.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dépréciation des actifs

La note 4.1 de l'annexe expose les modalités de réalisation des tests d'impairment des écarts d'acquisition et indique la sensibilité du test à la non-réalisation des prévisions et estimations de résultat opérationnel. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'utilité ainsi déterminées, notamment à examiner les hypothèses qui sous-tendent les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des UGT concernées et à revoir les calculs effectués par le groupe ayant conduit à la comptabilisation d'une dépréciation au cours de l'exercice, ainsi qu'à vérifier que la note 4.1 de l'annexe donne une information appropriée.

Frais de développement et logiciels

Les frais de développement et logiciels font l'objet d'une évaluation périodique de leur faisabilité technologique et commerciale et font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note « 2.1.1 Immobilisations incorporelles » de la section « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les estimations de faisabilité commerciale et à revoir les calculs des dépréciations enregistrées le cas échéant.

Impôts différés actifs

La note 6.8 de l'annexe expose les modalités de reconnaissance d'impôts différés actifs en fonction des perspectives bénéficiaires des entités concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la reconnaissance des actifs ainsi déterminés, notamment à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des entités concernées et à revoir les calculs effectués par la société, ainsi qu'à vérifier que la note 6.8 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 31 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

Franck Sebag

20.2. Extraits des comptes sociaux d'Avanquest Software au 30 juin 2013

20.2.1. Compte de résultat au 30/06/2013

En milliers de €	France	Export	Notes	30/06/13	30/06/12
Chiffre d'affaires net	2 000	18 098	5.1	20 098	18 619
Production immobilisée				950	1 466
Subvention d'exploitation					2
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges				1 075	1 722
Autres produits				916	997
Produits d'exploitation				23 039	22 806
Achats de marchandises (yc droits de douanes)				14	
Achats matières premières, approvisionnements				8	13
Autres achats et charges externes				9 724	9 248
Impôts, taxes et versements assimilés				375	351
Salaires et traitements				3 917	4 324
Charges sociales				2 061	2 222
Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 909	2 589
Dotations aux provisions sur immobilisations				63	
Dotations aux provisions sur actif circulant				655	231
Dotations aux provisions pour risques et charges				32	
Autres charges				4 807	4 211
Charges d'exploitation				23 565	23 189
Résultat d'exploitation				(526)	(383)
Produits financiers des participations				6 356	306
Produits autres valeurs mobilières, créances immob.				161	88
Autres intérêts et produits assimilés				417	356
Reprises sur provisions et transferts de charges				5 951	1 607
Différences positives de change				180	974
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				32	8
Produits financiers				13 097	3 339
Dotations financières aux amortissements et provisions				51 796	18 550
Intérêts et charges assimilées				1 106	1 195
Différences négatives de change				383	716
Charges financières				53 285	20 461
Résultat financier			5.2	(40 188)	(17 122)
Résultat courant avant impôts				(40 714)	(17 505)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				56	75
Produits exceptionnels sur opérations en capital				19	356
Reprises sur provisions et transferts de charges				775	5 605
Produits exceptionnels				850	6 036
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				2 477	360
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				21	5 738
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions				2 296	2 205
Charges exceptionnelles				4 794	8 303
Résultat exceptionnel			5.3	(3 944)	(2 267)
Résultat avant impôt				(44 658)	(19 772)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			7.2		
Impôts sur les bénéfices			7.10	(214)	(285)
Bénéfice ou Perte				(44 444)	(19 487)

20.2.2. Bilan actif au 30/06/2013

En milliers de €	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/13	Net 30/06/12
Immobilisations incorporelles	3.1 à 3.4	7 185	4 257	2 928	4 572
Immobilisations corporelles	3.3 et 3.4	1 429	1 150	279	386
Titres de participation	3.3 et 3.4	130 704	84 529	46 175	99 796
Autres immobilisations financières	3.3	3 908		3 908	4 133
Actif immobilisé		143 226	89 936	53 290	108 887
Créances	3.5 et 3.6				
Avances et acomptes versés sur commandes		8		8	8
Créances clients et comptes rattachés		6 943	2 467	4 476	5 249
Autres créances		13 368	2 128	11 240	3 723
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		90	8	82	390
Disponibilités		1 420		1 420	648
Comptes de régularisation	3.7				
Charges constatées d'avance		742		742	836
Actif circulant		22 571	4 603	17 968	10 854
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3.8				55
Ecart de conversion actif	4.10	841		841	983
Total général		166 638	94 539	72 099	120 779

20.2.3. Bilan Passif au 30/06/2013

En milliers de €	Notes	30/06/13	30/06/12
Capital social ou individuel		18 993	18 573
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 024	124 245
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 768	3 768
Report à nouveau		(69 436)	(49 949)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(44 444)	(19 487)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		29	41
Capitaux propres	4.1	33 622	77 879
Provisions	4.2	2 563	1 958
Dettes financières	4.3-4.4&4.8		
Emprunts obligataires convertibles		4 261	4 210
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 040	17 886
Emprunts et dettes financières divers		4 043	7 606
Dettes d'exploitation	4.4&4.9		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 797	4 849
Dettes fiscales et sociales		1 556	1 647
Dettes diverses			
Autres dettes	4.12	822	4 099
Comptes de régularisation	3.7		
Produits constatés d'avance		5	3
Dettes		35 524	40 300
Ecart de conversion passif	4.10	390	642
Total général		72 099	120 779

20.2.4. Annexe aux comptes sociaux

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Durant l'exercice 2012/13, Avanquest a mis en place une nouvelle organisation destinée à répondre de façon proactive aux mutations du marché du logiciel.

Cette nouvelle organisation a donné lieu à des opérations de restructuration, notamment dans les activités « offline » entraînant une réduction des effectifs et la mise en place d'un plan d'économies.

Parallèlement, une révision approfondie à la baisse du business plan reflétant la mutation des marchés sur lesquels le groupe opère qui se traduit notamment par une baisse marquée des ventes sur les canaux traditionnels (ventes de boîtes par la grande distribution et les distributeurs spécialisés) et la montée en puissance du e-commerce, a été menée et a conduit à la constatation d'une provision nette pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées de 46 millions d'euro. Cette dépréciation a porté essentiellement sur des titres de sociétés acquises entre 2002 et 2007 dans le domaine des logiciels BtoC, vendus dans les canaux traditionnels. Cette dépréciation n'entraîne aucune sortie de trésorerie et est sans impact sur la solvabilité de la société.

Enfin, la société a poursuivi les discussions avec ses partenaires financiers afin de disposer des ressources financières adaptées à ses ambitions à moyen terme. Certains actionnaires ont confirmé leur soutien au projet d'entreprise en apportant en compte courant la somme de 2,5 millions d'euros.

Un accord global a été trouvé au mois de mars 2013 portant sur un financement à hauteur de 20,5 millions d'euros (comptes courants actionnaires compris), sur une durée légèrement supérieure à 5 ans. Cet accord permet ainsi de rallonger significativement les échéances des crédits en cours, renforçant ainsi la structure financière de la société.

La société a également mis en place une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres (« Equity Line ») par la création de bons d'émission d'actions exerçables par tranches à la demande d'Avanquest.

Cette ligne de financement en fonds propres permettra à la société de disposer d'une flexibilité financière dans le cadre de sa stratégie de mutation online. Cette ligne porte sur un nombre maximal d'action de 1,85M.

Avanquest a parallèlement fait évoluer sa gouvernance avec la séparation des fonctions de président et de directeur général et la nomination de M Cesarini comme directeur général, M Vanryb, co-fondateur conservant la présidence du Groupe.

Note 2. Tableau des filiales et participations

Dénomination - Siège Social	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part	Val.brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires	Résultat
Unités en €			Dividendes	Val. Nette Titres	Cautions		
FILIALES (50% et plus)							
AVANQUEST AMERICA Inc* 2711 Centerville Road Suite 400 Wilmington DE 19808 - USA	25 267 300 ¹	31 045 304 ¹	100%	59 824 459	9 315 590	41 199 835 ²	-1 387 002 ²
ProcessFlows UK Sheridan House, 40-43 Jewry Street Winchester - Hampshire SO 23 8RY Royaume Uni	102 660 ³	-1 852 946 ³	100%	5 468 413	-	16 013 450 ⁴	1 233 452 ⁴
AVANQUEST DEUTSCHLAND Sckellstrasse 6 - 81667 München Allemagne	66 000	-3 882 817	100%	4 456 537	269 580	2 348 529	-38 788
AVANQUEST IBERICA C/Peru, 6 Edificios Twin Golf Bolque B, Oficina 4, 2° PI 28290 Las Matas - Madrid - Espagne	10 000	-1 136 941	100%	9 900	949 892	0	-54 460
AVANQUEST ITALIA Via De Togni 7 MI 20123 Milano - Italie	10 000	9 339	100%	744 589	-	0	-13 757
EMME SA** 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex - France	2 516 990	6 521 751	97,54%	45 583 646	-1 209 006	11 766 000	-647 000
AVANQUEST UK Sheridan House 40-43 Jewry Street - Royaume Uni	52 497 ³	118 192 ³	100%	1 518 967	-	4 109 693 ⁴	-532 978 ⁴
AVANQUEST Software CANADA 335, bd de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal - Canada	729 ⁵	-677 716 ⁵	100%	671	908 810	46 097 ⁶	-227 385 ⁶
TECHNOLOGIES SOFTCITY 335, bd de Maisonneuve Est H2X1K1 Montréal - Canada	729 ⁵	0	67%	588	-	0	0
MICRO APPLICATION SAS 91 Bd National 92257 La Garenne Colombes Cedex - France	912 500	-4 589 897	100%	8 215 162	3 469 461	11 907 422	-1 309 428
PC HELPSOFT Labs Inc. Stevenson Luchies & Legh 300 - 848 Courtney Street V8W 1C4 Victoria, British Columbia - Canada	2 000 ⁵	78 888 ⁵	100%	876 748	-	1 674 611 ⁶	-237 877 ⁶
CARTELAND SAS 1229 route d'Eguilles 13122 Ventabren - France	60 980	86 000	100%	3 115 271	-22 261	2 877 429	-94 411
PARTICIPATIONS							
ANTVOICE SAS 28, rue du sentier 75002 Paris - France	ND	ND	28%	148 000	-	ND	ND
MEDIACLIP Inc 30 rue de Serres Terrebonne, J6Y 1W3 -Canada	ND	ND	22%	741 320	368 855	ND	ND

* Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest America Inc, Avanquest Software USA, Avanquest North America et Arvix. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

** Données consolidées intégrant les sociétés Emme SA, Avanquest Software Publishing Ltd, Anten et Emme GmbH, Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

ND : non disponible

¹ 1 USD = 0,76453€

² 1 USD = 0,77318€

³ 1 GBP = 1,16659€

⁴ 1 GBP = 1,21192€

⁵ 1 CAD = 0,72918€

⁶ 1 CAD = 0,71152€

Avanquest Software S.A est l'entité consolidante du groupe Avanquest.

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

Afin de poursuivre la simplification de sa structure juridique, Avanquest a procédé une transmission universelle de patrimoine (TUP) de sa filiale à 100% Micro Application, à effet du 1^{er} juillet 2013.

20.2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 30 juin 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avanquest Software, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 « Faits marquants », 2.1.3 « règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations financières » et 3.3 « immobilisations financières » de l'annexe qui décrivent la revue approfondie du business plan réalisée au cours de l'exercice, les hypothèses retenues et les conséquences en terme de valorisation et de dépréciation des titres,

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « 2.1.3 Immobilisations financières » de la section « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'usage ainsi déterminées, notamment à examiner les hypothèses qui sous-tendent les données prévisionnelles issues des business plans établis par la direction et à revoir les calculs effectués par la société, ainsi qu'à vérifier que la note 3.3 de l'annexe donne une information appropriée.

Frais de développement et logiciels

Les frais de développement et logiciels font l'objet d'une évaluation périodique de leur faisabilité technologique et commerciale et font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note « 2.1.1 Immobilisations incorporelles » de la section « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les estimations de faisabilité commerciale et à revoir les calculs des dépréciations enregistrées le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 31 octobre 2013

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

Franck Sebag

20.3. Rapport financier semestriel – période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013

20.3.1. Comptes consolidés semestriels résumés au 31 décembre 2013

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

20.3.2. Etat du Résultat Global

	Notes	2013/2014 Juillet-Déc (6 mois)	2012/13 Juillet-Déc (6 mois)
Chiffre d'affaires net	5.1	54 261	52 803
Matières premières et achats de marchandises		(14 988)	(14 223)
Autres achats et charges externes		(18 407)	(16 371)
Impôts, taxes et versements assimilés		(166)	(255)
Charges de personnel		(12 671)	(13 134)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises		(1 980)	(2 579)
Autres charges et produits opérationnels courants		(5 326)	(5 561)
Résultat opérationnel courant		723	680
Autres charges et produits opérationnels	5.2	(998)	(61 895)
Effet net des regroupements d'entreprises			1 020
Résultat opérationnel		(275)	(60 195)
Coût de l'endettement financier net		(516)	(543)
Autres charges financières		(389)	(273)
Autres produits financiers		17	(24)
Résultat financier	5.3	(888)	(792)
Charge d'impôts	5.4	(303)	115
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	-
Résultat net		(1 466)	(60 872)
Part des propriétaires de la société mère		(1 507)	(60 920)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		41	48
Résultat par action			
Résultat net part du groupe par action (en €)		(0,07)	(3,28)
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		(0,07)	(3,28)
Résultat net		(1 466)	(60 872)
<i>Autres éléments du résultat global recyclables par résultat</i>			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		(586)	(2 847)
Ecarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		(164)	147
Gains/Pertes sur opérations de couverture		51	(91)
Total des autres éléments du résultat global recyclables par résultat		(699)	(2 791)
Résultat global		(2 165)	(63 663)
Part des propriétaires de la société mère		(2 131)	(63 740)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(34)	77

20.3.3. Etat de Situation Financière

	Notes	31-déc.-13	30-juin-13
Écarts d'acquisition	3.1	54 813	58 852
Immobilisations incorporelles		5 649	5 935
Immobilisations corporelles		823	982
Actifs financiers		896	931
Participations dans les entités associées	3.1	152	163
Actifs d'impôts différés	3.2	2 710	2 855
ACTIF NON COURANT		65 043	69 718
Stocks et en cours		7 638	7 110
Clients et comptes rattachés		12 189	8 929
Actifs d'impôts exigibles		1 292	1 062
Autres créances courantes		5 164	5 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.3	5 796	4 825
Actifs détenus en vue de la vente	6	3 813	
ACTIF COURANT		35 892	27 693
TOTAL ACTIF		100 935	97 411

	Notes	31-déc.-13	30-juin-13
Capital social		20 595	18 993
Prime d'émission et réserves consolidées		16 449	82 193
Résultat net part du groupe		(1 507)	(65 491)
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	4.1	35 537	35 695
Intérêts ne conférant pas le contrôle		978	1 193
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4.1	36 515	36 888
Dettes financières non courantes	4.2	23 790	26 311
Passifs d'impôts différés		91	91
Provisions non courantes		1 933	1 916
Autres passifs non courants	4.3	353	323
TOTAL PASSIF NON COURANT		26 167	28 641
Provisions courantes		722	1 366
Dettes financières courantes	4.2	4 452	2 714
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 221	16 648
Passifs d'impôts exigibles		512	169
Autres passifs courants		11 650	10 985
Passifs détenus en vue de la vente	6	696	
PASSIF COURANT		38 253	31 882
TOTAL PASSIF		100 935	97 411

20.3.4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2013/14 Juillet-Déc (6 mois)	2012/13 Juillet-Déc (6 mois)
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 466)	(60 872)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</i>		
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes)	1 776	62 265
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	28	128
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	538	639
• Variations des justes valeurs des instruments financiers	(22)	(815)
• Effet net des regroupements d'entreprises	-	-
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	221	(115)
• Autres éléments	6	(8)
Capacité d'autofinancement	1 081	1 222
Variation du besoin en fonds de roulement	1 130	332
Impôts payés	60	(248)
Intérêts financiers nets payés	(328)	(523)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 943	783
Opérations d'investissement		
Acquisitions immobilisations incorporelles	(1 408)	(1 684)
Acquisitions immobilisations corporelles	(161)	(253)
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	-	18
Acquisitions d'actifs financiers	(25)	(14)
Cessions d'actifs financiers	40	24
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	(1 554)	(1 909)
Opérations de financement		
Augmentation de capital	1 945	-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(181)	(265)
Encaissements liés aux emprunts	19 360	18 471
Décaissements liés aux emprunts	(20 027)	(15 697)
Flux de trésorerie net lié au financement	1 097	2 509
Variation de trésorerie	1 486	1 383
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	4 699	5 647
Variation de taux de change sur la trésorerie	(65)	(102)
Trésorerie classée en actifs détenus en vue de la vente	362	
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	5 758	6 928

⁽¹⁾Trésorerie et équivalents de trésorerie = 7 311 milliers d'euros - Concours bancaires courants 383 milliers d'euros

⁽²⁾ Trésorerie et équivalents de trésorerie = 5 796 milliers d'euros - Concours bancaires courants 38 milliers d'euros

20.3.5. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital BVRPSA	Prime d'émission BVRPSA	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2012	18 573	124 245	(4 178)	(30 555)	(3 843)	104 242	2 136	106 378
Actions propres						-		-
Écarts de conversion			(2 820)	-		(2 820)	29	(2 791)
Autres éléments du résultat global	-	-	(2 820)	-	-	(2 820)	29	(2 791)
Résultat de l'exercice					(60 920)	(60 920)	48	(60 872)
Résultat global	-	-	(2 820)	-	(60 920)	(63 740)	77	(63 663)
Augmentation de capital						-		-
Affectation du résultat en réserves				(3 843)	3 843	-		-
Paiement fondé sur des actions				128		128		128
Distribution de dividendes						-	(265)	(265)
Au 31 décembre 2012	18 573	124 245	(6 998)	(34 270)	(60 920)	40 630	1 948	42 578
Actions propres						-		-
Écarts de conversion			(556)	-		(556)	(104)	(660)
Autres éléments du résultat global	-	-	(556)	-	-	(556)	(104)	(660)
Résultat de l'exercice					(4 571)	(4 571)	(282)	(4 853)
Résultat global	-	-	(556)	-	(4 571)	(5 127)	(386)	(5 513)
Augmentation de capital	420	(222)				198		198
Affectation du résultat en réserves				-	-	-		-
Paiement fondé sur des actions				(6)		(6)		(6)
Distribution de dividendes						-	(369)	(369)
Au 30 juin 2013	18 993	124 023	(7 554)	(34 276)	(65 491)	35 695	1 193	36 888
Actions propres						-		-
Écarts de conversion			(624)	-		(624)	(75)	(699)
Autres éléments du résultat global	-	-	(624)	-	-	(624)	(75)	(699)
Résultat de l'exercice					(1 507)	(1 507)	41	(1 466)
Résultat global	-	-	(624)	-	(1 507)	(2 131)	(34)	(2 165)
Augmentation de capital	1 602	343				1 945		1 945
Affectation du résultat en réserves				(65 491)	65 491	-		-
Paiement fondé sur des actions				28		28		28
Distribution de dividendes						-	(181)	(181)
Au 31 décembre 2013	20 595	124 366	(8 178)	(99 739)	(1 507)	35 537	978	36 515

20.3.6. Annexe aux comptes consolidés semestriels résumés

1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Durant le premier semestre, le groupe Avanquest a poursuivi la mise en place de sa stratégie visant à accélérer la transition du offline vers le online et axant ses gammes produits autour de la création digitale personnalisée et des objets connectés. Cette stratégie a été présentée au marché durant le mois de décembre 2013.

Les activités de la filiale allemande ont été réorganisées afin de sous-traiter la partie distribution de produits physiques vers la grande distribution et les magasins spécialisés et concentrer les équipes sur le sourcing des produits et les ventes en e-commerce.

La cession de la filiale Carteland a été négociée sur le semestre et finalisée en date du 6 février 2014. Les principaux impacts de cette cession sont décrits en note 6 ci-dessous.

Par ailleurs, la société a utilisé la totalité de la ligne pluriannuelle de financement en fonds propres (« Equity Line ») mise en place à la fin de l'exercice précédent (soit 1,9 millions d'actions pour un montant levé d'environ 2,2M€), notamment afin de financer ses investissements dans le « mobile to print » et les outils de management d'objets connectés.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe Avanquest au 31 décembre 2013 comprennent la société Avanquest Software SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés condensés de Groupe Avanquest au 31 décembre 2013 sont établis selon la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables et les modalités de calcul adoptés pour établir les comptes consolidés condensés au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux adoptés dans les comptes consolidés au 30 juin 2013, publiés le 31 octobre 2013, à l'exception des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2013 (la description de ces principes et modalités est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2013).

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er juillet 2013 sont les suivantes :

- IFRS 10, 11 et 12 : Etats financiers consolidés, Partenariats et Informations à fournir sur les intérêts détenus par les autres entités;
- Amendements d'IAS 27 et 28 consécutif à la publication d'IFRS 10, 11 et 12
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur : applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 prospectivement
- Amendements IAS 19, Avantages au personnel ; applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013
- Amendements IFRS 1 Prêts gouvernementaux

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes de la période.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er juillet 2013 n'ont pas fait l'objet d'application anticipée au 31 décembre 2013, il s'agit de :

- Amendements IAS 32 Instruments financiers : Compensation d'actifs et de passifs financiers
- Amendements IFRS 7 Informations en annexe : compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 – Instruments financiers, classification et évaluation
- IFRIC 21 Taxe prélevées par une autorité publique

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application de ces normes.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe au 31 décembre 2013 ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration en date du 27 février 2014.

Conformément à la norme, l'annexe présentée se limite aux notes significatives.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté semestriel

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers du semestre sont inchangés par rapport à celles utilisées pour l'exercice clos le 30 juin 2013. Pour mémoire, celles-ci concernaient les éléments suivants :

- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition
- la recouvrabilité des frais de développement activés
- la recouvrabilité des impôts différés actifs;

Les comptes ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note 4.2

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

3.1. ECARTS D'ACQUISITION ET PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 54,8 millions d'euros en valeur nette. Les variations sur l'exercice proviennent d'une part de l'effet des variations de taux de change pour un montant de 1.1M€, le groupe exerçant une partie de son activité en Angleterre et aux Etats-Unis, et d'autre part du reclassement de 3.0M€ d'écart d'acquisition de la filiale Carteland en actifs détenus en vue de la vente (voir note 6).

Les UGT retenues à fin décembre 2013 sont inchangées par rapport au 30 juin 2013.

- UGT BtoC couvrant les ventes de logiciels et services aux particuliers.
- UGT BtoB couvrant les activités de ventes de logiciels et solutions associées à des entreprises.

La revue des réalisations du semestre des entités qui composent les UGT et l'examen des perspectives attendues, n'ont pas conduit à déceler d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2013. De même, l'évolution de la stratégie présentée au marché en décembre 2013 ne remet pas en cause l'organisation et les perspectives à long terme des UGT du groupe Avanquest. En conséquence, aucun nouveau test de dépréciation des écarts d'acquisition n'a été mis en place et les hypothèses qui permettent de conclure à l'absence de dépréciation sur ces actifs sont inchangées par rapport à celles qui figurent dans l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2013.

	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2013	Mouvements de l'exercice	Ecart de change	Actifs détenus en vue de la vente	Dépréciat.	Ecarts d'acquisition nets au 31/12/2013
UGT BtoB	6 661		117			6 778
UGT BtoC	52 191		(1 181)	(2 976)		48 035
TOTAL	58 852	-	(1 064)	(2 976)	-	54 813

3.2. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs s'élèvent à 2.7M€. La quasi-totalité de ce poste provient du pôle américain. La recouvrabilité des impôts différés actifs sur le pôle US est assurée par les prévisions de résultat fiscal à horizon 5 ans, établies par le management.

3.3. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie (5,8 millions d'euros au 31/12/2013 et 4.8 millions d'euros au 30/06/2013) est composée essentiellement de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

	Trésorerie au 31/12/2013 (Euro)	Trésorerie au 31/12/2013 (Devise)
Euro	2 047	2 047
US Dollars	2 149	2 963
GB Pounds	1 393	1 162
RMB	16	134
Dollars Canadiens	191	281
TOTAL	5 796	

4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN

4.1. CAPITAL SOCIAL

- Capital

Au 31 décembre 2013, le capital de la société Avanquest Software SA est composé de 20 594 574 actions d'un nominal de 1€, toutes de même catégorie.

Depuis la clôture de l'exercice précédent, le capital a évolué comme suit :

Au 30 juin 2013	18 992 574
Création d'actions nouvelles	
Création d'actions suite à l'exercice de BSA dans le cadre de l'Equity Line	1 600 000
Création d'actions suite à l'attribution d'actions gratuites	2 000
Au 31 décembre 2013	20 594 574

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de s'assurer du maintien de ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et son développement. Le Groupe gère la structure de son capital en regard de l'évolution des conditions économiques et des contraintes liées à son endettement.

- Autres titres donnant accès au capital

Depuis la clôture de l'exercice précédent, 900.000 actions gratuites, issues du plan voté par l'assemblée des actionnaires réunie le 25 novembre 2012, ont été attribuées. Aucun titre donnant accès au capital n'a été émis.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest Software serait augmenté d'un montant de 2.889.252 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 20.594.574 euros à 23.483.826 euros soit une augmentation en pourcentage de 14% étalée dans le temps entre 2014 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que :

- Plus des deux tiers des actions potentiellement à créer proviennent d'attribution d'actions gratuites dont la quasi-totalité ne sera acquise que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.
- Le solde des actions potentiellement à créer proviennent d'options de souscription ou d'obligations convertibles dont les prix d'exercice sont largement supérieurs au cours de bourse actuel

4.2. DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

Au cours du semestre les dettes financières ont évolué comme suit :

	30-juin-13	Augmentations	Remboursements	Variation périmètre/ Variation change	31-déc.-13
Emprunts auprès d'établ. de crédit	3 990				3 990
Emprunts et lignes de crédit	21 579	19 196	(19 966)	(217)	20 592
Autres dettes financières	2 934	163	(60)	-	3 037
Concours bancaires courants	125	-	(84)	(3)	38
Instruments financiers passifs	27	-	(23)	-	4
Intérêts courus non échus	371	210	-	-	581
Total	29 025	19 569	(20 133)	(220)	28 242

Lignes de crédit

Durant le semestre, il n'y a pas eu d'évolution notable concernant les lignes de crédit.

Les mouvements de l'exercice correspondent aux tombées d'échéances et aux retraitements des lignes antérieures et aux tirages sur les nouvelles lignes et avances.

La part à plus d'un an des dettes financières est classée en passif non courant. Cette part s'élève à 23,8 millions d'euros et la part à moins d'un an à 4,4 millions d'euros. Aucune dette n'a une échéance supérieure à 5 ans.

	Total	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	3 990	-	3 990	-
Emprunts et lignes de crédit	20 592	3 829	16 763	-
Autres dettes financières	3 037	-	3 037	-
Concours bancaires courants	38	38	-	-
Instruments financiers passifs	4	4	-	-
Intérêts courus non échus	581	581	-	-
Total	28 242	4 452	23 790	-

Les emprunts et lignes de crédits de la société Avanquest sont assortis de covenants basés sur les comptes annuels. Ces covenants prévoient que le ratio Dettes nettes/Capitaux propres soit inférieur à 0,8 et le ratio Dettes Nettes/Capacité d'autofinancement ne dépasse pas 4 pour les exercices 2013/14 et 2014/15 puis 3 pour les exercices suivants.

Les prêts et lignes de crédit de la filiale Avanquest North America comportent également des clauses prévoyant le respect de certains ratios portant sur des postes du bilan et du compte de résultat.

En cas de non-respect des covenants et de non obtention d'un *waiver* de la part des banques, les dettes financières concernées deviendraient immédiatement exigibles par les banques.

La société a établi des prévisions de trésorerie pour les 12 mois suivants et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants proviennent des indemnités de départ en retraite provisionnées au bilan (0,4 million d'euros).

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. ANALYSE DE LA REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique s'analyse comme suit :

En €000	2013/2014		2012/13	
	Juillet-Déc (6 mois)	%	Juillet-Déc (6 mois)	%
France	8 562	15,78%	8 903	16,86%
Etats-Unis	25 442	46,89%	23 731	44,94%
Grande Bretagne	10 681	19,68%	11 571	21,91%
Allemagne	4 584	8,45%	4 081	7,73%
Autres pays d'Europe	3 306	6,09%	3 130	5,93%
Autres pays	1 685	3,11%	1 386	2,63%
TOTAL	54 261		52 803	

Le poids des Etats Unis augmente ce semestre malgré un effet de change défavorable grâce à la forte croissance de l'activité web to print ainsi que de l'activité hébergement. La principale baisse provient de la Grande Bretagne avec un effet combiné de la baisse de l'activité retail et du taux de change euro/livre sterling.

5.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels sont composés des frais de la restructuration menée en Allemagne et en France durant l'exercice pour (1) millions d'euros.

Sur l'exercice, le net des charges encourues, des dotations et des reprises de provisions est une charge de 1,0 million d'euros contre une charge de 61,9 million d'euros l'année précédente, dont 60 millions de dépréciation des écarts d'acquisition.

5.3. ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'inscrit en perte de 888 milliers d'euros provenant pour (516) milliers d'euros du coût de l'endettement net, pour (405) milliers d'euros des écarts de change nets et pour 33 milliers d'euros de produits financiers divers.

5.4. IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt est une charge d'impôt courant de 221K€ sur le premier semestre contre un crédit d'impôt de 115K€ l'exercice précédent.

6 NOTE SUR LES ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le groupe a engagé au cours du deuxième semestre 2013 un processus de vente de sa filiale Carteland, processus qui a abouti en février 2014.

Les actifs et passifs détenus par Carteland au 31 décembre 2013 ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente en conformité avec la norme IFRS 5.

La présente note détaille ces actifs et passifs au 31 décembre 2013 et présente les principaux agrégats de compte de résultat et de flux de trésorerie de Carteland pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013.

Le compte de résultat contributif de Carteland sur les semestres juillet-décembre 2013 et 2012 est présenté ci-dessous :

	2013/2014 Juillet-Déc (6 mois)	2012/2013 Juillet-Déc (6 mois)
Chiffre d'affaires net	1 797	1 496
Résultat opérationnel courant	89	68
Résultat opérationnel	90	68
Résultat financier	-	1
Charge d'impôts	(2)	(101)
Résultat net	88	(32)
Part des propriétaires de la société mère	88	(32)
Part des intérêts ne conférant pas le contrôle		

Le détail des postes composant les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2013 est le suivant :

	31-déc.-13
Écarts d'acquisition	2 976
Immobilisations incorporelles	144
Immobilisations corporelles	44
Actifs financiers	15
Participations dans les entités associées	
Actifs d'impôts différés	
ACTIF NON COURANT	3 180
Stocks et en cours	113
Clients et comptes rattachés	6
Actifs d'impôts exigibles	
Autres créances courantes	152
Trésorerie et équivalents de trésorerie	362
ACTIF COURANT	633
TOTAL ACTIF	3 813

31-déc.-13	
Dettes financières non courantes	
Passifs d'impôts différés	
Provisions non courantes	
Autres passifs non courants	
TOTAL PASSIF NON COURANT	-
Provisions courantes	
Dettes financières courantes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389
Passifs d'impôts exigibles	
Autres passifs courants	307
PASSIF COURANT	696
TOTAL PASSIF	696

Au 31 décembre 2013, l'actif net de Carteland avant écart d'acquisition et élimination des titres s'élève à (141) milliers d'euros. L'écart d'acquisition relatif à l'activité Carteland est de 2 976 milliers d'euros.

Le tableau de flux de trésorerie de Carteland sur le semestre juillet-décembre 2013 est le suivant :

	2013/2014 Juillet-Déc (6 mois)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	159
Flux de trésorerie lié à l'investissement	(5)
Flux de trésorerie lié au financement	-
Variation de trésorerie	154
Trésorerie à l'ouverture	208
Trésorerie à la clôture	362

7. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. CLAUSES DE COMPLEMENT DE PRIX SUR LES ACQUISITIONS ET PARTICIPATIONS

Il n'existe plus de clause de complément de prix en vigueur sur les acquisitions effectuées lors des exercices précédents.

7.2. AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun changement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice précédent.

8. NOTES SUR LES RISQUES

Aucun changement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice précédent.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. INFORMATIONS SECTORIELLES

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne, utilisé par la direction du Groupe pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation du groupe au début de l'exercice 2012/13, le groupe Avanquest est géré selon 2 secteurs opérationnels basés sur la nature du client final qu'il soit entreprise (B to B) ou grand public (B to C).

	B to C	B to B	Elim.	Frais non affectés	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	46 790	7 471			54 261
Ventes inter-secteurs					
Chiffre d'affaires total	46 790	7 471			54 261
Résultat opérationnel courant	767	871	1	(916)	723

10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la fin du semestre, le Groupe Avanquest a cédé sa filiale Carteland au groupe français Editor.

20.3.7. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Avanquest Software, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Paris-La Défense, le 28 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Laot

Franck Sebag

20.3.8. Rapport semestriel d'activité au 31 décembre d'Avanquest Software

Evènements importants du semestre

Durant le premier semestre, le groupe Avanquest a poursuivi la mise en place de sa stratégie visant à accélérer la transition du offline vers le online et axant ses gammes produits autour de la création digitale personnalisée et des objets connectés. Cette stratégie a été présentée au marché durant le mois de décembre 2013.

Les activités de la filiale allemande ont été réorganisées afin de sous-traiter la partie distribution de produits physiques vers la grande distribution et les magasins spécialisés et concentrer les équipes sur le sourcing des produits et les ventes en e-commerce.

La cession de la filiale Carteland a été négociée sur le semestre et finalisée en date du 6 février 2014. Les principaux impacts de cette cession sont décrits en note 6 ci-dessus.

Par ailleurs, la société a utilisé la totalité de la ligne pluriannuelle de financement en fonds propres (« Equity Line ») mise en place à la fin de l'exercice précédent (soit 1,9 millions d'actions pour un montant levé d'environ 2,2M€), notamment afin de financer ses investissements dans le « mobile to print » et les outils de management d'objets connectés.

Avanquest réalise un chiffre d'affaires de 54,3 M€ pour le premier semestre de l'exercice 2013-2014, en croissance de 6,7% à taux de change constant (2,8% en données brutes).

Ce retour de la croissance organique s'appuie sur le succès de l'ensemble des activités online, qui progressent de 21 % sur le semestre, compensant ainsi largement la baisse des activités historiques de « retail » (-17 % en données brutes et -11 % en données proforma).

En M€	T2 2013-2014	T2 2013-2014	Var.	S1 2013-2014	S1 2012-2013	Var.	% du total en 2013-14
Online	18.3	14.7	+24 %	28.9	23.9	+21 %	53.2%
Offline	9.0	10.6	-15 %	15.7	19.0	-17 %	28.9%
BtoB	5.2	5.4	-3 %	9.7	9.9	-2 %	17.9%
Total	32.5	30.7	+6 %	54.3	52.8	+3 %	100.0%

Le deuxième trimestre, qui bénéficie de la saisonnalité traditionnellement favorable des fêtes de fin d'année, montre une progression de 9% à taux de change constant par rapport à la même période de l'année passée, l'évolution à la baisse des devises américaines et anglaises ramenant cette croissance à 6% en données brutes. Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2013-2014 s'établit ainsi à 32,5M€, dont 12,9M€ réalisés sur décembre, record pour Avanquest qui n'avait jamais atteint ce niveau de ventes sur un mois.

Ces chiffres démontrent la pertinence du recentrage stratégique, initié par Pierre Cesarini, directeur général du Groupe, sur la création digitale personnalisée et les objets connectés. A titre d'exemple, FreePrints, la nouvelle application mobile d'Avanquest qui permet d'imprimer gratuitement ses photos à partir de son smartphone, a été lancée en août 2013 aux Etats-Unis : sur le semestre, plus de 3 millions de photos y ont été livrées. Depuis, elle est disponible en France et en Grande-Bretagne, rencontrant le même succès avec près d'1,5 millions de tirages réalisés sur ces pays. Elle sera bientôt disponible en Allemagne, apportant au Groupe un élément de différenciation autour du concept unique du mobile-to-print. D'une façon générale, les services de web-to-print connaissent un succès remarquable, particulièrement aux Etats-Unis (+100 % en décembre et +82 % en données pro-forma sur le semestre).

En M€	S1 2013-2014*	S1 2012-2013*	Var.	% du total en 2013-14
Création Digitale personnalisée	18.5	15.6	+18 %	34%
Objets connectés	13.0	13.5	-4%	24%
Autres	22.7	23.5	-3%	42%
Total	54.3	52,8	+3%	100%

(*données estimées)

A côté de la création digitale personnalisée, le plan d'actions à venir sur les objets connectés, le deuxième axe de la stratégie du Groupe, permettra à Avanquest, de retrouver une dynamique autour de ses canaux de distribution à travers l'association de logiciels simples d'utilisation avec du matériel intelligent.

Cette progression du chiffre d'affaires semestriel s'accompagne d'une progression similaire du résultat opérationnel courant (+0.7M€ soit +6%).

Principaux risques et incertitudes

La nature des risques et incertitudes n'a pas changé significativement par rapport à celle décrite dans le rapport financier de l'exercice précédent.

Principales transactions avec les parties liées

Les transactions significatives avec les parties liées sont constituées des rémunérations des dirigeants. Au premier semestre 2013/14, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport à l'exercice précédent.

20.4. Politique de distribution des dividendes

Veillez-vous référer au §. 21.1.9

20.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale depuis le 30 juin 2013.

20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale intervenue au cours des douze derniers mois (y compris les procédures dont la société à connaissance, qui sont en suspens ou dont elle est menacée) ne pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

Le montant du capital souscrit au 31 décembre 2013 s'élève à 20.594.574 € représentant un total de 20.594.574 actions de même catégorie de 1 € de nominal, toutes entièrement libérées.

Il n'existe pas de dispositions particulières dans les statuts relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

L'assemblée générale mixte du 15 janvier 2004 ayant supprimé le droit de vote double, le nombre total de droits de vote, s'établit à 20.594.574.

Veillez-vous référer au paragraphe 18.1 pour la répartition du capital et des droits de vote.

21.1.1. Evolution du capital

Depuis le début de l'exercice 2012/13, le capital a été porté de 18.572.733 € à 18.632.733 € à la suite de l'émission de 60.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro le 8 novembre 2012, provenant de l'attribution définitive de 60.000 actions gratuites.

Puis, le capital a été porté de 18.632.733 € à 18.697.574 € le 5 février 2013, à la suite de l'émission de 64.841 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro provenant de l'attribution définitive de 64.800 actions gratuites et de la conversion de 41 obligations convertibles.

Puis, le capital a été porté de 18.697.574 € à 18.742.574 € le 14 mai 2013, à la suite de l'émission de 45.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro provenant de l'attribution définitive de 45.000 actions gratuites.

Puis, le capital a été porté de 18.742.574 € à 19.644.574 € le 25 juillet 2013, à la suite de l'émission de 902.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro provenant de l'attribution définitive de 2.000 actions gratuites et de la conversion de 900.000 BSA émis dans le cadre de l'Equity line mise en place en mai 2013.

Enfin, le capital a été porté de 19.644.574 € à 20.144.574 € le 25 septembre 2013, à la suite de l'émission de 500.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro la conversion de 500.000 BSA émis dans le cadre de l'Equity line.

Les conversions de BSA intervenues postérieurement au 25 septembre 2013 (soit 450.000 actions nouvelles) n'ont pas encore fait l'objet d'une constatation par le conseil d'administration. Elles portent le capital à 20.594.574€.

21.1.2. Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nombre d'actions		Valeur nominale	Capital social
		avant	après		
mai-84	Création	200		100 F	20 000 F
10/09/1985	augmentation de capital	200	500	100 F	50 000 F
27/10/1987	augmentation de capital	500	2 500	100 F	250 000 F
27/10/1989	augmentation de capital	2 500	4 805	100 F	480 500 F
10/01/1990	augmentation de capital	4 805	4 805	500 F	2 402 500 F
10/06/1994	augmentation de capital	4 805	6 225	500 F	3 112 500 F
25/07/1996	augmentation de capital	6 225	6 848	500 F	3 424 000 F
14/08/1996	augmentation de capital	6 848	6 848	1 170 F	8 012 160 F
14/08/1996	réduction du nominal	6 848	801 216	10 F	8 012 160 F
11/12/1996	augmentation de capital	801 216	1 202 216	10 F	12 022 160 F
15/07/1998	augmentation de capital	1 202 216	1 226 092	10 F	12 260 920 F
20/01/1999	augmentation de capital	1 226 092	1 402 219	10 F	14 022 190 F
14/09/1999	augmentation de capital	1 402 219	1 416 159	10 F	14 161 590 F
10/03/2000	augmentation de capital	1 416 159	1 466 662	10 F	14 666 620 F
25/04/2000	augmentation de capital	1 466 662	1 615 995	10 F	16 159 950 F
25/04/2000	réduction du nominal	1 615 995	3 231 990	5 F	16 159 950 F
02/08/2000	augmentation de capital	3 231 990	3 278 990	5 F	16 394 950 F
18/05/2001	augmentation de capital	3 278 990	3 456 592	5 F	17 282 960 F
21/05/2001	augmentation de capital	3 456 592	3 601 218	5 F	18 006 090 F
17/10/2001	augmentation de capital	3 601 218	3 648 420	5 F	18 242 100 F
17/10/2001	conversion en euros	3 648 420	3 648 420	1 €	3 648 420 €
21/06/2002	augmentation de capital	3 648 420	3 662 772	1 €	3 662 772 €
14/01/2003	augmentation de capital	3 662 772	3 670 772	1 €	3 670 772 €
10/10/2003	augmentation de capital	3 670 772	4 671 605	1 €	4 671 605 €
15/01/2004	augmentation de capital	4 671 605	4 718 305	1 €	4 718 305 €
27/01/2005	augmentation de capital	4 718 305	5 865 156	1 €	5 865 156 €
31/03/2005	augmentation de capital	5 865 156	6 110 028	1 €	6 110 028 €
15/03/2006	augmentation de capital	6 110 028	6 594 480	1 €	6 594 480 €
03/10/2006	augmentation de capital	6 594 480	6 935 389	1 €	6 935 389 €

14/03/2007	augmentation de capital	6 935 389	6 990 305	1 €	6 990 305 €
03/04/2007	augmentation de capital	6 990 305	7 736 573	1 €	7 736 573 €
10/04/2007	augmentation de capital	7 736 573	10 069 891	1 €	10 069 891 €
10/05/2007	augmentation de capital	10 069 891	10 277 537	1 €	10 277 537 €
07/05/2008	augmentation de capital	10 277 537	10 499 253	1 €	10 499 253 €
03/02/2009	augmentation de capital	10 499 253	10 580 097	1 €	10 580 097 €
20/03/2009	augmentation de capital	10 580 097	13.785.212	1 €	13.785.212 €
11/06/2009	augmentation de capital	13.785.212	13.869.062	1€	13.869.062 €
25/11/2009	augmentation de capital	13.869.062	13.883.964	1€	13.883.964 €
15/02/2010	augmentation de capital	13.883.964	16.105.398	1€	16.105.398 €
10/06/2010	augmentation de capital	16.105.398	16.190.731	1€	16.190.731 €
11/02/2011	augmentation de capital	16.190.731	18.107.398	1€	18.107.398€
05/05/2011	augmentation de capital	18.107.398	18.186.898	1€	18.186.898€
27/07/2011	augmentation de capital	18.186.898	18.283.898	1€	18.283.898€
09/12/2011	augmentation de capital	18.283.898	18.542.162	1€	18.542.162€
09/05/2012	augmentation de capital	18.542.162	18.572.362	1€	18.572.362€
27/06/2012	augmentation de capital	18.572.362	18.572.733	1€	18.572.733€
08/11/2012	augmentation de capital	18.572.733	18.632.733	1€	18.632.733€
05/02/2013	augmentation de capital	18.632.733	18.697.574	1€	18.697.574€
14/05/2013	augmentation de capital	18.697.574	18.742.574	1€	18.742.574€
25/07/2013	augmentation de capital	18.742.574	19.644.574	1€	19.644.574€
25/09/2013	augmentation de capital	19.644.574	20.144.574	1€	20.144.574€
13/02/2014	augmentation de capital	20.144.574	20.594.574	1€	20.594.574€

21.1.3. Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte tenue le 29 novembre 2012 (14^{ème} résolution), a délégué au conseil d'administration, sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros soit en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, assorties ou non de bons, en ce compris des obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale ») ; émises à titre gratuit ou onéreux, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 6 000 000€, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions contractuelles applicables. Le cas échéant, ce plafond sera donc augmenté de la valeur nominale des actions émises au titre de ces ajustements. L'assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le conseil d'administration à augmenter le capital social à due concurrence.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 25 000 000€ ou leur contrevalet à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, et (ii) que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.228-40 du code de commerce.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée et n'a pas encore été utilisée.

L'Assemblée Générale Mixte tenue le 10 décembre 2013 (12^{ème} résolution), a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social par émission d'actions gratuites au profit des membres du personnel ou de certaines catégories et/ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce) de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories

d'entre eux. Le nombre total d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société pouvant être attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne peut excéder 500 000 actions de la Société

La délégation d'augmenter le capital a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois et n'a pas encore été utilisée.

Par ailleurs, la même Assemblée Générale des actionnaires a, par sa 13^{ème} résolution, délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires applicables, sa compétence à l'effet de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital de la Société sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, réservées au profit de la catégorie de personnes visée ci-dessous. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées ci-dessus, est fixé, sur la durée de validité de la présente délégation, à 4.000.000 euros montant auquel s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaire ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables ;

La délégation d'augmenter le capital a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois et n'a pas encore été utilisée.

Par ailleurs, la même Assemblée Générale des actionnaires a, par sa 14^{ème} résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider l'émission d' actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital de la Société, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné au 2^{ème} alinéa de l'article L. 225-147.

La délégation d'augmenter le capital a été conférée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois et n'a pas encore été utilisée.

Enfin, la même Assemblée Générale des actionnaires a, par sa 15^{ème} résolution, délégué au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant aux caractéristiques suivantes : actionnaires titulaires d'un compte courant d'associé ouvert dans les livres de la Société. La présente délégation est consentie dans la limite d'un plafond de 3 M€, montant auquel s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaire ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables.

Cette délégation de compétences serait consentie pour la période maximale visée à l'article L. 225-138 du Code de commerce, soit dix-huit mois et n'a pas encore été utilisée.

21.1.4. Capital potentiel

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés, le capital social d'Avanquest Software serait augmenté d'un montant de 2.889.252 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 20.594.574 euros à 23.483.826 euros soit une augmentation en pourcentage de 14% étalée dans le temps entre 2014 et 2018. Il est cependant nécessaire de noter que :

- Plus des deux tiers des actions potentiellement à créer proviennent d'attribution d'actions gratuites dont la quasi-totalité ne sera acquise que si certains objectifs de croissance de cours de bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.

Le solde des actions potentiellement à créer proviennent d'options de souscription ou d'obligations convertibles dont les prix d'exercice sont largement supérieurs au cours de bourse actuel

Le tableau ci-dessous, établi au 31 décembre 2013, récapitule les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	3/10/06
Nombre de titres autorisés	340 000
Date du conseil d'administration	8/11/06
Nombre de titres attribués au 31/12/2013	337 500
Nombre de bénéficiaires	37
Dont dirigeants	0
Prix de souscription	15,66€ 15,38€ 5,83€ 4,16€ 3,15€
Conditions d'exercice	1/3 par année de présence ou en fonction d'objectifs de résultats et de chiffre d'affaires
Droits acquis au 31/12/2013	125 333
Titres souscrits au 31/12/2013	0
Titres potentiels maximum*	81 667

* Tenant compte des options perdues ou annulées

Le tableau ci-dessous, établi au 31 décembre 2013, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest	Salariés Groupe Avanquest
Date d'assemblée	17/09/08	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	500 000	900 000	500 000
Date du conseil d'administration	3/02/09	4/11/10	25/07/13	N/A
Nombre de titres attribués au 31/12/2013	491 700	374 500	900 000	-
Nombre de bénéficiaires	61	16	5	-
Dont dirigeants	9	0	5	-
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans	
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de bourse	En fonction d'objectifs opérationnels et de cours de bourse	
Droits acquis au 31/12/2013	228 500	114 750	0	0
Actions émises au 31/12/2013	228 500	105 000	0	0
Titres potentiels maximum*	227 000	268 250	900 000	500 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées

Les critères variables ne sont pas détaillés dans ce document pour des raisons de confidentialité.

Le tableau ci-dessous, établi au 31 décembre 2013, récapitule la date, le prix et le mode d'attribution des bons de souscription d'actions encore en vigueur:

Bénéficiaires	Equity line Kepler Chevreux
Date d'assemblée	29/11/12
Nombre de titres autorisés	1 850 000
Nombre de bénéficiaires	1
Dont dirigeants Avanquest	0
Date du conseil d'administration	14/05/2013
Nombre de titres attribués au 31/12/2013	1 850 000
Prix de souscription	variable avec décote de 9% sur le cours de bourse à date d'exercice
Conditions d'exercice	A la demande de la société Avanquest
Droits acquis au 31/12/2013	1 850 000
Titres souscrits au 31/12/2013	1 850 000
Titres potentiels maximum	0

La Société a également émis des obligations convertibles en février 2010, dont l'échéance est en février 2015 et le cours de conversion de 4,60€. En cas de conversion de la totalité des obligations, le capital serait augmenté de 867 335 actions (41 obligations ayant été converties au cours de l'exercice).

21.1.5. Nantissement du capital

A la connaissance de la société, il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté sur le capital d'Avanquest Software.

21.1.6. Titres non représentatifs de capital

A la date du présent document, la société n'a pas émis de titres non représentatifs de capital.

21.1.7. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.8. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.9. Dividendes

La société n'a jamais distribué de dividendes sur ses actions. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en bourse, la société a l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance et n'anticipe pas de distribuer de dividendes à court terme. Cette position pourra néanmoins être revue chaque année.

En application des dispositions de l'article 2277 du code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'état.

21.1.10. Marché du titre

21.1.10.1 Informations générales

- Code ISIN : FR0004026714
- Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist Compartiment C
- Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2013 : 20 594 574
- Cours de clôture au 31 décembre 2013 : 1,31 €
- Capitalisation boursière au 31 décembre 2013 : 27,0 M€
- Introduction au Nouveau Marché le 5 décembre 1996
- Cours d'introduction de l'action: 9,14€ (avant division par 2 du nominal)
- Capitalisation à l'introduction : 11 M€

21.1.10.2 Evolution du marché de l'action

Mois	Volumes échangés	Cours moyen en €	+ Haut en €	+ Bas en €
Janvier 2011	6 330 082	3,26	3,91	2,39
Février 2011	3 961 954	3,10	3,52	2,79
Mars 2011	1 246 158	2,67	3,05	2,48
Avril 2011	1 187 994	2,85	3,05	2,48
Mai 2011	1 012 031	2,67	2,86	2,42
Juin 2011	1 347 460	2,42	2,65	2,22
Juillet 2011	1 067 507	2,19	2,53	1,91
Août 2011	1 549 778	1,58	2,16	1,37
Septembre 2011	11 704 909	1,91	3,38	1,22
Octobre 2011	3 040 663	1,86	2,21	1,66
Novembre 2011	3 047 396	1,44	1,83	1,07
Décembre 2011	20 786 669	1,91	2,87	1,30
Janvier 2012	7 481 991	1,96	2,36	1,81
Février 2012	7 575 133	2,15	2,57	1,86
Mars 2012	2 235 743	1,87	2,09	1,83
Avril 2012	1 396 873	1,62	1,92	1,33
Mai 2012	1 895 160	1,45	1,70	1,32
Juin 2012	2 300 923	1,53	1,75	1,40
Juillet 2012	1 030 409	1,43	1,66	1,23
Août 2012	2 511 112	1,46	1,71	1,33
Septembre 2012	1 562 388	1,63	1,78	1,55
Octobre 2012	1 649 014	1,50	1,74	1,35
Novembre 2012	2 511 542	1,42	1,65	1,33
Décembre 2012	1 774 411	1,52	1,63	1,43
Janvier 2013	9 970 907	1,84	2,31	1,57
Février 2013	3 301 577	1,85	2,01	1,71
Mars 2013	956 517	1,68	1,82	1,51
Avril 2013	862 366	1,50	1,62	1,41
Mai 2013	772 385	1,56	1,67	1,50
Juin 2013	623 266	1,44	1,55	1,30
Juillet 2013	2 828 911	1,31	1,53	1,20
Août 2013	1 908 117	1,34	1,47	1,27
Septembre 2013	3 594 039	1,31	1,46	1,27
Octobre 2013	2 955 553	1,35	1,47	1,30
Novembre 2013	2 127 367	1,32	1,44	1,28
Décembre 2013	7 867 022	1,41	1,69	1,27

Source : Euronext

21.1.11. Programme de rachat de titres

L'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2013 a autorisé, aux termes de sa 11^{ème} résolution, un programme de rachat d'actions propres annulant et remplaçant la précédente autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2012. Le programme a fait l'objet de la diffusion effective d'un résumé préalablement à sa mise en œuvre.

Les objectifs de ces rachats étaient les suivants :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- l'attribution d'actions aux salariés au titre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de tout plan d'actionnariat salarié dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ; ou
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou

- la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de tout droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée Générale Mixte a fixé à 5 € le prix d'achat maximum hors frais par action. La part maximale du capital qu'Avanquest Software est susceptible d'acquérir est de 10% du capital social.

L'autorisation de rachat a été conférée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 10 juin 2015 minuit. Le montant maximal autorisé destiné à la réalisation de ce programme serait, au 31 décembre 2013, de 10.297.287€ euros dans la limite du montant des réserves disponibles autres que la réserve légale.

21.1.12. Bilan du programme de rachat

Au titre des programmes de rachat autorisés par les Assemblées des 3 octobre 2006, 30 mai 2007, 17 septembre 2008, 28 septembre 2009, 28 juillet 2010, 6 décembre 2011, 29 novembre 2012 et 10 décembre 2013, Avanquest Software a procédé tant à des acquisitions qu'à des cessions de ses propres actions.

Au 30 juin 2013, Avanquest Software détenait 61 924 actions propres représentant 0,33% du capital de la société à cette même date (18 992 574 actions en circulation). La valeur comptable nette du portefeuille au 30 juin 2013 est de 82 K€ pour une valeur de marché de 82 K€.

Période	Achats	Prix	Ventes	Prix
Exercice 2012/13 (01/07/12 au 30/06/13)	513 564	1,63€	492 539	1,64€
Depuis le début du programme (10/12/13 au 31/12/13)	192 002	1,42€	159 148	1,46€

Aucune annulation d'actions n'a été effectuée au cours des 24 derniers mois.

Les achats effectués dans le cadre du programme en cours concernent 192 002 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Kepler Chevreux, contrat conforme à la charte de déontologie de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) et dans l'objectif d'animation du marché de l'action Avanquest Software.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2)

L'article 2 des statuts définit l'objet de la société comme suit :

- la création, le développement et la commercialisation de logiciels informatiques ;
- la fabrication et le commerce de tout matériel à vocation électronique, informatique et télécoms ;
- la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.2.1 Conseil d'administration (articles 12 à 15)

Le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserves de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles. La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années et prennent fin dans les conditions déterminées par la loi (article 12).

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge du président est de 65 ans. Il dispose des pouvoirs qui lui sont attribués de par la loi (article 13).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président. Lorsqu'il n'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le tiers (1/3) au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante (article 14).

21.2.2.2 Collège des censeurs (article 16)

Un collège de censeurs composé d'un ou plusieurs censeurs et au maximum d'un nombre égal à la moitié (1/2) du nombre d'administrateurs en fonction peut conseiller le Conseil d'administration sur l'application des statuts et la gestion de la société. L'instauration d'un collège de censeurs est facultative. Les censeurs sont, sur proposition du Conseil d'administration nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles et ne peuvent être ni administrateur, ni directeur général, ni directeur général délégué de la Société. La durée des fonctions des censeurs, les modalités de leur cessation et de renouvellement sont identiques à celles des administrateurs (6 années).

Les censeurs assistent aux délibérations du Conseil d'administration à titre consultatif et sans voix délibérative. Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration dans les mêmes formes et selon les mêmes délais que les administrateurs. Les censeurs peuvent percevoir une rémunération en contrepartie de services effectifs rendus à la société.

21.2.2.3 Direction Générale (article 17)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général est fixée à 65 ans. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Les pouvoirs du Directeur Général sont ceux fixés conformément aux dispositions législatives.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de Directeurs Généraux délégués est limité à cinq (5). Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. La limite d'âge applicable au Directeur Général (65 ans) vise également les Directeurs Généraux délégués.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 22)

Le capital d'Avanquest Software est composé à la date de ce document d'actions ordinaires, toutes de même catégorie. En application des dispositions de l'article 22 des statuts de la société, si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Les pertes s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 1996 avait décidé de conférer un droit de vote double notamment à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Le droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 janvier 2004 qui a modifié en ce sens l'article 12 des statuts de la société. Par conséquent, depuis le 15 janvier 2004, aucune action Avanquest Software n'est à droit de vote double.

De même, les statuts de la société ne prévoient aucune limitation aux droits de vote des actionnaires.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la société ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société. Toute augmentation des engagements des actionnaires doit être décidée dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

21.2.5 Assemblées Générales (article 19)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Sur décision du Conseil d'administration, elles peuvent être tenues par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. Les représentants des salariés peuvent assister aux Assemblées Générales dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification

de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

21.2.6 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la société

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Dispositions relatives aux franchissements de seuils

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L.233-7 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception.

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux années précédant la publication du présent document de référence.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Mise à disposition du document de référence

Le document de référence est disponible au siège social de la société au 89/91 boulevard National, 92257 La Garenne-Colombes cedex ainsi que sur le site internet du Groupe Avanquest Software à l'adresse suivante : www.avanquest-group.com ainsi que sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la société :

- Les statuts de la société ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'Avanquest Software dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- Les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementaire au sens de l'article 221-1 dudit règlement est disponible sur le site internet de la société (www.avanquest-group.com).

24.2. Agenda financier 2013/2014

Résultats Annuels 2013/2014	25 septembre 2014
Chiffre d'affaires annuel 2013/2014	31 juillet 2014
Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2013/2014	15 mai 2014
Résultats 1er semestre 2013/2014	28 février 2014
Chiffre d'affaires 1er semestre 2013/2014	13 février 2014
Assemblée Générale Mixte sur exercice 2012-2013	10 décembre 2013
Chiffre d'affaires 1er trimestre 2013/2014	14 novembre 2013

24.3. Récapitulatif Agenda Financier 2012/2013

Résultats annuels 2012/2013	26 septembre 2013
Chiffre d'affaires annuel 2012/2013	30 juillet 2013
Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2012/2013	15 mai 2013
Résultats 1er semestre 2012/13	28 mars 2013
Chiffre d'affaires 1er semestre 2012/2013	15 février 2013
Assemblée Générale Mixte sur exercice 2011-2012	29 novembre 2012
Chiffre d'affaires 1er trimestre 2012/2013	14 novembre 2012

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Veillez-vous reporter aux tableaux des filiales et participations des comptes sociaux Note 2.